



Conseil municipal de la Ville de Montpellier

**Séance ordinaire du
mardi 29 mars 2022**

PROCES-VERBAL



Ordre du jour du Conseil municipal

Séance ordinaire du mardi 29 mars 2022
- Salle du Conseil

Adoption de l'ordre du jour du Conseil municipal du 29 mars 2022

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 1 février 2022

Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

1. Rayonnement et attractivité du territoire - Soutien au peuple Ukrainien - Aide d'urgence au Fonds d'Action extérieure des collectivités territoriales - Attribution de subvention à l'association SOS Montpellier Ukraine - Mise à disposition gratuite de la Maison des Relations Internationale Nelson Mandela - Prise en charge du déplacement à la frontière Ukrainienne pour la remise des dons - Approbation
2. Rayonnement et attractivité du territoire - Candidature Capitale Européenne de la Culture 2028 -Création de l'association « Montpellier 2028 - Capitale Européenne de la Culture » - Approbation
3. Services à la population et cohésion sociale -Lutte contre les incivilités en Ville - Nouvelles modalités opérationnelles d'intervention à l'encontre des dépôts sauvages - Approbation
4. Services à la population et cohésion sociale -Centre Communal d'Action Sociale - Présentation des activités 2022
5. Ressources - Taux d'imposition des taxes directes pour 2022 - Adoption
6. Ressources - Instauration et modification du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Refonte du Régime indemnitaire des catégories A, B et C - Approbation
7. Ressources - Modalité d'attribution de la prime d'intéressement à la performance collective en faveur des agents de la Ville de Montpellier - Approbation - Autorisation de signature
8. Services à la population et cohésion sociale - Lancement de l'Observatoire des discriminations sur le territoire de Montpellier - Journées d'étude sur les discriminations - Approbation - Autorisation de signature
9. Services à la population et cohésion sociale - Initiation gratuite à l'autodéfense pour les Montpelliéraines - Attribution d'une subvention à l'association Nuage - Approbation - Autorisation de signature
10. Services à la population et cohésion sociale - Instauration d'un Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles - Approbation
11. Hors commission - Attribution de subventions aux associations de sauvegarde des cimetières algériens - Association des Amis des Cimetières Saint Eugène Bologhine - Comité de Sauvegarde des Cimetières d'Oranie - Approbation
12. Aménagement durable du territoire - Plan "France Relance" - Contrat de relance du logement entre l'Etat, Montpellier Méditerranée Métropole et les communes membres concernées -

Autorisation de signature

13. Services à la population et cohésion sociale - Subventions dans le cadre de l'appel à projets du contrat de Ville de Montpellier - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature
14. Aménagement durable du territoire - Programme d'Agriculture Urbaine et préfiguration sur le site d'Aigoual Nord Quartier Mosson soutenu par le dispositif Quartiers Fertiles de l'ANRU - Convention cadre de partenariat entre ACM Habitat, la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole -Convention de groupement de commande - Approbation - Autorisation de signature
15. Rayonnement et attractivité du territoire -Soutien à l'association SOS MÉDITERRANÉE - Attribution de subvention - Approbation - Autorisation de signature
16. Rayonnement et attractivité du territoire - Relations culturelles entre les Villes de Palerme, Sète et Montpellier - Programmation - Approbation
17. Services à la population et cohésion sociale - Réalisation d'un nouveau groupe scolaire et d'une crèche dans le quartier Croix d'Argent - Autorisation de déposer les autorisations d'urbanisme - Demande de subventions - Approbation
18. Services à la population et cohésion sociale - Réalisation d'un nouveau groupe scolaire dans le quartier Saint Roch - Autorisation de déposer les autorisations d'urbanisme - Demande de subventions - Approbation
19. Services à la population et cohésion sociale - Extension de l'école maternelle Docteur Roux - Autorisation de déposer les autorisations d'urbanisme - Demandes de subventions - Approbation - Autorisation de signature
20. Rayonnement et attractivité du territoire - Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité - Procédure de rétrocession de baux commerciaux - Lancement d'un appel à candidatures - Cahier des charges - Approbation
21. Rayonnement et attractivité du territoire - Montpellier Grand Cœur - Aide à la requalification des devantures des locaux d'activités - Attribution de subventions
22. Rayonnement et attractivité du territoire - Convention de partenariat entre la Ville de Montpellier et l'association des Ateliers Saint Roch pour la co-organisation du Festival d'Art et de Feu - Autorisation de signature
23. Rayonnement et attractivité du territoire - Marché de plein air de Saint Martin - Contrat de prêt à usage entre la paroisse des Saints François et Martin et la Ville de Montpellier - Gratuité des emplacements - Approbation - Autorisation de signature
24. Hors commission - Dénomination de voies et espaces publics - Approbation
25. Aménagement durable du territoire - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du quartier de la Cité créative - Demande d'agrément de candidature du groupement Bouygues/Vestia immobilier (lot 2c) - Approbation
26. Aménagement durable du territoire - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du quartier de la Cité créative - Demande d'agrément de candidature d'ACM Habitat (lot 2d) - Approbation
27. Aménagement durable du territoire - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Pagézy - Suppression de la ZAC - Approbation
28. Ressources - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Restanque - Concession d'aménagement entre la Ville de Montpellier et la Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M) - Garantie d'emprunt - Approbation - Autorisation de signature
29. Aménagement durable du territoire - Quartier Croix d'Argent - Acquisition de la parcelle cadastrée EL n°29 - Approbation - Autorisation de signature
30. Aménagement durable du territoire - Maîtrise Foncière - Convention cadre entre la Ville de Montpellier et ACM Habitat - Approbation - Autorisation de signature
31. Aménagement durable du territoire - Immeuble sis 38 rue Henri-René propriété de Roger NIVARD - Proposition de legs - Renonciation

32. Aménagement durable du territoire - Quartier Centre les Aubes - Acquisition de la parcelle cadastrée CL 716 à l'association diocésaine de Montpellier, sis 49 bis boulevard Ernest Renan - Approbation
33. Aménagement durable du territoire - Quartier Celleneuve - Ravalement obligatoire des façades - Attribution de subventions - Approbation
34. Services à la population et cohésion sociale - Résorption de l'habitat indigne - Village de transition de la Rauze - Protocole de sécurité et de tranquillité publique - Approbation - Autorisation de signature
35. Services à la population et cohésion sociale - Lutte contre la LGBTQI + Phobie - Attribution d'une subvention à l'association FLAG! - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature
36. Services à la population et cohésion sociale - Convention de mise à disposition de locaux associatifs en créneaux horaires à titre gracieux - Approbation - Autorisation de signature
37. Services à la population et cohésion sociale - Mise à disposition de locaux associatifs - Approbation des loyers minorés - Convention - Autorisation de signature
38. Services à la population et cohésion sociale - Convention de partenariat entre la Ville de Montpellier et le Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA) pour mise à disposition des salles dans les Maisons pour Tous - Autorisation de signature
39. Services à la population et cohésion sociale - Mise à disposition à titre gratuit des salles dans les Maisons pour Tous - Approbation - Autorisation de signature
40. Rayonnement et attractivité du territoire - Conventions de mise à disposition à titre gratuit de la salle de réception de la Maison des Relations Internationales Nelson Mandela - Approbation - Autorisation de signature
41. Services à la population et cohésion sociale - Choix du mode de gestion pour la crèche Henri Salvador - Délibération de principe pour le renouvellement de la délégation de service public - Approbation
42. Services à la population et cohésion sociale - Conventions d'objectifs et de financement entre la Ville et la CAF de l'Hérault pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance - Avenants - Autorisation de signature
43. Services à la population et cohésion sociale - Réservation de berceaux municipaux au profit d'organismes publics ou privés - Tarif 2022-2023 - Approbation
44. Services à la population et cohésion sociale - Structures petite enfance - Convention cadre de partenariat entre la Ville de Montpellier et Montpellier Contemporain (MO.CO) - Autorisation de signature
45. Services à la population et cohésion sociale - Écoles privées sous contrat d'association - Conventions de participation financière de la Ville pour l'année 2021-2022 - Approbation
46. Services à la population et cohésion sociale - Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT) avec l'Académie de Montpellier 2021-2022 - Renouvellement - Approbation - Autorisation de signature
47. Services à la population et cohésion sociale - Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'État, Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier - Rapport d'exécution 2021 - Approbation
48. Rayonnement et attractivité du territoire - Appel à projets d'investissement à destination des artistes et des associations culturelles - Approbation - Autorisation de signature
49. Rayonnement et attractivité du territoire - Convention de partenariat entre la Ville de Montpellier et la Région Occitanie pour l'attribution d'aides financières aux artistes professionnels du territoire - Approbation - Autorisation de signature
50. Rayonnement et attractivité du territoire - Convention de partenariat entre la Ville de Montpellier et les acteurs du BTP pour la mise en art des chantiers dans l'espace public - Autorisation de signature

51. Rayonnement et attractivité du territoire - Convention de partenariat entre la Ville de Montpellier et l'association Enfance et Partage dans le cadre des activités du théâtre Jean Vilar - Autorisation de signature
52. Rayonnement et attractivité du territoire - Théâtre Jean Vilar - Opéra Junior - Convention de partenariat entre la Ville de Montpellier et l'association Opéra et Orchestre National de Montpellier Occitanie (OONMO) - Approbation - Autorisation de signature
53. Rayonnement et attractivité du territoire - Convention pluriannuelle de partenariat entre la Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole et l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier - Autorisation de signature
54. Services à la population et cohésion sociale - Bourse Initiatives Jeunes 2022 - Participation de la Ville - Attribution
55. Services à la population et cohésion sociale - Carte Été Jeunes 2022 -Attributions à titre gratuit - Approbation
56. Rayonnement et attractivité du territoire - Conditions d'intervention des Éducateurs Territoriaux - Convention de partenariat entre la Ville de Montpellier et l'Académie de Montpellier - Approbation - Autorisation de signature
57. Rayonnement et attractivité du territoire - Appel à projets d'investissement en faveur du développement des activités physiques et sportives - Renouvellement pour l'année 2022 - Approbation
58. Rayonnement et attractivité du territoire - Quartier Mosson - Les Hauts de Massane - Dénomination du terrain des Tritons "Bruno Martini" - Approbation
59. Rayonnement et attractivité du territoire -Mise à disposition des installations sportives et locaux associatifs - Conventions d'occupation du domaine public - Redevances minorées - Approbation - Autorisation de signature
60. Rayonnement et attractivité du territoire - Mandat spécial - Réseau européen des villes universitaires - Bruxelles - Printemps 2022 -Approbation
61. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la thématique "Droits des femmes" - Exercice 2022 - Approbation
62. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la thématique "Accessibilité Universelle" - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature
63. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la "thématique Lutte contre les exclusions" - Exercice 2022 - Approbation
64. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la thématique "Santé" - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature
65. Hors commission - Attributions de subvention dans le cadre de la thématique "Prévention routière" - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature
66. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la thématique "Bien-être animal" - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature
67. Hors commission - Attribution de subventions dans le cadre de la thématique "Relations Internationales" - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature
68. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la thématique "Culture" - Exercice 2022 - Annulation de subventions au titre de l'exercice 2021 - Approbation - Autorisation de signature
69. Hors commission - Attribution de subventions dans le cadre de la thématique "Sport et Partenariat Sport" - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature
70. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la thématique "Économie / Commerce" - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature
71. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la thématique "Commémorations" - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature
72. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la thématique "Finances" -

- Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature
73. Ressources - Cotisations à l'Ordre des Architectes - Renouvellement - Exercice 2022 - Approbation
 74. Hors commission - Élections professionnelles 2022 - Composition du Comité Social Territorial (CST) - Approbation
 75. Ressources - Versement d'une partie des indemnités des élus en monnaie locale complémentaire La Graine - Adhésion à l'association Alternatives pour le Développement Économique et Social Local (ADESL) - Convention de partenariat entre l'association ADESL et la Ville de Montpellier - Approbation - Autorisation de signature
 76. Ressources - Relations institutionnelles entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole - Modification des services communs - Avenants aux conventions de services communs - Autorisation de signature
 77. Hors commission - Modification du tableau des Emplois et des Effectifs - Approbation
 78. Ressources - Convention constitutive de groupement de commandes entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier - Prestations graphiques et autres - Autorisation de signature
 79. Ressources - Convention de groupement de commandes - Marché n°G0D0065EP - Serrurerie de voirie - Travaux de dépose et de pose, maintenance et fournitures - Avenant n°1 - Modification de la délibération n°V2022-039 - Autorisation de signature
 80. Aménagement durable du territoire - Contrat de location entre ACM Habitat et la Ville de Montpellier - Local 91 square Uranus - Autorisation de signature
 81. Aménagement durable du territoire - Mise à disposition de locaux associatifs - Pavillon Jean-Nouvel - Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Montpellier et l'UNICEF - Redevance minorée - Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Montpellier et le Comité de quartier de Port Marianne sud - Autorisation de signature
 82. Aménagement durable du territoire - Fixation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) - Année 2021 - Approbation
 83. Aménagement durable du territoire - Epidémie de Covid-19 - Maintien de l'exonération du loyer de la Société d'Exploitation et de Production Musicale (SEPM) du Rockstore - Avenant n°4 au bail commercial - Autorisation de signature
 84. Hors commission - Organismes extérieurs - Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M) - Modifications Statutaires relatives à l'objet social - Approbation - Autorisation de signature
 85. Hors commission - Délégations du Conseil municipal au Maire - Approbation
 86. Hors commission - Représentations du Conseil municipal - Désignations - Approbation
 87. Ressources - Réhabilitation de la serre amazonienne et travaux d'urgence - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2020 - Approbation
 88. Ressources - Mise en sécurité et réhabilitation du parc de Lunaret - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2020 - Avenant n° 3 au mandat - Autorisation de signature
 89. Ressources - Mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) du patrimoine immobilier communal - Mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Société d'Aménagement Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M) et la Ville de Montpellier - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2020 - Approbation



Conseil Municipal de la Ville de Montpellier

Convoqué le 23 mars 2022, le Conseil municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en Salle du Conseil, le mardi 29 mars 2022 à 9h00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michaël DELAFOSSE.

Nombre de membres en exercice : 65

Présents :

Tasnime AKBARALY, Georges ARDISSON, Eddine ARIZTEGUI, Michel ASLANIAN, Yves BARRAL, Boris BELLANGER, Christophe BOURDIN, Véronique BRUNET, Elodie BRUN-MANDON, Emilie CABELLO, Michel CALVO, Sébastien COTE, Michaël DELAFOSSE, Jean-Dominique DELAVEAU, Mickaël DIORE, Fanny DOMBRE-COSTE, Alenka DOULAIN, Caroline DUFOIX, Abdi EL KANDOUSSI, Hind EMAD, Maryse FAYE, Julie FRÊCHE, Clara GIMENEZ, Serge GUISEPPIN, Clare HART, Mylvia HOUGUET, Stéphanie JANNIN, Salim JAWHARI, Stéphane JOUAULT, Flora LABOURIER, Max LEVITA, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Marie MASSART, Patricia MIRALLES, Fatma NAKIB, Laurent NISON, Yvan NOSBE, Bruno PATERNOT, Manu REYNAUD, Catherine RIBOT, Agnès ROBIN, Séverine SAINT-MARTIN, Mikel SEBLIN, Radia TIKOUK, Joëlle URBANI, Annie YAGUE.

Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Nadia AKIL ayant donné pouvoir à Mylvia HOUGUET, Mohed ALTRAD ayant donné pouvoir à Serge GUISEPPIN, Christian ASSAF ayant donné pouvoir à Christophe BOURDIN, Françoise BOUTET-WAISS ayant donné pouvoir à Fanny DOMBRE-COSTE, Roger-Yannick CHARTIER ayant donné pouvoir à Agnès ROBIN, Mustapha LAOUKIRI ayant donné pouvoir à Fatma NAKIB, Sophiane MANSOURIA ayant donné pouvoir à Mikel SEBLIN, Coralie MANTION ayant donné pouvoir à Manu REYNAUD, Nicole MARIN-KHOURY ayant donné pouvoir à Maryse FAYE, Agnès SAURAT ayant donné pouvoir à Hervé MARTIN, Philippe SAUREL ayant donné pouvoir à Abdi EL KANDOUSSI, Célia SERRANO ayant donné pouvoir à Bruno PATERNOT, Charles SULTAN ayant donné pouvoir à Julie FRÊCHE, Bernard TRAVIER ayant donné pouvoir à Max LEVITA, François VASQUEZ ayant donné pouvoir à Marie MASSART.

Absent(es) / Excusé(es) :

Luc ALBERNHE, Mustapha MAJDOUL, Clothilde OLLIER

Secrétaire de séance :

Clara GIMENEZ

Diffusion de la Marseillaise.

Monsieur le Maire :

Bonjour à tous et à toutes, en vous remerciant de votre présence, chers collègues, ainsi que celle des services, celle de la presse qui suit nos travaux et puis ceux qui assistent au Conseil municipal en ligne. Je donne la parole à Madame GIMENEZ pour procéder à l'appel.

Madame GIMENEZ procède à l'appel.

Monsieur le Maire :

L'appel est clos, nous avons le quorum, nous pouvons délibérer.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire :

D'abord, nous retrouvons le Conseil en présentiel et sans masque.

Quelques éléments très rapides d'information. Le premier : j'ai écrit à la suite des événements qui frappent l'Ukraine pour laquelle Montpellier et l'ensemble des pays européens sont extrêmement mobilisés. J'ai écrit à notre Ville jumelle d'Obninsk (Russie) et sa Province de Kalouga un courrier pour demander une forme de clarification de leur position. L'Association des Maires de France (AMF) demande la rupture de tous les jumelages avec la Russie, position qui me semble excessive, parce que – nous le voyons ici, Madame HART – de nombreux citoyens russes expriment leur hostilité aux décisions de leurs dirigeants, Monsieur POUTINE et les siens. Avant de prendre une décision de rupture, l'idée est quand même d'essayer de coopérer, et donc tout signal qui montrerait une forme de désapprobation, évidemment, nous permettrait de pouvoir poursuivre ce jumelage qui existe dans le domaine de la culture et dans le domaine de l'économie.

Autre information : hier soir, dans un moment très mémorable dans l'histoire de la Ville, salle Pétrarque, après une prise de parole devant les collégiens d'Arthur-Rimbaud et des Escholiers de la Mosson – dont je veux remercier en votre nom les professeurs, les équipes de direction et surtout les élèves. Nous avons eu l'honneur d'accueillir Madame Ginette KOLINKA, qui est rescapée du camp d'Auschwitz, qui est venue tenir une conférence, qui est en ce moment même au lycée Jean-Monnet, et qui est une passeuse de mémoire, comme elle le dit, jusqu'à son dernier souffle. Je lui ai décerné la médaille de la Ville pour cet engagement-là, qui est pour tous extrêmement inspirant. Hier, rarement on avait vu, depuis longtemps, la salle Pétrarque aussi pleine.

Autre point : j'ai reçu Téji SAVANIER, qui est le capitaine du Montpellier Hérault Sport Club (MHSC), pour parler de différents sujets. Avec Monsieur MARTIN, nous avons convenu que dans le quartier de la Cité Gély, là où nous avons une Maison pour Tous à l'abandon, qui a été détruite, à cet endroit-là, il va nous accompagner pour le développement d'un city-stade. Evidemment sa notoriété et sa générosité nous aideront à structurer la pratique sportive auprès des jeunes. Ce terrain étant maintenant libéré, il va pouvoir être aménagé.

Autre élément : nous avons tenu samedi matin, plusieurs réunions préparatoires et d'information sur la transformation du quartier de la Mosson, où des décisions ont été actées par les administrateurs de la SERM et d'ACM Habitat à l'unanimité. Dans l'esprit du rééquilibrage de notre Ville, l'entité SERM-ACM réalisera son siège social à l'arrêt de tramway Saint-Paul. Près de 400 personnes travailleront à cet endroit, ce qui permettra de dynamiser le commerce. De la même manière que cette Mairie fut implantée pour accompagner le projet urbain, là, le projet de rénovation urbaine doit être

accompagnée par la réalisation d'équipements publics, d'activités économiques.

Nous avons aussi reçu la notification – ça a été indiqué au Conseil de Métropole mais ça concerne aussi la Ville de Montpellier – de l'ANRU d'une dotation. La première dotation qui fut obtenue par Montpellier sur ce quartier était de 63 millions d'euros. Nous avons reçu une notification de 50 millions d'euros supplémentaires, dont une partie concerne les groupes scolaires qui vont être soit réalisés, soit rénovés, soit réalisés en frange du quartier, pour travailler sur les stratégies de mixité scolaire.

Autre point, important : il s'est tenu un événement sportif international, le seul que la France accueille en cette année 2022, à travers les championnats du monde de patinage artistique. Les médaillés olympiques français, Gabriella PAPADAKIS et Guillaume CIZERON, ont été sacrés champions du monde à l'Aréna. C'est l'occasion pour moi de remercier l'ensemble des bénévoles, près de 200, qui se sont mobilisés. C'est un événement qui a contribué au rayonnement de notre territoire et à son identité sportive, et qui par ailleurs a soutenu l'activité économique dans l'hôtellerie, la restauration, en sa visibilité, et on peut se réjouir de son plein succès.

Voilà quelques éléments rapides d'information de début de Conseil.

Adoption de l'ordre du jour du conseil municipal du 29 mars 2022

Monsieur le Maire : Je vous propose donc d'adopter maintenant l'ordre du jour du Conseil, qui comporte 89 affaires. S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de procéder au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui refuse de prendre part au vote ? Adopté.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Pour : 59 voix

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 1 février 2022

Monsieur le Maire : D'adopter le procès-verbal du 1^{er} février 2022 de notre dernier Conseil. Est-ce qu'il y a des remarques dessus ? Pas de remarques, donc je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adopté.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février est adopté à l'unanimité.

Pour : 59 voix

Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire : De prendre acte des décisions prises au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil prend acte de ces décisions.

1. Rayonnement et attractivité du territoire - Soutien au peuple Ukrainien - Aide d'urgence au Fonds d'Action extérieure des collectivités territoriales - Attribution de subvention à l'association SOS Montpellier Ukraine - Mise à disposition gratuite de la Maison des Relations Internationale Nelson Mandela - Prise en charge du déplacement à la frontière Ukrainienne pour la remise des dons - Approbation

Monsieur le Maire : Affaire n° 1. De la même manière que nous l'avons fait au Conseil de Métropole où nous avons voté au Conseil de Métropole 50 000 euros, nous avons inscrit 50 000 euros pour la Ville de Montpellier, qui ira au Fonds d'Action Extérieurs des Collectivités territoriales (FACECO), géré par le ministère des Affaires étrangères et dédié aux dons des collectivités locales. D'autres communes de la Métropole délibèrent également pour allouer ces crédits, qui vont sur deux orientations : le soutien au Gouvernement légitime de l'Ukraine, qui a besoin de moyens pour fonctionner ; et l'accueil auprès du Gouvernement de Moldavie et des Organisations Non Gouvernementales (ONG) présentes sur l'accueil des réfugiés dans ce pays frontalier.

Je voudrais remercier aussi dans cette affaire les agents de notre Collectivité, qui ont acheminé l'aide humanitaire que Madame HART a coordonnée à la maison des relations internationales, ainsi que l'aide humanitaire que le CHU de Montpellier a allouée. On a fait, avec la Région, les communes de la Métropole, le CHU, une première mobilisation en lien avec l'association SOS Ukraine.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je propose donc de passer au vote pour cette subvention. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci de cette unanimité.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 59 voix

2. Rayonnement et attractivité du territoire - Candidature Capitale Européenne de la Culture 2028 - Création de l'association « Montpellier 2028 - Capitale Européenne de la Culture » - Approbation

Mme Emilie CABELLO sort de séance.

Monsieur le Maire : Affaire n° 2. Nous avons déjà délibéré en ce sens au Conseil de Métropole. C'est la candidature de Montpellier pour être Capitale européenne de la culture en 2028. Je dis cela en regardant évidemment Madame ROBIN, qui va jouer un rôle clé de portage avec Monsieur PENSO. Cette candidature s'inscrit dans plusieurs convictions. D'abord Montpellier, terre d'hospitalité d'artistes. Montpellier, la culture transforme ses espaces, la place de la culture dans les espaces publics et la place que la culture va occuper dans la rénovation urbaine. La culture aussi comme acte d'engagement : Montpellier, ce sont 40 ans de décentralisation, dont une grande partie en faveur de la culture, et la culture nous rassemble puisque nous pensons cette candidature en lien avec nos voisins de Sète. Il s'agit de délibérer sur notre engagement.

Nous réunirons les acteurs culturels Montpellier-Sète jeudi dans un lieu très emblématique, l'un des plus anciens, l'Opéra Comédie, pour présenter cette démarche qui est en deux temps. Première étape, c'est d'ici à décembre une première sélection des villes retenues. Fin-2023, la sélection ultime qui permet d'amener la ville retenue – espérons-le, nous en sommes convaincus, Montpellier.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée. Merci beaucoup.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Mustapha LAOUKIRI, Mme Isabelle MARSALA, Mme Fatma NAKIB, M. Bruno PATERNOT, Mme Célia SERRANO.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 52 voix

Abstention : 1 voix

S'est abstenue : Mme Alenka DOULAIN.

3. Services à la population et cohésion sociale - Lutte contre les incivilités en Ville - Nouvelles modalités opérationnelles d'intervention à l'encontre des dépôts sauvages - Approbation

Mme Hind EMAD et M. Salim JAWHARI entrent en séance

Monsieur le Maire : Je donne la parole à Monsieur COTE sur l'affaire n° 3 qui s'inscrit dans la stratégie zéro déchet que nous engageons à la Métropole.

Sébastien COTE : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Effectivement il s'agit d'une délibération qui vous invite à approuver les nouvelles modalités opérationnelles de la lutte que la Ville de Montpellier entend mener contre ce qu'il faut bien appeler la délinquance environnementale. À partir du moment où nous employons ce terme de délinquance environnementale, nécessairement, il doit y avoir sanction et donc verbalisation. C'est l'objet de cette délibération qui rappelle l'intégralité des amendes qui sont encourues par ceux qui salissent l'espace urbain. C'est un problème que toutes les grandes métropoles connaissent, la Ville de Montpellier, mais aussi les petites communes de la Métropole – nous en avons parlé lors du dernier Conseil de Métropole.

Je prendrai un seul exemple : la rue des Marels, avec le cours d'eau de la Lironde qui est régulièrement pollué, sali et pour lequel nous engageons trop souvent des travaux de nettoyage, qui ont un coût pour la Collectivité – au-delà du fait que bien évidemment cela salit, pollue et menace l'équilibre de ce cours d'eau.

Mais bien évidemment pour verbaliser, il faut pouvoir opérer la saisie du contrevenant. Nous avons fait des efforts humains : la Brigade Propreté et Incivilité (BPI) travaille tous les jours et elle sera d'ailleurs renforcée – nous en reparlerons un petit peu plus tard. Mais ça ne suffit pas, parce que la difficulté c'est évidemment que beaucoup de ces dépôts sont nocturnes, se font de manière clandestine, et donc il faut pouvoir opérer les flagrants délits. C'est dans cette optique que nous allons utiliser la vidéoprotection de la Ville sur un certain nombre de sites qui ont été identifiés, qui sont ici rappelés. Nous allons, à l'instar de nombreuses communes, notamment de la Métropole, mettre en place des pièges photos mobiles, qui permettront de prendre en flagrant délit ceux qui ne respectent pas les règlements de collecte et qui salissent l'espace urbain. C'est en ce sens que je vous demande de délibérer.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur COTE, pour la présentation de cette affaire. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame LABOURIER.

Flora LABOURIER : Monsieur le Maire, chers collègues. C'est une délibération qui est très intéressante et bien motivée. A cet égard je voudrais revenir sur les manifestations qui se déroulent sur notre Ville – qui ne sont pas nécessairement organisées par la Ville et la Métropole, mais qui s'y déroulent. Je prends pour exemple le dernier marathon, auquel j'ai participé avec d'autres, et qui a

été un exemple au niveau environnemental catastrophique. Sur le parcours, des dizaines et des centaines de bouteilles de ravitaillement des coureurs. Les coureurs ont d'abord une responsabilité personnelle, j'en conviens. Néanmoins on a pu constater qu'il n'y avait pas de poubelles et de quoi en tout cas déposer ces éléments-là. C'est assez catastrophique. On a encore des progrès à faire à ce niveau-là et je pense que cette délibération-là devra accompagner les manifestations qui se déroulent sur la Ville, avec un vrai pacte, parce que les sommes publiques qui sont allouées à ces manifestations sont assez conséquentes et donc il y a un vrai contrat à revoir avec les organisateurs et aussi évidemment les coureurs.

Monsieur le Maire : Merci, Madame LABOURIER. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce sujet ?

Pour vous répondre, Madame LABOURIER, vous avez parfaitement raison. D'abord, c'était super qu'il y ait le marathon, parce que ça faisait deux ans qu'il ne s'était pas tenu. Félicitations à vous et à beaucoup de gens qui l'ont couru, y compris des agents de la Collectivité – c'est l'occasion pour moi de le signaler. Nous avons délibéré ici sur une charte d'écoresponsabilité des différents événements sportifs pour engager cette transition, travailler à la responsabilisation des uns et des autres. On voit de plus en plus d'enfants qui viennent avec des gourdes et de moins en moins avec des bouteilles d'eau. Il va y avoir un travail d'ailleurs de déploiement auprès des clubs, de sensibilisation déjà pour les clubs sportifs de haut niveau. Ça vaut pour le marathon ou d'autres, il ne s'agit pas de mettre en cause – je crois qu'en plus là il se retrouve au milieu d'une polémique, bon, franchement... On voit ce qui se passe en Ukraine : on se dit, polémiquer pour 300 mètres... Enfin. Evidemment il faut aller vers l'écoresponsabilité de ce type d'événement. Petite contrainte quand même : la Covid, par exemple les gobelets plastiques, ce n'était pas encore autorisé. Il faut aller vers ce cap, c'est un peu le sens de la délibération : tous responsables. Ça ne peut pas être juste en disant « *agissez pour l'environnement* » et pas s'efforcer d'être exemplaire. Il ne s'agit pas d'être inquisitorial, parce qu'on doit changer, mais c'est une affaire de responsabilité.

Monsieur COTE a dit un certain nombre de choses, mais je veux qu'on soit très clairs. La responsabilité, elle va être posée parce que, dans la délibération, il est dit très clairement les choses. Un dépôt sauvage, c'est quoi ? Mettre ses ordures dans son sac gris ou son sac jaune, non pas dans sa poubelle mais ailleurs, ce sera 135 euros. Si vous mettez votre poste de télévision sur un trottoir ou une machine à laver sur un trottoir – comme ça se voit, vous avez tous des exemples en tête – ce sera 1 500 euros. Nous irons jusqu'à 15 000 euros pour les dépôts sauvages que nous pouvons constater dans la Lironde, rue des Marels, etc. Nous allons même travailler je dirai personnellement au côté de la BPI dans les semaines qui viennent, ainsi que Monsieur COTE, pour agir.

On se retrouve à assister à un certain nombre de situations qui exaspèrent tout le monde. Il existe dans la Ville et dans la Métropole des lieux, des décharges que nous gérons, et on peut amener ces encombrants. C'est un geste simple. Il y a deux agents qui tiennent, on renseigne. Nous allons être très clairs sur le caractère délictuel de ces situations. Quand on déménage, parmi son déménagement, il y a le rendez-vous à la déchetterie. Il y a des services qui sont organisés en conséquence et qui vont d'ailleurs être musclés pour collecter. Mais aujourd'hui on voit des fois dans la Ville des situations totalement incongrues, irrespectueuses. Ça reste pendant plusieurs jours, et puis il faut attendre qu'il y ait des employés publics qui viennent collecter : c'est un coût pour la collectivité qui est non négligeable. Après on recycle, mais quand même.

Dans la délibération on met toutes les amendes sur ces sujets-là au maximum de ce que la loi nous permet. Je l'ai dit, je le dirai aux agents de la BPI, les mains ne doivent pas trembler sur ce point-là, c'est de la délinquance environnementale. L'espace public, c'est l'espace du commun et on ne fait

pas n'importe quoi. Il y a des règles et on les respecte. Voilà. La propreté de la Ville, le tri des déchets, c'est une responsabilité collective. Il y a des éléments où on peut largement s'améliorer, mais là maintenant nous allons poser beaucoup plus sévèrement les choses, et moi je voudrais féliciter la police municipale qui, de manière coordonnée, a pu sanctionner des gens qui, en toute impunité, salissaient la garrigue. Voilà.

Je propose de mettre aux voix. Qui est contre ?

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Pour : 55 voix

Contre : 4 voix

Ont voté contre : M. Georges ARDISSON, Mme Clara GIMENEZ, M. Hervé MARTIN, Mme Agnès SAURAT.

Abstention : 1 voix

S'est abstenue : Mme Alenka DOULAIN.

4. Services à la population et cohésion sociale - Centre Communal d'Action Sociale - Présentation des activités 2022

Mmes Emilie CABELLO et Patricia MIRALLES entrent en séance.

Monsieur le Maire : Affaire n° 4 sur le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Je donne la parole à Michel CALVO.

Michel CALVO : Le but de cette délibération c'est de donner un contenu correspondant à la subvention d'équilibre que la Ville vote chaque année à destination du CCAS. Elle a été votée la dernière fois dans l'ensemble de toutes les subventions, ce qui masque l'activité du CCAS en partie. On vous propose de revenir devant le Conseil pour expliquer ce que nous faisons avec les 13 millions de subventions de la Ville.

D'abord je voudrais dire qu'avec 13 millions de subventions, on a un budget global de plus de 60 millions, puisque l'établissement public intercommunal a été volontairement monté pour aller ensuite, dans le magma des activités sociales, avec une multiplicité d'acteurs qui sont extrêmement importants, trouver des subventions que nous pouvons obtenir de la part de l'État, du Département, de la Région, de tous les acteurs publics. C'est un établissement qui est un démultiplicateur de financements pour les Montpelliérains.

Après, je ne vais pas vous lire le détail de la délibération : vous l'avez tous sous les yeux. Ce que je voudrais juste dire, pour en donner la présentation, c'est que les activités du CCAS sont organisées en fonction de quatre grands principes de politique sociale.

Premier principe : garantir un accueil inconditionnel pour tout Montpelliérain qui se présente, et même pour toute personne résidente sur la Commune au bout d'une semaine. Il n'y a pas de tri de domiciliation. L'établissement d'ailleurs domicilie près de 5 000 personnes qui doivent être présentes sur le territoire depuis un ou deux mois et qui, à partir de la domiciliation au CCAS, peuvent engager des procédures pour accéder au logement, accéder au transport, accéder à des aides auxquelles ils ont droit, puisque le but c'est d'accompagner le droit. Dans cet accueil, l'accueil est organisé en trois niveaux : accueil généraliste est inconditionnel (toute personne qui rentre et qui veut voir un agent d'accueil, un professionnel de l'accompagnement, y accède) ; deuxième niveau, orientation, c'est-à-dire que nous orientons vers les services qui sont parfois compétents et qui ne sont pas le CCAS ; et

troisièmement, accompagnement, c'est-à-dire que les travailleurs sociaux qui orientent quelqu'un mais qui, en suspicion qu'elle ne fera pas la démarche toute seule, vont prendre le rendez-vous pour elle, vont vérifier que la mise en parcours commence, qu'il y a un véritable travail. Ce n'est pas un accueil inconditionnel uniquement pour faire plaisir ; c'est un accueil inconditionnel pour ouvrir les droits auxquels les personnes ont droit.

Le deuxième principe, c'est l'accompagnement global dans un tiers lieu numérique. Le Centre d'expérimentations et d'innovation sociale, est un établissement qui fonctionne et qui reçoit près de 12 000 personnes par an, soit pour des politiques d'insertion, de formation, ou même des débuts de formation de filières professionnelles dans les secteurs non couverts. C'est un véritable bijou. Il va être un peu bousculé dans les deux années à venir, puisque, pour lui permettre son développement, on va organiser la reconstruction des locaux, et donc l'établissement devra fonctionner avec des localisations un peu déconcentrées.

Le troisième point fort de l'activité du CCAS, c'est le bien vieillir et l'agenda 21 sur la Ville. C'est le point historiquement le plus stabilisé dans l'activité du CCAS. Vous savez que nous gérons 7 Etablissements d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), qu'il y a 17 clubs de l'âge d'or, qu'il y a une équipe d'intervention à domicile, un service de soins infirmiers, tout un ensemble de services sur lequel nous travaillons avec la Ville dans le cadre de l'agenda 21 pour bien vieillir, sur lequel nous reviendrons dans les mois qui viennent. On a une politique extrêmement importante du point de vue des personnes âgées pour faire que la Ville accompagne le plus leur envie de vivre, etc. Nos EHPAD sont déjà dans ce fonctionnement, c'est ce qu'on lit dans les rapports d'activités. Ce sont des lieux de vie, ce sont des lieux ouverts sur leur environnement, ouvert sur la vie, ce sont des lieux qui accueillent des activités culturelles, qui accueillent des gens conjoncturellement. Les clubs de l'âge d'or sont des clubs qui centralisent la socialité des personnes qui veulent accompagner – ce n'est pas la même classe d'âge ; c'est en gros plutôt 60-75-80 ans. Ce sont des clubs de socialité. Nous sommes en train de les renforcer, de les revoir et d'en faire des lieux aussi de prévention couvrant toute la Ville, puisque les 17 clubs couvrent la Ville.

Enfin, le quatrième axe, c'est que nous accueillons des publics spécifiques, qui peuvent être dans la galère sur la déperdition énergétique, sur les droits très complexes qui n'arrivent pas à être satisfaits, et aussi des publics qui – je pense que Fatma [NAKIB] y reviendra dans le détail – sont victimes de violences intrafamiliales, et notre Ville peut s'enorgueillir d'avoir le premier Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) municipal qui a ouvert en France. C'était une volonté d'un collectif féministe qui a lutté il y a 40 ans. C'est quelque chose qu'avait très bien compris Georges FRÊCHE, et le fait que ce CHRS ait fonctionné pendant 40 ans, c'est la prise en compte d'une chose qui, de plus en plus, dans les dernières années, est devenue évidente, mais qui accueille plusieurs dizaines de femmes en continu.

Dernier point : je voudrais saluer tout le personnel du CCAS, parce que dans l'établissement public, sous les deux confinements, nous on est tenu à des continuités de 24 h sur 24 h, dans les EHPAD il y a des équipes, donc tous les services ont été réorganisés, les agents d'aide à domicile ont continué à fonctionner, les clubs de l'âge d'or ont été fermés, les personnels ont été mis en renfort dans les EHPAD, etc. C'est 70 % du personnel du CCAS qui a travaillé en continu durant les deux confinements. Ce n'est pas une petite affaire.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur CALVO. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame YAGUE, Madame NAKIB, Monsieur DELAVEAU, Monsieur BARRAL. Allez-y, Madame YAGUE.

Annie YAGUE : Bonjour. Merci de me donner la parole. D'abord, une grande satisfaction de voir qu'on peut avoir un aperçu de ce qui se passe au CCAS. Comme tout le monde le sait ici, le CCAS est un établissement autonome. C'est vrai que si on ne fait pas partie du Conseil d'administration, on a beaucoup de mal à avoir une image de ce qui s'y passe, et c'est quand même la grosse partie du social qui être mis en place sur la Ville. Donc merci pour cette présentation.

Alors j'ai quelques petites questions. D'abord je remercie Monsieur CALVO d'avoir qualifié le Centre d'expérimentations d'innovation sociale de véritable bijou. J'ai exactement le même avis que lui. Je sais que, à l'époque où nous étions aux affaires, j'avais vraiment porté ce projet, il me tenait à cœur. Je suis heureuse de voir qu'aujourd'hui il répond aux attentes des Montpelliérains et qu'on le continue. J'avais une petite question sur la délocalisation pendant la rénovation du lieu. Je crois que Monsieur CALVO a répondu en partie en disant que ça allait être délocalisé, mais que les activités vont se poursuivre. C'est aussi une satisfaction.

Après j'ai une autre question sur cette délibération. On a parlé de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Marie-Caizergues, avec le projet qu'il y avait pour le suivi des enfants issus de familles où il y a eu de la violence conjugale. Vous dites que la MECS devait « *redéfinir son projet* ». Or, vous le savez, sur ce lieu-là, il y avait un legs qui donnait l'obligation à la Ville de consacrer ce lieu aux orphelins. On sait que depuis des années l'orphelinat a évolué, il n'existe pas tel qu'il existait au moment du legs. La MECS n'avait plus cette capacité d'accueillir un grand nombre d'enfants sur ce lieu. Nous avons travaillé sur ce sujet et nous avons demandé au juge un changement de legs pour pouvoir justement mettre en place un deuxième centre d'accueil des femmes victimes de violence conjugale, axé sur les enfants et les conséquences de ces violences conjugales sur les enfants. Aujourd'hui vous dites qu'il faut que la MECS « *redéfinisse son projet* ». Je suis étonnée, parce que lorsque nous avons déposé ce dossier, nous avons demandé à l'époque à la MECS de définir son projet pour qu'on puisse justement soumettre au juge un projet fini avec un avenir bien défini. J'aimerais savoir où est-ce que ça en est et dans quelle proportion, en tout cas dans quel temps vous comptez aboutir sur ce sujet ? Merci.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame YAGUE. Monsieur CALVO va vous répondre. Madame NAKIB.

Fatma NAKIB : Bonjour. Merci. Bonjour, chers collègues. Je voulais insister sur un des aspects du CCAS, le CHRS Élisabeth-Bouissonnade qui, comme le disait Michel CALVO à l'instant, a été créé à l'initiative d'associations féministes et pérennisé par Georges FRÊCHE, qui était alors Maire de Montpellier. On peut effectivement dire que ce CHRS communal est un des plus anciens de France encore en activité.

Je souhaite insister aussi sur cette structure qui est portée par le CCAS pour marquer l'engagement de la politique de notre Ville depuis plusieurs décennies à lutter contre les violences faites aux femmes, mais aussi à accueillir les enfants souvent victimes de ces mêmes violences au sein des familles. Constitué d'une équipe de 21 professionnels pluridisciplinaires (éducatrices/éducateurs spécialisés, éducatrices/éducateurs jeunes enfants, psychologues dédiés aux femmes et aux enfants exposés aux violences, animateurs/animateuses socioculturelles, moniteurs/monitrices, veilleuses de nuit), le CCAS de Montpellier, c'est aussi cela. Au-delà de l'accueil inconditionnel, c'est aussi une prise en charge de femmes fragilisées par des violences intrafamiliales, des familles entières.

Le CHRS aujourd'hui est constitué de trois services distincts : un accueil de jour, un service d'hébergement et un service de logement adapté. Les sources de financement se sont diversifiées au cours des années, donc l'État, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le ministère

des Droits des femmes, la Métropole, mais aussi des dons. Beaucoup d'associations donnent au CHRS, comme le Zonta club pour ne citer qu'eux, ou alors le collectif des Mixeuses solidaires qui organise régulièrement des événements afin de pouvoir aussi abonder par des dons. Le CHRS, c'est aussi l'adhésion et la participation à des réseaux nationaux essentiels, le réseau national fédération nationale solidarité femmes, des réseaux locaux, des réseaux interdisciplinaires de violence animés par Via Voltaire par exemple, des réseaux contre le mariage forcé animés par le planning familial. Pour moi, c'est important de le souligner, parce que ces réseaux sont des réseaux d'échanges et d'idées, de retours d'expériences et d'innovation. C'est notamment le cas de la fédération nationale solidarité femmes, qui a obtenu pour les structures la constituant l'agrément de l'Éducation nationale, qui permet d'intervenir en milieu scolaire et de sensibiliser sur les questions de violences intrafamiliales. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame NAKIB. La parole est à Monsieur DELAVEAU.

Jean-Dominique DELAVEAU : Merci, Monsieur le Maire. Je ne résiste pas au désir d'appuyer ce qu'a dit Michel CALVO. Élu municipal, je suis aussi au Conseil d'administration du CCAS. Je me réjouis que pour une fois le Conseil dans son ensemble s'arrête sur tout ce qui se fait au CCAS, qui est de très grande qualité, à la fois en termes de gestion, en termes d'innovation, sur tous les fronts, les problématiques sociales et de la précarité – et Dieu sait qu'elles sont nombreuses. Je voudrais que chacun prenne conscience de la chance qu'on a d'avoir à Montpellier un tel outil, que peut-être il apprenne à communiquer davantage pour le faire savoir, parce qu'il le mérite.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur DELAVEAU, de ce plaidoyer. Monsieur BARRAL, qui est délégué au club de l'âge d'or et dont je salue tout le travail auprès de nos aînés.

Yves BARRAL : Merci, Monsieur le Maire. C'est vrai qu'en tant que délégué à l'âge d'or, je voudrais souligner que pour lutter contre l'isolement des seniors, les 17 clubs de l'âge d'or sont un formidable outil qui propose de multiples actions culturelles, sportives, de solidarité, telles que le Téléthon, et de loisirs, maintenant ainsi plus de 6 000 adhérents en activité. Ces clubs sont actuellement au centre d'une réflexion sur l'ensemble de leurs projets pédagogiques. Immanquablement, ce sont des lieux de rencontres de de socialité pour les seniors de cette Ville. Pour 2022, nous relançons la dynamique participative avec un référent par club. Il est prévu d'harmoniser la dénomination des clubs, de les informatiser, d'organiser une belle journée de l'âge d'or en fête, de reprendre les sorties et voyages, les ateliers sport, sans oublier l'aspect prévention-santé pour le bien vieillir après deux années de contraintes liées à la Covid-19. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur BARRAL. Je redonne la parole à Monsieur CALVO pour qu'il apporte des éléments de réponse aux questionnements de Madame YAGUE notamment.

Michel CALVO : Madame YAGUE, vous le savez : la MECS, c'est une situation extrêmement complexe. C'est un établissement public indépendant, dont le Directeur est nommé sur liste nationale par le ministère de la Santé, qui a une convention collective hospitalière, qui est sur des terrains de la Ville de Montpellier consécutif à un legs, et dont 97 % du budget vient du Département. Avec ça, vous avez une complexité.

Alors, dans les dernières années, effectivement, la MECS a réorganisé son projet pédagogique. Il n'y a maintenant plus d'orphelinat central ; il y a onze villas qui accueillent chacune une dizaine d'enfants et des équipes pédagogiques qui sont distribuées dans les onze villas. Mais il y a uniquement une fonction de siège avec les psychologues, l'administration centrale, le recrutement, qui sont centralisés sur un lieu. Elle voudrait occuper 4 000 m² : nous, ça nous semble largement trop grand. Il y a un

débat entre architectes sur la parcelle qu'ils devraient occuper, qui libérerait deux tiers du terrain.

Vous avez raison de dire qu'on est passé devant le juge des legs. Le juge des legs nous a autorisés de reconstruire un autre projet avec l'enfant au centre de ce projet. On y travaille aujourd'hui mais on ne sait pas si la MECS va rester dans ses locaux. Il y a un débat qui a commencé à l'intérieur du Département, qui se dit qu'il serait peut-être utile de reconstruire un siège central ailleurs, de dégager les locaux. Est-ce qu'il y aura deux tiers du terrain qui peuvent être utilisés et un tiers concédé pour du logement social qui viendrait financer l'opération qu'on construirait sur les deux tiers ? Ou est-ce que c'est un tiers qu'on a pour mener à bien notre projet ? On hésite aujourd'hui. On discute avec le Département, parce que c'est là que se trouve la clé de la décision, avec l'équipe de la MECS. Elle est prête à aller dans de nouveaux locaux ou de rester dans ses locaux, ce n'est pas un enjeu pour elle, c'est un enjeu entre la Ville et le Département.

Notre intention, c'est de faire une grosse activité qui viendra en appui du CHRS, dont on vient de parler. Notre idée c'est de faire un lieu d'accueil d'urgence et d'hébergement de femmes avec enfants ayant rencontré la très grande violence. On est sur le même projet que vous aviez commencé, sauf que peut-être on ne pourra pas prendre la forme CHRS, parce que l'État ne veut plus entendre parler de création de places de CHRS. Mais ce n'est pas ça qui va nous faire reculer là-dessus. Voilà où on en est.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur CALVO, vous pouvez voir Madame YAGUE pour poursuivre cet échange. Vous avez bien vu les intentions dans le cadre du legs et dans le cadre juridique dans lequel nous évoluons. Evidemment il y a une dynamique de projet.

Quelques points, de manière plus générale, sur l'action du CCAS – la délibération le montre sur les perspectives générales. On a beaucoup parlé du Ségur de la santé, mais le CCAS a un programme très ambitieux de rénovation de ses EHPAD. Nous avons obtenu des crédits pour cela, notamment pour celui des Aubes, celui de la réalisation sur le legs GUIRAUD, dont nous avons parlé lors d'un des précédents Conseils municipaux.

Beaucoup de choses ont été dites dans le scandale Orpea – qui nous a tous ébranlés, pour lequel une commission parlementaire a été instituée et des comptes sont donnés. Je voudrais quand même qu'on relève, et à juste titre, ce qui va mal, mais qu'on relève aussi ce qui se fait de remarquable. Dans les EHPAD du CCAS, vous avez des choses incroyables. D'abord, ça repose sur les personnels, très engagés, mais aussi ces projets de colocation avec des étudiants en musicologie, qui participent au lien avec nos aînés. Saluer l'Orchestre de Montpellier qui vient jouer des concerts. Je vois beaucoup de collègues qui ont des regards émus, parce que quand on assiste à ça, il y a un avant et un après, à titre très personnel. Il y a ces expos photos qui se déroulent. Tous ces moments qui montrent qu'il existe un chemin qui permet de bien prendre en charge cet immense défi de la dépendance. Tout n'est pas parfait, il y a sans doute des choses à améliorer. Mais quand même, ce modèle-là, public : ils peuvent exercer correctement leur mission. Aux Grisettes, ça n'est pas un EHPAD du CCAS, c'est un autre EHPAD, et là c'est la mixité générationnelle avec la crèche. Je crois que nous avons tous été marqués par le scandale d'Orpea, mais c'est l'occasion aussi de relever qu'il y a des choses qui se font, qui essaient d'être innovantes sur le plan social, très respectueuses de la dignité des personnes, du lien avec leur famille.

Nous aurons l'occasion d'en reparler puisque Madame MARIN-KHOURY et Monsieur BARRAL pilotent, avec Monsieur CALVO, l'agenda de la longévité. Nous allons élaborer une stratégie, nous délibérerons là-dessus, sur la stratégie de l'accompagnement. Il ne faut pas avoir de termes péjoratifs, parce que quand on dit à 70 ans que quelqu'un est dans le « *grand âge* », alors qu'il est en pleine

forme – quand je vois Madame KOLINKA à 97 ans, qui est à trois conférences et qui chante et qui nous donne des frissons – il y a d’une certaine manière des formes de jeunesse éternelle. Nous aurons l’occasion de délibérer là-dessus, parce que c’est un immense défi, cette prise en charge de nos aînés.

Monsieur BARRAL, ce que vous avez dit sur les clubs de l’âge d’or, qui sont un existant, qu’il faut continuer à faire évoluer. C’est vrai que pendant la crise de la Covid-19, ils ont été pour beaucoup fermés, et on sent bien la demande de retrouver du lien social. Tout comme vous avez engagé avec Madame MARIN-KHOURY – la presse s’en est faite écho – pour les personnes qui sont isolées chez elles, l’« aller vers » du CCAS, pour aller prendre des nouvelles, pour aller accompagner les personnes âgées à leur domicile. Madame la Députée [Patricia MIRALLÈS], dans votre circonscription ce projet expérimental se déploie, il fait ses preuves et il va être sans doute inspirant pour la suite. Merci en tout cas.

Vous avez raison, Monsieur DELAVEAU, c’est rare qu’on parle du CCAS. En fait, parfois on pense que l’action sociale est une évidence, alors que c’est le fruit de choix politiques et d’engagement d’hommes et de femmes, dans leur métier, qui souvent vont le vivre avec le sens du service public, et c’était important qu’on en fasse un focus.

Le Conseil prend acte du programme des engagements 2022 du Centre Communal d’Action Sociale.

5. Ressources - Taux d'imposition des taxes directes pour 2022 - Adoption

Mme Fatma NAKIB (avec le pouvoir de M. Mustapha LAOUKIRI, sort de séance).

Monsieur le Maire : Je donne la parole à notre collègue Michel ASLANIAN pour la délibération relative au taux d’imposition des taxes directes pour l’année 2022, c’est-à-dire la taxe sur le foncier bâti et non bâti et la taxe d’habitation qui reste encore en vigueur pour une partie minoritaire des contribuables montpelliérains. Monsieur ASLANIAN.

Michel ASLANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Conformément à nos engagements de campagne, il est proposé à l’Assemblée de fixer un taux d’évolution d’imposition à 0 % sur les deux impôts sur lesquels nous sommes concernés, c’est-à-dire le foncier bâti et le foncier non bâti. Vous voyez l’augmentation des impôts sur une base 100 depuis l’année 2008 : ce slide a le mérite de montrer qu’en maintenant une augmentation d’impôts à 0 %, on peut quand même avoir une politique d’investissement volontariste, puisque depuis 2020, nos investissements continuent de grimper pour un bouclier social et un investissement offensif pour l’emploi, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur ASLANIAN. Est-ce qu’il y a des demandes de prise de parole sur les taux d’imposition qui continuent à être stables ?

Max LEVITA : Pour la 11^{ème} année !

Monsieur le Maire : Oui, vous avez raison, Monsieur LÉVITA, 11^{ème} année. Nous continuons. L’idée c’est d’aller longtemps sur cela. Les taux sont stables, les bases évoluent – liées à l’inflation, c’est un calcul de la loi de finances – mais nous poursuivons et les catastrophes annoncées n’ont pas lieu, donc stabilité des taux. Y a-t-il des demandes de prise de parole, hormis celle de Monsieur LÉVITA ? Qui est contre ? Qui s’abstient ? Unanimité.

A l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité.

Pour : 60 voix

6. Ressources - Instauration et modification du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Refonte du Régime indemnitaire des catégories A, B et C - Approbation

*Mme Fatma NAKIB (avec le pouvoir de M. Mustapha LAOUKIRI) entre en séance.
Mme Clara GIMENEZ sort de séance.*

Monsieur le Maire : Affaire n° 6. Monsieur ASLANIAN, comme élu en charge du personnel, sur un dossier très important à l'acronyme très engageant, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Je vous donne la parole.

Michel ASLANIAN : Merci, Monsieur le Maire. C'est un dossier extrêmement important pour la Collectivité, et je dois le dire assez complexe. Au-delà des éléments que vous avez reçus dans le dossier du Conseil municipal, je vais essayer de vous l'expliquer simplement – si tant est que ce soit possible.

C'était issu d'une loi du 20 mai 2014 qui fixe le fameux RIFSEEP. C'est un projet ambitieux, obligatoire, équitable qui va nous permettre de clarifier et simplifier la façon dont les agents sont rémunérés. C'est une obligation législative, bien entendu. À la Ville de Montpellier, nous avons déjà pris une délibération en ce sens en 2018, complétée en 2021. Elle n'était pas suffisante puisqu'elle ne couvrait pas l'ensemble des cadres d'emplois et ne comprenait pas de Complément Indemnitaire Annuel (CIA) – je vous expliquerai plus tard ce qu'est le CIA – qui est une donnée obligatoire. Donc il fallait que nous retravaillions ce sujet.

Le RIFSEEP doit être appliqué à la Métropole également. Il a été voté lors du dernier Conseil de Métropole et donc c'est une refonte en profondeur pour nos Collectivités. C'est un engagement politique fort des deux collectivités, et d'ailleurs nous l'avons traduit dans les budgets que nous avons votés il y a peu de temps. C'est aussi une composante majeure du pacte social que nous avons engagé. Ça a été l'objet de négociations et de rencontres régulières avec les acteurs de la Métropole et de la Ville, les organisations syndicales entre autres. C'est une mesure qui va être effective à partir du 1^{er} juillet 2022, et donc dans ce laps de temps qui nous conduira au 1^{er} juillet 2022, nous allons continuer le dialogue social pour mettre les mesures d'application en œuvre, concrètes, puisqu'aujourd'hui ce que nous vous demandons de voter, ce sont les grands principes.

Une petite définition de ce que nous appelons « *le pacte social* ». C'est avant tout un dialogue permanent avec les organisations syndicales et les agents. C'est un grand plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle, un grand plan sur l'amélioration de la qualité de vie au travail, une grande réflexion sur le déroulé de carrière, une politique sociale élargie, un grand plan d'accompagnement et de développement des compétences à partir de création d'écoles, de formations et d'outils de management, un projet d'administration fédérateur et partagé dont nous avons déjà largement parlé, une politique de rémunération plus équitable et plus attractive – nous allons en reparler, puisqu'il se fait jour aujourd'hui que nous avons du mal à embaucher sur un certain nombre de métiers.

Petit cadre de planning. En 2020, pour la politique de rémunération, nous avons mis en place une prime spéciale Covid-19, que nous avons votée ici. En 2021 nous avons créé la prime d'intéressement à la performance collective, que nous allons renouveler dans la prochaine affaire que nous allons vous présenter. En mars 2022 nous allons adopter le RIFSEEP pour une application en juillet 2022. En 2023 nous aurons la seconde partie, l'application sur une année complète du RIFSEEP. Enfin, en 2023-2024, nous allons commencer les négociations sur la participation de l'employeur sur les

prestations sociales. Bien évidemment, ceci s'accompagne de la création régulière de nouveaux moyens humains pour mettre tout ça en place.

Quelques objectifs forts d'équité pour ce RIFSEEP. C'est bien entendu simplifier et harmoniser les règles de rémunération, qui sont effectivement fort complexes ; renforcer la politique sociale avec une révélation du régime indemnitaire de base ; mieux reconnaître les responsabilités, notamment sur les fonctions d'encadrement et l'engagement professionnel des agents ; favoriser un même régime indemnitaire quelles que soient les collectivités, les filières, à grades et fonctions équivalents – ça c'est extrêmement important – ; et faciliter les passerelles et la mobilité entre nos deux Collectivités dans un contexte de mutualisation croissant – ça aussi c'est extrêmement important, parce que nous avons du mal à le faire aujourd'hui compte tenu du fait que les rémunérations ne sont pas équivalentes dans les deux Collectivités actuellement.

On rentre dans le détail. Le RIFSEEP, ce sont deux grandes parties cumulables et obligatoires :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), qui est donc la part fixe et qui est déterminée en fonction du poste occupé, du groupe de fonctions auquel ce poste est rattaché et du grade de l'agent. Cette part fixe est versée mensuellement.
- Un Complément Indemnitaire Annuel (CIA), qui n'existait pas à la Ville de Montpellier, qui est une part variable, qui repose sur l'engagement et la manière de servir de l'agent au regard de l'entretien professionnel. Le CIA devient donc la pierre angulaire du management, qui est versé annuellement ou en plusieurs fois.

En détail, l'IFSE est attribuée à chaque agent et elle valorise les fonctions d'encadrement, de coordination technique, d'administration transversale, d'expertise et de technicité. La part sujétions – on en avait parlé à l'époque des 1 607 heures – correspond aux primes et indemnités liées à certains postes exposés. Les discussions se poursuivent actuellement pour préciser les emplois concernés, avec les organisations syndicales. La part bonifications est liée à des missions spécifiques, et non à un poste, comme les assistants de prévention ou les formateurs par exemple. L'ouverture à d'autres profils est envisagée.

Le CIA repose lui sur un engagement professionnel et une manière de servir de l'agent. Il est versé annuellement en deux fractions. Il s'articulera autour d'un montant de 1 230 euros, susceptible d'être majoré à titre individuel jusqu'à 1 830 euros annuels en fonction de l'évaluation professionnelle et de la satisfaction des objectifs fixés pour la Ville. Je tiens à préciser que le RIFSEEP va engager une augmentation pour 99 % des agents.

Voilà, Monsieur le Maire, tout ce qu'on peut dire en grandes lignes sur ce dossier complexe, mais extraordinairement important pour notre Collectivité.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur ASLANIAN, et merci de votre engagement sur ce dossier très important. J'ouvre la discussion, y a-t-il des demandes d'éclaircissement auprès de Monsieur ASLANIAN ? Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame DOULAIN, Monsieur GUISEPPIN, Madame LABOURIER. Allez-y, Madame DOULAIN.

Alenka DOULAIN : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues. Au-delà de nos clivages politiques, il me semblait que la question de la prise en compte du bien-être et des conditions de travail de nos agents était un objectif partagé. Dès lors, vous le savez, depuis le début de vos prises de fonction, j'ai surtout pu constater la manière brutale dont vous avez géré la question de la limitation du droit de grève, la manière brutale dont vous avez géré la mise en place des 1 607 heures, et l'épineux sujet des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) avec un mouvement social

conséquent pour notre Ville. Depuis, j'ai donc une attention très particulière sur les questions concernant les ressources humaines, parce que je pense que ce sont des questions qui sont éminemment politiques.

Monsieur le Maire, vous avez tendance à dire « *bon, ce sujet-là, c'est mon Directeur Général des Services (DGS) qui le gère* ». Malheureusement, non, c'est très politique, et à double titre. Le premier c'est qu'évidemment sans les 8 000 agents de la Ville, de la Métropole et du CCAS, toutes les politiques qui sont votées ici ne sont rien. Deuxièmement, parce que finalement la question des conditions de travail dans le service public en dit long sur la vision qu'on a de ce dernier et sur ce qu'est la qualité de l'emploi. La qualité de l'emploi, c'est lutter contre la précarisation, c'est s'assurer que ceux qui ont les métiers les plus difficiles sont valorisés, c'est tout simplement faire en sorte que la justice soit présente dans le monde du travail, et on le sait, ce monde du travail peut être parfois violent. Ça devrait être notre mission prioritaire que d'améliorer pour l'ensemble de nos agents leurs conditions de travail, de faire en sorte qu'ils soient mieux rémunérés, qu'ils soient mieux considérés. C'est extrêmement important.

Je tenais donc à dire un mot du coup sur la méthode qui a été employée sur la mise en place du RIFSEEP. Vous nous précisez aujourd'hui que ça a fait l'objet de négociations. Ce que je ne voudrais pas, parce que j'ai vu ça en Conseil de Métropole, c'est que ceux qui nous écoutent pensent que ce RIFSEEP a été voté par les syndicats. Il y a eu des votes contre et il y a eu une abstention. En gros, aujourd'hui, j'aimerais bien que ça soit extrêmement clair : le dialogue social il est fait encore et toujours au forceps. On met aujourd'hui les agents et leurs représentants devant le fait accompli et on ne prend pas le temps de s'assurer que les vrais sujets soient pris en compte. Je pense qu'il faut le dire, parce qu'il ne faut pas jouer sur les mots. J'aurais aimé, Monsieur ASLANIAN, que vous soyez clair là-dessus.

Enfin, sur le fond, le RIFSEEP apporte bel et bien quelques améliorations, mais qui profiteront surtout aux postes d'encadrement. C'est évidemment une bonne nouvelle pour eux, mais pour les agents de catégorie C, et notamment pour les ATSEM, leur situation ne va pas s'améliorer de manière notable. C'est évidemment le fait de négociations qui ont été faites à la va-vite, mais c'est aussi parce qu'il n'y a toujours pas eu de travail de fond, de prise en compte de la pénibilité de ces métiers. Pourtant c'est ce que vous m'aviez répondu, Monsieur ASLANIAN, lors de la mobilisation des ATSEM sur les 1 607 heures. 400 femmes sur le parvis de la Mairie, ce n'est pas rien. Vous m'aviez dit : « *mais ne vous inquiétez pas, on ne prendra pas en compte leur pénibilité lors des 1 607 heures, mais on le fera dans le cadre du RIFSEEP* ». Force est de constater qu'aujourd'hui la copie, elle n'est pas bonne. Vous nous aviez dit que vous prendrez en compte la pénibilité, qu'il y aura un rattrapage sur les salaires, et finalement vous avez menti. Eh bien, depuis, est-ce que la situation, elle s'est améliorée ? Malheureusement, il y a à nouveau les enfants, les parents d'élèves et les agents qui trinquent, avec une situation de tension qui est toujours réelle. Il y a toujours un manque de personnel, il y a toujours des difficultés de recrutement et puis il y a toujours des arrêts maladie.

Le 25 mars, c'était la journée nationale des ATSEM, et je pense qu'elles auraient apprécié un meilleur traitement. Je souligne d'ailleurs à cet égard le formidable soutien du collectif des parents d'élèves de Montpellier, une école un avenir, qui soutiennent les ATSEM et qui soulignent la difficulté de leurs conditions de travail et le fait qu'il faut travailler ce sujet. Ils ne sont pas tombés d'ailleurs dans le piège que vous leur avez tendu, la bonne vieille technique de diviser les agents du service public et les usagers, vous savez, c'est le petit classique qu'on fait pour affaiblir pourtant des revendications légitimes de nos agents. Je pense, ceci dit, qu'il n'est pas trop tard pour agir.

Alors je pose une question très simple : est-ce que vous considérez qu'avec quelques euros en plus

par mois, ce RIFSEEP constitue une avancée pour ces agents de catégorie C, notamment les ATSEM ? Si vous considérez que ce n'est pas suffisant, comment comptez-vous, en termes calendaires, vraiment de manière précise, rattraper le coup dans les mois à venir, afin d'améliorer les conditions de travail de ces agents, si précieux pour l'école de la République ? Merci pour vos réponses.

Monsieur le Maire : Merci, Madame DOULAIN, de votre intervention. La parole est à Monsieur GUISEPPIN.

Serge GUISEPPIN : Bonjour. Je pense que le RIFSEEP est une obligation et vos services mettent tout en œuvre pour y arriver. Je voudrais d'abord féliciter l'équipe de Michel ASLANIAN, parce que je pense que la gestion sociale est une gestion très complexe, et arriver à ces objectifs, ce n'est pas rien. Mais pas un mot sur l'absentéisme ! J'aimerais qu'on puisse mesurer en parallèle l'ensemble des efforts que la Collectivité fait pour arriver à une satisfaction, et qu'en contrepartie cette satisfaction fasse réduire notre absentéisme. Ça semble tout à fait logique. J'aimerais qu'on ait des mesures et des unités qui permettent de constater ces efforts, tout simplement.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur GUISEPPIN. Madame LABOURIER.

Flora LABOURIER : Comme on l'a dit, effectivement, la question des agents, du bien-être au travail, c'est une question essentielle. Alors c'est vrai que vous n'êtes pas complètement responsable, vous avez hérité d'une situation – on l'avait dit pendant la campagne municipale – assez problématique, catastrophique. Effectivement, on en a parlé rapidement ce matin, le CIA qui est la composante qui est devenue obligatoire – elle était facultative avant – elle est restée facultative à Montpellier, puisqu'elle n'était toujours pas instaurée, alors qu'elle est obligatoire depuis de nombreuses années. Or, c'est justement cette partie-là du RIFSEEP qui permet d'évaluer et de reconnaître la qualité du travail des agents dans la manière de servir, dans l'engagement, et c'est vrai qu'on s'est un petit peu rendu compte, pour certains, à quel point ils étaient essentiels pendant la crise de la Covid-19. Les agents sont la pierre angulaire du service public. Je sais que ça fait souvent sourire Monsieur MARTIN, qui s'émeut souvent que les membres de la liste du Cœur et de l'Action puissent être attachés à ces questions-là, mais nous le sommes. Le fait de régulariser, de se mettre en conformité avec la loi sur ces éléments-là est essentiel, parce que l'appréciation de cette reconnaissance-là, elle se fait au moment des entretiens annuels, et ce n'est pas rien. Ce n'est pas une récompense, c'est une reconnaissance, nous y serons attachés. On voit le budget, il y a un maximum qui est alloué, donc nous serons attentifs ensuite aux sommes qui seront réellement allouées, parce qu'il y a une part quand même qui est variable. Elle est essentielle dans le cadre du dialogue social, vous l'avez dit. Elle est vraiment importante. Effectivement il était temps de la mettre en place.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame LABOURIER, de votre intervention. Peut-être Madame DOMBRE COSTE sur le sujet plus spécifique des personnels d'éducation, puis Monsieur ASLANIAN sur quelques éléments de réponse, puis je compléterai moi-même.

Fanny DOMBRE COSTE : Merci, Monsieur le Maire. Je suis toujours étonnée quand on parle des écoles de n'entendre parler que des ATSEM. Dans les écoles, il y a les agents d'entretien, il y a les animateurs, il y a trois filières qui sont aujourd'hui occupées par de nombreux agents de la Ville, très engagés dans leur emploi, et pour lesquels nous avons une attention très particulière. Alors c'est vrai qu'il y a de l'absence, parce que c'est vrai qu'il y a encore la Covid-19, clairement, et que du coup ça provoque effectivement des absences. Nous sommes toujours en recrutement, puisque nous sommes toujours en recherche non seulement d'animateurs mais aussi d'ATSEM. Il y a une pénurie sur le marché du recrutement dans toute la France, et ce n'est pas seulement à Montpellier mais sur la France entière. C'est vrai que, probablement, et on pourrait se poser la question, mais ça c'est au

niveau national qu'elle doit être posée, cette question-là, de la revalorisation de certains métiers, notamment celui d'animateurs. Le RIFSEEP est une des réponses que, localement, la Ville de Montpellier va engager, justement pour répondre à ces questions.

Quant au sujet spécifique des ATSEM, à la suite de la mise en place des 1 607 heures, nous avons demandé à un cabinet extérieur de mener un travail de fond sur les trois filières, agents d'entretien, animateurs et les ATSEM. Ce cabinet a fait une immersion dans les écoles pour aller vivre la vie des agents pour vérifier le fonctionnement et ensuite faire des propositions. Ces propositions, nous les avons étudiées et elles sont aujourd'hui discutées dans les instances paritaires, parce que c'est là que ça doit se discuter, d'abord avec les organisations syndicales. Des propositions leur seront faites, très concrètes, et qui devraient je pense répondre à leurs demandes.

Monsieur le Maire : Merci, Madame DOMBE COSTE. Monsieur ASLANIAN, sur quelques éléments également de réponse.

Michel ASLANIAN : Monsieur le Maire, très rapidement, parce que je pense qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites, mais je voudrais juste répondre à Madame DOULAIN. Je suis assez surpris par ses propos. Je me demande si elle a lu le dossier ? Madame DOULAIN, sur les catégories C, donc les ATSEM en particulier, mais toutes les catégories C, il n'y a pas que les ATSEM à la Ville de Montpellier, le RIFSEEP va leur amener un complément de pratiquement 1 200 euros sur l'année, 100 euros par mois. Si vous considérez que ce n'est pas suffisant ou si vous considérez que c'est un mensonge, il va falloir qu'on ait une discussion ensemble.

Je vous engage à venir participer avec moi aux négociations avec les organisations syndicales. Vous verrez qu'elles se déroulent parfaitement. On n'est pas forcément d'accord sur tout, mais on a réengagé un dialogue social, et très honnêtement, ils sont tous satisfaits de ce que nous leur avons proposé. Les jeux des votes en comité technique, vous les connaissez certainement. Mais à partir du moment où une organisation syndicale majoritaire dans la Collectivité s'est abstenue, c'est un vote qui est considéré comme positif. Les discussions que j'ai en off avec toutes les organisations syndicales sont plutôt extrêmement positives sur la façon dont nous avons pris en compte le pouvoir d'achat, les bas niveaux de salaires pour les agents de catégorie C. Bien sûr, les agents de catégorie B et les agents de catégorie A vont profiter aussi de nos propositions, mais le gros, les 4 millions d'euros que nous allons mettre, ils seront sur les catégories C. Je vous garantis que c'est un vrai succès, ça n'a jamais été fait dans la Collectivité.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur ASLANIAN. Effectivement, quelques éléments de réponse complémentaires. Disons les choses, quand même : depuis 20 mois on vit la crise de la Covid-19, et la situation pour les agents – que vous releviez Madame LABOURIER – est très difficile. Notre choix – ça se verra d'ailleurs lors du compte administratif – a été de maintenir la continuité du service public et de tout faire pour à chaque fois recruter, pour garder l'école ouverte. Quand j'entends que c'est Monsieur BLANQUER qui a gardé l'école ouverte : ceux qui ont gardé l'école ouverte, ce sont tous les agents, ce sont les collectivités territoriales, ce sont les professeurs dans ces protocoles qui devenaient très complexes à mettre en œuvre. Je n'en critique pas les tenants et les aboutissants, mais nous avons tenu. Les cantines, l'école, tout a été fait, et ça n'a pas été simple, et je crois que tout le monde peut le comprendre. Nous avons d'ailleurs, à ce titre-là, donné aux agents, quand beaucoup de collègues étaient absents, des conditions rapides de remplacement, même si évidemment on peut faire mieux. Cette reconnaissance a été accomplie aussi, à travers le versement de la prime Covid-19 – ça a été un élément fort.

Il y a eu ce dossier dès 1 607 heures, à la suite des négociations sur la mise en conformité de la

Collectivité, car nous n'étions pas dans le respect des règles. Ça a été accompagné d'une prime de 300 euros qui a été versée en décembre 2021 et sur laquelle nous sommes invités à délibérer aujourd'hui et nous maintenons le montant.

Je suis stupéfait. Que certains n'aient pas voté le budget, c'est leur droit le plus absolu. Il y avait dans le budget – et on a bien veillé avec Monsieur ASLANIAN d'ailleurs dans la présentation de le mettre en exergue – 3,5 millions d'euros pour mettre en œuvre le RIFSEEP. C'est un des choix budgétaires en faveur des personnels, des agents du service public, qui est l'un des plus importants. Parce que nous savons qu'il y a un sujet de reconnaissance, il y a des difficultés, et ça ne se règle pas d'un claquement de doigts. J'ai entendu une phrase qui m'a un peu surpris, que « *ça ne profiterait qu'aux A* ». Mais la Ville de Montpellier, ce sont à 90 % des agents de catégorie C et de catégorie B. Ces 3,5 millions d'euros vont aller très majoritairement sur ces agents ! Je préfère prendre des fourchettes basses, mais pour une ATSEM, parce qu'elle va rentrer dans les critères de pénibilité, nous estimons avoir une évolution de son revenu par mois entre 70 et 80 euros. Je crois que c'est un signal de reconnaissance, nonobstant la discussion qui est en cours, je salue une organisation syndicale pour la proposition qu'elle a pu formuler, qui nous a aidé à travailler, et ce sera délibéré.

Ce RIFSEEP, il permet donc d'apporter, sur la base d'un certain nombre de critères, une reconnaissance à l'ensemble des agents. Tous les agents de la collectivité vont être concernés, et l'essentiel de l'effort va aller sur les catégories C et les catégories B. On nous annonce un dégel du point d'indice, selon le résultat des élections, mais comme tous les candidats le proposent il y aura donc un dégel du point d'indice. En tout cas, sur nos choix, 3,5 millions d'euros. Il y a ceux qui ont voté contre le budget et donc contre ce choix-là. Il y a ce cadre de discussion que propose Monsieur ASLANIAN et je crois que ça va être un élément important de reconnaissance.

Evidemment, du point de vue des organisations syndicales – et c'est bien normal, c'est leur rôle de représenter les personnels – l'effort devrait être plus important, l'effort devrait être plus important. Elles vont s'abstenir, exprimer une position défavorable. C'est normal. C'est le dialogue social, tel qu'il existe. Mais il faudra regarder à quel moment un effort aussi conséquent aura été accompli pour les agents de catégorie C.

Nous allons donc poser ces principes, c'est pour les agents du service public, pour mieux travailler dans la Collectivité, une Collectivité plus sociale, plus équitable, parce qu'on a des enjeux d'harmonisation entre les filières – c'est ce qu'évoquait Madame DOMBRE COSTE. C'est un effort très fort, très important de la part de la Collectivité, que nous allons lier au pacte social que nous voulons passer avec les agents.

Permettez-moi Madame DOULAIN, que je précise ma position, parce que vous avez dit que « *je délègue au DGS* ». On a mis des critères pour les évolutions à la Commission Administrative Paritaire (CAP). Je me mets dans une position de distance pour éviter des formes d'interventionnisme. Vous devez le savoir, tout le monde le sait d'ailleurs. Souvent il y a des agents qui disent « *Monsieur le Maire, aidez-moi à évoluer* ». Moi je le dis : c'est sur la base de règles et sur la base de l'enveloppe que nous délibérons. Ça permet de poser la règle, ça permet de poser de la clarté. C'est ça mon propos. Je sais que certaines organisations syndicales sont nostalgiques du fait que le Maire *himself* – pour parler occitan – puisse intervenir. Je crois que la question d'une gestion impartiale des agents est une question très attendue, nécessaire. Des fois il y a encore des failles qu'il faut corriger, mais je crois que c'est important. Par contre, le Maire, il fait des choix. 3,5 millions d'euros pour le RIFSEEP, la prime d'intéressement collective, l'enveloppe que nous avons là encore dans notre budget pour les promotions internes et les évolutions de carrière allouée pour que davantage de mobilités internes puissent être accomplies. Ça, ce sont les choix de notre responsabilité, qui ont été soutenus, et je la

remercie, par la majorité ici présente. Voilà nos choix sur la gestion des agents.

Ensuite, Monsieur GUISEPPIN, vous avez posé une question qui est très importante. C'est difficile au regard de la Covid-19 d'appréhender le dossier de l'absentéisme. C'est difficile parce que, là, nous avons beaucoup d'agents – même s'ils sont sur le retour et ils vont être accompagnés – qui ont été en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA), on a rencontré beaucoup de difficultés. Mais de manière structurelle la Ville de Montpellier connaît un absentéisme anormalement élevé par rapport à d'autres collectivités et ça n'est pas acceptable, parce que le service public, lui, il doit être bien géré. Ce chantier, il nous faut l'ouvrir. Là, dans la crise de la Covid-19, de par la charge de travail des équipes, il était très difficile à appréhender en direct. Mais il nous faut l'ouvrir et donc nous allons l'ouvrir, avec les organisations syndicales bien sûr, parce que l'absentéisme, il ne peut pas être fait à coup de slogans, de rapport de la Fondation pour la Recherche sur les Administrations et les Politiques publiques (iFRAP) ou de postures. Il est multifactoriel, il est très complexe et dans notre collectivité il est structurellement anormalement élevé si on se compare.

Vous avez soulevé une question : quels sont les indicateurs et quelles sont les marques d'évolution de l'action de lutte contre l'absentéisme ? Je vais être très transparent avec vous. On essaie d'avoir aujourd'hui l'indicateur le plus fiable, mais ça prouve bien qu'on a une complexité, parce qu'on n'arrive pas à l'avoir de manière précise – ça dit l'ampleur du travail qui nous attend. Mais vous l'aurez et nous serons aussi appréciés sur cette évolution. Mais je le dis aussi : l'absentéisme, il est multifactoriel. Il va des enjeux de la reconnaissance au travail, de l'organisation du travail, ... C'est pour ça que dans le budget de la Ville et de la Métropole une grande partie y a été allouée... Madame SAURAT, qui est représentée aujourd'hui et qui suit cela sur les conditions de travail de nos agents dans les bâtiments publics, etc., va être appréhendée. Mais ce chantier, il est devant nous. Il est multifactoriel. Je ne veux pas que ça se transforme en stigmatisation des agents publics, parce qu'il y a des gens qui sont pour réduire le périmètre du service public par idéologie. Nous avons cette responsabilité-là, c'est une donnée qui sera communiquée. Nous allons ouvrir ce chantier parce que, en l'état, ce n'est pas acceptable. Nous devons avoir un absentéisme comparable à celui qui existe dans des collectivités de la même strate, tout simplement. Et aujourd'hui, de manière assez claire, c'est anormalement élevé. J'entends parfaitement votre demande.

Sur les grèves perlées d'une heure, on a fait le choix de faire que le droit de grève s'applique comme dans la fonction publique hospitalière et la fonction publique d'État. C'était un point extrêmement, qui posait beaucoup de problèmes aux familles, et qui était peu compréhensible. Là aussi, Madame MASSART travaille sur les conditions de travail des agents. Je crois que la dynamique des crédits qui ont été votés en faveur des selfs par exemple aident très clairement à mieux prendre en compte les sujets de pénibilité. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

L'application du RIFSEEP va continuer à faire l'objet de discussions avec les organisations syndicales. Cette délibération, ce sont 3,5 millions d'euros au budget pour les agents de la Ville de Montpellier, et assurément toutes les catégories C et B verront le RIFSEEP s'appliquer sur leur feuille de paie à partir du 1^{er} juillet.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 51 voix

Abstentions : 10 voix

Se sont abstenus : Mme Alenka DOULAIN, M. Abdi EL KANDOUSSI, Mme Stéphanie JANNIN, M.

Max LEVITA, Mme Isabelle MARSALA, Mme Patricia MIRALLES, M. Philippe SAUREL, M. Bernard TRAVIER, Mme Joëlle URBANI, Mme Annie YAGUE.

7. Ressources - Modalité d'attribution de la prime d'intéressement à la performance collective en faveur des agents de la Ville de Montpellier - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire n° 7. C'est la reconduction de la prime d'intéressement collectif pour le même montant que l'an passé de 300 euros. Y a-t-il des questions, des remarques auprès de Monsieur ASLANIAN ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 51 voix

Abstentions : 10 voix

Se sont abstenus : Mme Alenka DOULAIN, M. Abdi EL KANDOUSSI, Mme Stéphanie JANNIN, M. Max LEVITA, Mme Isabelle MARSALA, Mme Patricia MIRALLES, M. Philippe SAUREL, M. Bernard TRAVIER, Mme Joëlle URBANI, Mme Annie YAGUE.

8. Services à la population et cohésion sociale - Lancement de l'Observatoire des discriminations sur le territoire de Montpellier - Journées d'étude sur les discriminations - Approbation - Autorisation de signature

Mmes Elodie BRUN-MANDON, Julie FRÊCHE (avec le pouvoir de M. Charles SULTAN), Clare HART et Radia TIKOUK sortent de séance.

Monsieur le Maire : Affaire n° 8. Lancement de l'Observatoire des discriminations. Madame NAKIB, vous avez la parole.

Fatma NAKIB : Les discriminations suscitent de nombreux débats passionnés. Le terme fait immédiatement penser au racisme et au sexisme. En réalité ces deux critères sont des arbres qui cachent la forêt. Il existe en France 25 critères de discrimination : état de santé, handicap, caractéristiques génétiques, monoparentalité, vulnérabilité, lieu de résidence, etc. La liste est longue. Grâce aux méthodes issues des sciences sociales, l'Observatoire de lutte contre les discriminations est mis en place à Montpellier. C'est un partenariat entre les signataires du contrat de Ville, la Ville, Montpellier Méditerranée Métropole, l'Université Paul Valéry Montpellier III, le Laboratoire d'Études Interdisciplinaires sur le Réel et les Imaginaires Sociaux (LEIRIS). La coordination est assurée par la délégation égalité, lutte contre les discriminations, les services de la cohésion sociale de la Ville de Montpellier. Au cours des journées des 30 et 31 mars seront présentées les études qui ont porté sur la dématérialisation du service public, les discriminations subies par les familles monoparentales et la prise en compte des discriminations liées au handicap dans les quartiers politiques de la ville. Ces recherches permettent d'émettre des préconisations qui nourrissent les politiques publiques et les actions de prévention, dans une volonté partagée d'améliorer les parcours de vie des personnes affectées par les discriminations. Chacun, chacune, dans ses fonctions, peut agir pour lutter et prévenir les discriminations. Cette délibération nous engage collectivement. Je vous invite toutes et tous à la voter bien entendu, mais aussi à vous en saisir, chacun et chacune, à votre endroit. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame NAKIB. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ? On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Voilà une unanimité qui vaut un engagement, Madame NAKIB. Merci beaucoup.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Tasnime AKBARALY, M. Roger-Yannick CHARTIER, Mme Stéphanie JANNIN, M. Bruno PATERNOT, Mme Agnès ROBIN, Mme Célia SERRANO.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 50 voix

9. Services à la population et cohésion sociale - Initiation gratuite à l'autodéfense pour les Montpelliéraines - Attribution d'une subvention à l'association Nuage - Approbation - Autorisation de signature

*Mme Julie FRÊCHE (avec le pouvoir de M. Charles SULTAN) entre en séance.
Mme Isabelle MARSALA sort de séance.*

Monsieur le Maire : Affaire n° 9.

Fatma NAKIB : Pour soutenir la lutte contre les violences faites aux femmes, Monsieur le Maire, vous aviez proposé au cours de la campagne 2020 des cours de self-défense pour aider les femmes. Cette délibération souligne encore une fois la volonté de notre équipe municipale de mettre en œuvre ce programme. Cette mesure s'inscrit en complémentarité de plusieurs actions menées par la Ville en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, toujours trop nombreuses et traduisant une inégalité réelle entre les femmes et les hommes, un rapport de domination des hommes sur les femmes depuis de nombreux siècles. Outre les zones refuges dites « *Maguelone* » que nous évoquons dans cette délibération, je peux rappeler ici l'implication des services de la Ville pour l'organisation des marches exploratoires, des marches sensibles, la création du collectif inter-associations Gisèle-Halimi, le déploiement de l'application App-Elles avec les services de l'État, la création prochaine d'une police des transports ou encore la formation des agents de la TaM, de la police nationale, de la police municipale à l'outrage sexiste par les services du Procureur de la République. Le choix de l'association Nuage n'est pas anodin. Il s'agit là d'une association de professionnels du droit et de la santé. Dix personnes par cour, c'est peu me direz-vous, mais il est important de prendre en compte le fait que les femmes potentiellement victimes de violences sexuelles peuvent être encore très fragiles. Le cadre d'accueil et l'écoute sont très importants. La Ville mobilise donc toute son énergie pour faire bloc contre le fléau des violences et tendre vers une ville plus solidaire, plus sûre et égalitaire. C'est pourquoi je vous demande d'approuver cette proposition de délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité. Merci, Madame NAKIB.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 57 voix

10. Services à la population et cohésion sociale - Instauration d'un Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles - Approbation

*Mmes Elodie BRUN-MANDON, Clara GIMENEZ, Clare HART, Isabelle MARSALA et Radia TIKOUK entrent en séance.
Mme Fatma NAKIB (avec le pouvoir de M. Mustapha LAOUKIRI), MM. Abdi EL KANDOUSSI (avec le pouvoir de M. Philippe SAUREL) et Serge GUISEPPIN (avec le pouvoir de M. Mohed ALTRAD) sortent de séance.*

Monsieur le Maire : Je donne la parole à Monsieur COTE sur l'affaire n° 10.

Sébastien COTE : Monsieur le Maire, chers collègues, je vais peut-être laisser d'abord s'exprimer Christophe BOURDIN, délégué à la Ville du droit, qui présentera cette délibération, et je prendrai la parole dans un second temps.

Monsieur le Maire : Pardon. Excusez-moi. C'est vrai. Christophe [BOURDIN].

Christophe BOURDIN : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les conseillers. En préambule de cette délibération, je rappellerai que la prévention de la délinquance des mineurs est un maillon essentiel dans le cadre de la politique de sécurité et de tranquillité publiques. À ce titre, ici même, lors de notre Conseil municipal du 5 octobre 2020, nous avons pris deux décisions. La première, permettre aux mineurs de réaliser des travaux d'intérêt général au sein de la Collectivité, et la deuxième décision, qui était la mise en place du rappel à l'ordre.

Cette fois-ci, cette délibération vise à mettre en place un nouvel organe, qui s'appelle le Conseil des Droits et des Devoirs de la Famille (CDDF), qui présente une particularité par rapport aux deux précédents que je viens de citer : c'est que ce Conseil va s'appliquer à accompagner le ou les parents dans l'exercice de leur autorité parentale. Ce CDDF va être composé de membres représentant l'État, qui seront désignés par le Préfet, des représentants des différentes collectivités territoriales, et également des acteurs dans le domaine social.

Sans préfigurer du fonctionnement de ce CDDF qui va être défini sous l'égide du travail mené par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), j'aimerais vous présenter en quelques mots le fonctionnement que l'on imagine. Ce CDDF sera saisi par le biais de différents acteurs, la police municipale, les bailleurs sociaux et autres éducateurs. Une fois cet organisme saisi, une instance technique travaillera pour voir ce qu'il est possible de mettre en place pour accompagner les parents. Selon le résultat de cette équipe technique, pourra être mis en place sous l'égide du Maire de la Ville un contrat d'accompagnement parental pour aider les parents à exercer l'autorité parentale. A titre d'exemple, beaucoup de parents sont confrontés aujourd'hui à un absentéisme scolaire des enfants, qui ne sont pas en mesure de les aider. Le but de ce CDDF, c'est d'aider ces parents.

En termes de calendrier, aujourd'hui, il est proposé d'acter le principe de mise en place de ce Conseil des droits et des devoirs de la famille. Un temps de travail va s'instaurer sous l'égide du CLSPD avec tous les acteurs pour définir à la fois la charte de fonctionnement et également un règlement intérieur de bonne conduite de tous ses membres, pour arriver à une seconde délibération qui visera à entériner définitivement la mise en place de ce Conseil des droits et des devoirs de la famille. Merci.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur BOURDIN, pour ce travail, cette présentation. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Monsieur COTE, allez-y maintenant.

Sébastien COTE : Monsieur le Maire, chers collègues. Merci, cher Christophe, de cette présentation. Pour rappeler effectivement qu'en vertu de la loi de mars 2007 qui a conféré aux maires des pouvoirs importants en matière de prévention de la délinquance, cette Municipalité, l'exécutif que vous conduisez, a engagé quelque chose qui est inédit dans la Collectivité. Jamais nous n'avons autant fait pour la prévention de la délinquance. Nous avons créé l'intégralité – je dis bien l'intégralité, il n'y en avait aucun, donc c'était assez simple – des dispositifs de prévention de la délinquance qui étaient prévus :

- Le rappel à l'ordre, cela a été rappelé – excusez-moi pour cette petite faute de français. Nous

sommes aujourd'hui à 24 rappels à l'ordre qui ont été prononcées. Ça fonctionne très bien. Nous en faisons quatre sessions, entre huit et dix à chaque fois.

- La transaction municipale, qui permet à un contrevenant qui a abîmé un matériel public de rembourser cette dégradation.
- Les Travaux d'Intérêt Général (TIG), cela a été rappelé : nous avons multiplié par deux le nombre de TIG dans la Ville et la Métropole et je remercie les services parce que ce sont bien des agents qui acceptent d'encadrer ces personnes, et il faut évidemment les en remercier.
- J'ajoute aussi la médiation. Nous venons de créer, cela a été voté au dernier Conseil, une équipe de médiation sociale sur le quartier de la Mosson.

Bref, vous l'avez compris, nous saisissons de l'intégralité des pouvoirs que la loi confère aux maires pour effectivement prévenir la délinquance. Effectivement, et contre des caricatures un peu faciles qui visent très souvent, Monsieur le Maire, à résumer votre action à une forme de répression – bien sûr qu'il faut de la répression, en matière de tranquillité publique et de sécurité publique, évidemment, et nous l'assumons. Nous assumons aussi pleinement et totalement la prévention comme un outil majeur pour lutter contre ces phénomènes de délinquance, et pour aider les parents, parce que parfois les comportements de leurs jeunes sont très difficiles à encadrer, et ils ont besoin d'aide, et la Municipalité sera donc à leur côté, avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), avec le Conseil départemental, avec l'État, parce que là encore, et c'est aussi à l'image de tout ce que nous mettons en place, nous travaillons dans une dynamique partenariale. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur COTE. Merci, Monsieur BOURDIN. C'est effectivement très important. Tous les outils que la loi nous donne pour pouvoir porter une politique de prévention de la délinquance, nous les mettons en place. Vous l'avez rappelé, Monsieur COTE, c'est une étape très importante et nous le faisons de manière partenariale. C'est notre méthode : tous les acteurs autour de la table ; plus de « *ce n'est pas nous c'est le Département* », « *ce n'est pas nous c'est l'Éducation nationale* ». Il y a des espaces, on travaille ensemble pour s'attaquer au problème.

La masse des problèmes, elle est considérable, et je vais prendre un exemple. Nous étions dans une réunion avec un certain nombre d'élus pour présenter la rénovation urbaine à la Mosson, et un Monsieur prend la parole et dit : « *expliquez-moi, Monsieur le Maire, comment se fait-il que des enfants de 13 ans ou de 14 ans, alors qu'ils ont école le lendemain, soient dans la rue ?* » Personne ne le comprend, parce qu'aucun enfant à 23 h n'a vocation à être dans la rue. Avec cet outil-là, le Conseil des droits et devoirs de la famille, quand demain notre police municipale, nos médiateurs sociaux ou toute autre autorité publique identifiera ce phénomène, nous pourrons aller discuter avec la famille – qui souvent est une maman seule, je ne veux pas caricaturer – voir comment on peut l'accompagner pour exercer sa mission de parentalité, comment on peut l'accompagner pour poser un cadre auprès d'un jeune qui se met en situation de fragilité, parce qu'il n'a pas à être dans la rue alors que le lendemain il a école.

Deuxième exemple : le décrochage scolaire. L'Académie de Montpellier est l'une des académies où le décrochage scolaire est l'un des plus importants de France. Je vois Monsieur JOUAULT, qui est Conseiller Principal d'Éducation (CPE), qui connaît, qui acquiesce. Moi-même, dans l'établissement où j'ai l'honneur d'enseigner encore un petit peu, nous le constatons. Ça ne doit pas être une fatalité. Parce que le décrochage scolaire, c'est la non qualification d'un jeune pour trouver un travail. C'est souvent, le chemin d'une primo délinquance. En tout cas, c'est une vulnérabilité vers la primo délinquance. Avec ce Conseil des droits et devoirs des familles, nous pourrons de manière coordonnée nous efforcer d'agir, quand l'institution scolaire identifiera un décrochage.

C'est cet outil-là que la loi nous donne et que nous créons, que nous prenons. Est-ce que ça va tout

réglé ? Je ne sais pas, la masse est conséquente. Mais notre résolution là-dessus, elle est totale. L'école est obligatoire en France, donc on doit faire veiller au respect de l'obligation scolaire. Elle n'est pas obligatoire pour pourrir la vie des enfants ; elle est dans l'intérêt de leur avenir. Que des enfants se retrouvent à errer ou à faire des bêtises dans les rues ou à se retrouver sur des quads à faire des rodéos urbains, il y a un moment où il faut poser les choses. Saisir le quad, ça c'est le volet répressif ; et le volet préventif, c'est convoquer les parents et leur dire « *mais attendez, pourquoi vous avez acheté un quad ? Vous savez à quoi s'expose votre enfant s'il y a un accident et qu'il n'a pas de casque ? Eh bien à des larmes, aux urgences, à une mobilisation de tous les personnels de santé* ». Ce Conseil des droits et devoirs des familles, c'est cette instance pour accompagner la parentalité, pour essayer de responsabiliser, et quand c'est difficile, que tous les dispositifs nombreux qui existent puissent être mobilisés. Voilà la démarche qui est la nôtre.

La Municipalité, tout ce que le législateur nous a donné en matière de prévention, nous nous en sommes saisies, et nous avons au demeurant créé un certain nombre de postes – ça a été délibéré – sur le volet de la médiation sociale. Cette délibération était un engagement que nous avons formulé lors de la campagne électorale, quand nous nous étions exprimés sur les questions de sécurité. Nous utilisons ce que la loi de 2007 nous donne. On fera aussi un point d'étape comme on l'a fait sur le CCAS ou sur d'autres choses, ou comme Monsieur COTE l'a évoqué.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci pour cette unanimité.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 56 voix

11. Hors commission - Attribution de subventions aux associations de sauvegarde des cimetières algériens - Association des Amis des Cimetières Saint Eugène Bologhine - Comité de Sauvegarde des Cimetières d'Oranie - Approbation

Mme Fatma NAKIB (avec le pouvoir de M. Mustapha LAOUKIRI), MM. Abdi EL KANDOUSSI (avec le pouvoir de M. Philippe SAUREL) et Serge GUISEPPIN (avec le pouvoir de M. Mohed ALTRAD) entrent en séance.

Monsieur le Maire : Affaire n° 11. Attribution de subventions aux associations de sauvegarde des cimetières algériens. Nous sommes dans l'année 2022. C'est un souvenir pour beaucoup de Montpelliérains et de Montpelliéraines qui ont dû, à la suite de l'indépendance de l'Algérie, quitter la terre où ils étaient nés et la terre de leurs aïeux. Ce sont les rapatriés d'Algérie, qui ont joué un rôle très important dans le développement de notre Ville, car ils s'y sont reconstruits. Il y a une situation, je dois l'avouer avec humilité, qui est souvent méconnue. C'est pour ça que c'est l'occasion d'en parler un petit peu plus. Les rapatriés d'Algérie, leurs pères, leurs grands-pères, leurs arrière-grands-pères, leurs arrière-arrière-grands-pères sont enterrés en Algérie. Ils ne peuvent pas entretenir leur tombe, ils ne peuvent pas la fleurir. Les relations sont extrêmement compliquées. Nous avons – Madame TIKOUK suit cela – la compétence du cimetière municipal et nous avons des responsabilités. A la demande d'associations, il nous a été proposé de financer l'entretien de cimetières en Algérie ; c'est ce que nous vous proposons ici de délibérer. D'autres communes qui sont dans des situations comparables le font. Certains diront « *ce n'est pas assez vu le nombre de cimetières* ». Évidemment. Mais il nous apparaît important de contribuer à cela.

Nous formulons ensemble un vœu, celui de relations plus apaisées entre nos deux pays et de

réconciliation avec l'Algérie. Celle-ci permettrait sans doute de multiplier les voyages, comme je me permettrai de rappeler celui de Marlène CASTRE, qui lui permit de vivre ce moment incroyable d'émotions quand enfin elle a pu voir la tombe de ses aïeux, de revoir les copains d'enfance. C'est dans cet esprit-là que nous allons travailler dans cette année 2022 avec un programme sur la mémoire de l'accueil des rapatriés, sur des conférences que nous allons tenir sur ces sujets, et que Montpellier s'est portée candidate pour accueillir – non pas un musée intercommunal de la Métropole – un musée de la nation pour appréhender d'un point de vue historique l'ensemble de ces mémoires. Ce sera un geste qui permettra de regarder ensemble l'avenir, en ayant une connaissance du passé. Cette année 2022, elle marque les 60 ans de 1962. Il y aura un numéro spécial du journal de la Ville qui sera aussi consacré à cette période d'accueil à Montpellier.

Je me suis un petit peu éloigné de la délibération dans sa présentation. Madame MIRALLÈS, vous demandiez la parole sur ce sujet.

Patricia MIRALLÈS : Merci beaucoup, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Vous avez dit « *cimetière algérien* », je voudrais simplement dire, peut-être, les « *cimetières européens* », pour qu'il n'y ait pas de problèmes, que les gens ne comprennent pas le contraire.

Monsieur le Maire : Cimetières européens en Algérie, vous avez parfaitement raison.

Patricia MIRALLÈS : Ce sont pour leur grand majorité des cimetières dormants depuis 1962, des cimetières marins construits sur des promontoires rocheux en terrain plat, en terrain sur terrasse, sur des collines, tous se reconnaissent par la présence de cyprès. La majorité des cimetières chrétiens ont été créés à partir de 1835. La plupart des cimetières juifs d'avant-1830 ont été détruits lors de l'expansion urbaine ; ceux qui ont subsisté présentent des tombes du XV^e siècle, qui faute d'une politique de préservation disparaissent. À ce jour, aucun inventaire de tous les cimetières ni aucune étude n'ont été faits. Outre les grands noms de la musique arabo-andalouse comme à Alger ou à Constantine, dans les cimetières juifs, on trouve des peintres, des scientifiques, des personnalités politiques, religieuses et historiques. Les objets funéraires sont encore présents comme des couronnes en céramique, des fleurs de porcelaine, des émaux, des photographies, ils rappellent l'art funéraire de la France métropolitaine. Les statuts d'ornementation sont souvent des copies de celles du Père Lachaise à Paris – même dans les cimetières, on veut être à la mode de Paris. C'est encore plus marquant dans les cimetières juifs, qui n'hésitent pas à construire des ossuaires portant prescription par la religion, à élever des tombeaux en hébreu, qui disparaissaient au profit du français, où des émaux photographiques représentant le défunt sont fixés sur la dalle.

Actuellement tous ces cimetières souffrent d'un manque d'entretien, de visiteurs, de dégradations dues au temps ou volontaires, ainsi que des vols de matériaux. Des associations françaises, certaines depuis 1985, luttent pour leur préservation grâce à l'aide de correspondants algériens. Mais il n'y a pas de cimetières ou d'adhérents ou de rapatriés, parce que malheureusement certains vieillissent. De plus en plus d'Algériens prennent conscience de la richesse de ce patrimoine ; même si elles sont encore peu nombreuses, des initiatives voient le jour, comme à Blida, où un professeur a fait visiter le cimetière chrétien à ses élèves. Une association locale s'est battue pour empêcher une personne d'agrandir sa maison en grappillant sur un cimetière juif. À Alger, un passionné de musique arabo-andalouse recherche les tombeaux des grands musiciens de Canaan enfouis sous la végétation de Bologhine. Il y a l'intention d'organiser les visites guidées. Quand les cimetières sont entretenus et préservés, peu de cas est fait de l'aspect esthétique, on recherche surtout à réparer vite et solide.

Il faut comprendre que ces cimetières sont des musées à ciel ouvert, c'est la possibilité de créer des passerelles entre la France et l'Algérie, et d'aller vers un avenir fait de coopération et d'entraide pour

sauvegarder un patrimoine commun. Les cimetières européens – je dis bien européens – chrétiens et juifs, sont un patrimoine commun qu’il est nécessaire, dans le cadre de l’action publique, de maintenir et de transmettre aux générations futures.

Monsieur le Maire, vous le savez, je suis une fille de rapatriés. Je n’ai malheureusement jamais posé les pieds en Algérie. Nous y avons laissé cinq générations. Je n’ai jamais pu aller sur la tombe de mes aïeux. Même si c’est peu, je tiens sincèrement et du fond du cœur et ma famille se joint à moi – et quand je parle de la famille je parle aussi de la grande famille des rapatriés – pour vous dire merci pour cet effort. Nous essaierons de continuer à travailler avec ces associations, et moi aussi en tant que Députée. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Merci à vous, Madame, chère collègue et Madame la Députée, et à titre très personnel, de votre intervention. Merci d’une certaine manière d’avoir partagé votre émotion avec nous. Merci de votre engagement à mes côtés – nous aurons l’occasion d’en parler ensemble lors d’un entretien qu’il faut qu’on arrive à monter – pour ce projet autour de l’histoire et des mémoires, qui doit voir le jour à Montpellier, et mot pour mot, dans l’esprit de ce que vous avez décrit, de votre intervention. Allez-y.

Patricia MIRALLÈS : Pardonnez-moi de reprendre la parole après vous, mais je crois qu’il est temps. Il y en a assez, cette histoire de la guerre d’Algérie est très mal connue. Ce que nous avons tenté de faire depuis 2017, c’est de prendre cette guerre d’Algérie dans son ensemble. Je crois que nos enfants ou mes futurs petits-enfants doivent connaître cette histoire dans son intégralité, et sans jugement. La guerre n’est jamais jolie, mais nous devons connaître notre histoire. Je crois que c’est ce que nous essayons, nous tentons de faire. Je suis ravie que Montpellier puisse obtenir ce musée national de l’histoire de l’Algérie. Merci.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame la Députée. Monsieur BOURDIN, qui connaît également très bien ce sujet aussi à titre personnel.

Christophe BOURDIN : Merci, Monsieur. Oui, je voudrais témoigner. J’ai eu la chance d’aller à Alger pour des raisons professionnelles, avec un de mes confrères qui s’appelle Jacques CAVANNA qui se bat depuis des années pour la réhabilitation des cimetières européens. C’est un avocat qui est à la fois inscrit au barreau de Montpellier, mais aussi au barreau d’Alger – je tiens à le signaler, parce que c’est le seul aujourd’hui à exercer ces doubles fonctions. Je vous promets qu’il est poignant de découvrir ces cimetières abandonnés, avec des tombes sur lesquelles vous ne pouvez plus lire les personnes qui y reposent, avec un sentiment d’abandon total. Je peux vous dire aujourd’hui que je suis très fier de faire partie de ce Conseil municipal qui va prendre cette délibération. Vraiment je vous remercie tous pour ce vote. Merci.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur BOURDIN. C’est la première fois que nous inscrivons cette délibération, et chaque année nous aurons re-délibérerons, puisque l’idée est d’apporter des financements. Je ne doute pas qu’on aura, à l’image de ce que vous avez dit, des retours de l’action que nous allons financer à partir de ce jour.

Mes chers collègues, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je crois que cette unanimité... Ah, vous vous abstenez, Madame ? Est-ce que vous pouvez peut-être faire une explication de votre vote, sans polémique, pour comprendre ?

Alenka DOULAIN : Évidemment, je rejoins tout ce qui a été dit. C’est juste sur la méthode : il me semblerait plus intéressant d’avoir un fonds mutualisé, d’avoir une vraie stratégie pour prendre soin

de ce patrimoine. C'est juste sur la méthode, je trouvais que c'était un peu surprenant. Merci.

Monsieur le Maire : Écoutez Madame, on s'est adressés aux associations. Alors je vais vous dire une chose : je suis allé voir Monsieur le Maire de Nice, Monsieur le Maire de Marseille, pour voir comment on travaillait là-dessus – l'un pas de ma sensibilité, l'autre plutôt de ma sensibilité, mais sur un sujet comme ça, si on arrive à dépasser les clivages partisans, c'est bien, c'est un signal très important. Vous vous abstenez sur la méthode ? Bon. Adoptée. Merci.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 61 voix

Abstention : 1 voix

S'est abstenue : Mme Alenka DOULAIN.

12. Aménagement durable du territoire - Plan "France Relance" - Contrat de relance du logement entre l'Etat, Montpellier Méditerranée Métropole et les communes membres concernées - Autorisation de signature

Mmes Mylvia HOUGUET (avec le pouvoir de Mme Nadia AKIL), Flora LABOURIER, MM. Christophe BOURDIN (avec le pouvoir de M. Christian ASSAF), Sébastien COTE, et Manu REYNAUD (avec le pouvoir de Mme Coralie MANTION), sortent de séance.

Monsieur le Maire : Affaire n° 12. Madame FAYE.

Maryse FAYE : Merci, Monsieur le Maire. Difficile de parler de choses financières après ces témoignages d'émotion. Mais quand même, je dois vous parler du plan France relance, qui a été initié par l'État l'année dernière pour encourager ceux qui, à l'époque, avaient été appelés « *les maires bâtisseurs* ».

L'objectif était de financer par l'État des constructions d'immeubles et de logements qui permettaient aux maires des collectivités de bénéficier d'une subvention. Ce principe avait été instauré pour deux années. La première année a été sur 2020-2021, et qui a apporté à la Ville de Montpellier une subvention de 400 000 euros. Cette subvention était basée sur le nombre de logements construits avec une multiplication simplement par un forfait.

Mais les bonnes choses ont toujours une fin, et l'État a déclaré pour la deuxième année que les critères d'attribution changeaient. Autant pour la première vague, il était simplement fait un calcul du nombre de logements qui étaient délivrés en tant que permis de construire, autant pour cette deuxième vague – qui va avoir lieu jusqu'au 31 août 2022 – il a été décidé qu'il y avait un nouveau critère d'attribution, un plafond qui devait être instauré en fonction du Programme Local de l'Habitat (PLH). En l'occurrence pour nous, Ville de Montpellier, nous devons atteindre un quota de délivrance de permis de construire de 2 500 logements, ce qui nous ferait bénéficier éventuellement d'une subvention potentielle de plus de 3 millions d'euros. Sauf que, autant pour l'année passée ce forfait s'appuyait directement au nombre de permis délivrés, autant pour cette année si le quota n'est pas atteint il n'y aura pas du tout de subventions.

Nous vous proposons quand même, Monsieur le Maire, au titre de la Métropole et de toutes les communes qui participent à cette opération – puisque toutes ont déjà délibéré – de délibérer aussi favorablement sur cette convention.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame FAYE. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité. Merci beaucoup.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 54 voix

13. Services à la population et cohésion sociale - Subventions dans le cadre de l'appel à projets du contrat de Ville de Montpellier - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature

M. Hervé MARTIN (avec le pouvoir de Mme Agnès SAURAT) sort de séance.

Monsieur le Maire : Subventions dans le cadre de l'appel à projets du contrat de Ville. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Véronique BRUNET, M. Michel CALVO, Mme Caroline DUFOIX, Mme Clare HART, M. Mustapha LAOUKIRI, M. Sophiane MANSOURIA, Mme Nicole MARIN-KHOURY, M. Yvan NOSBE, M. Bruno PATERNOT, Mme Célia SERRANO.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 42 voix

14. Aménagement durable du territoire - Programme d'Agriculture Urbaine et préfiguration sur le site d'Aigoual Nord Quartier Mosson soutenu par le dispositif Quartiers Fertiles de l'ANRU - Convention cadre de partenariat entre ACM Habitat, la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole - Convention de groupement de commande - Approbation - Autorisation de signature

*MM. Christophe BOURDIN (avec le pouvoir de M. Christian ASSAF) et Hervé MARTIN (avec le pouvoir de Mme Agnès SAURAT) entrent en séance.
Mme Hind EMAD sort de séance.*

Monsieur le Maire : Affaire n° 14. Madame MASSART, sur le devenir de certains garages.

Marie MASSART : Merci. C'est une délibération qui s'inscrit dans un cadre plus général de notre politique de développement de l'agriculture urbaine sur Montpellier – une politique que je pilote conjointement avec Stéphane JOUAULT – qui passe notamment par la gestion et le déploiement des jardins partagés, des jardins familiaux – nous avons encore inauguré 80 jardins familiaux récemment au Mas Nougier. Elle passe également par la mise à disposition de certains terrains de la Ville de Montpellier à des porteurs de projets, dans des cadres transitoires, pour pouvoir expérimenter leur projet d'agriculture urbaine. Nous avons déjà travaillé également avec ACM, j'ai présenté une délibération en novembre 2021, sur une convention pour déployer aussi des jardins partagés et des jardins familiaux sur le foncier d'ACM, la Ville s'engageant à apporter un appui technique, mais également un appui financier avec la contribution de 50 % des investissements et avec l'objectif de créer cinq jardins par an.

Cette délibération que je présente aujourd'hui, c'est un projet qui s'inscrit dans le cadre du dispositif quartier fertile de l'ANRU, avec l'objectif de déployer de l'agriculture urbaine sur le quartier de la

Mosson, de manière expérimentale dans un premier temps, avec l'objectif de le déployer éventuellement dans d'autres quartiers. C'est un appel à projets qui se terminera le 10 avril, qui est encore en cours actuellement, pour accueillir des porteurs de projets sur les terrains d'ACM, à la fois en pleine terre, mais aussi dans des sous-sols pour cultiver éventuellement des micro-pousses, des herbes aromatiques, des champignons et des endives, qui sont des cultures qui peuvent être cultivées dans des caves et dans des garages. C'est un projet assez vaste, assez ambitieux et qui permet de favoriser du lien social, une activité pour les habitants, une activité économique aussi pour des publics en précarité, mais aussi de développer un accès à une alimentation de qualité au plus près des habitants, puisqu'il y a quand même comme critère de ne pas utiliser de pesticides, de développer une alimentation en circuit court et de l'emploi local. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame MASSART. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce projet ? Qui nous permet d'avoir quand même des subventions et qui, dans le cas présent, nous permet ainsi de reconquérir des endroits qui étaient problématiques. On ira bientôt inaugurer un des premiers projets, mais il faut saluer toute l'implication citoyenne qui se fait jour autour. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Abdi EL KANDOUSSI, Mme Julie FRÉCHE, M. Philippe SAUREL, M. Charles SULTAN.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 51 voix

15. Rayonnement et attractivité du territoire - Soutien à l'association SOS MÉDITERRANÉE - Attribution de subvention - Approbation - Autorisation de signature

*Mmes Mylvia HOUGUET (avec le pouvoir de Mme Nadia AKIL), Flora LABOURIER, MM. Sébastien COTE et Manu REYNAUD (avec le pouvoir de Mme Coralie MANTION) entrent en séance
MM. Abdi EL KANDOUSSI (avec le pouvoir de M. Philippe SAUREL) et Yvan NOSBE sortent de séance.*

Monsieur le Maire : Affaire n° 15. Madame HART, vous avez la parole. Affaire très importante.

Clare HART : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Comme vous le savez, SOS Méditerranée est une association civile européenne de sauvetage en mer, créée en 2015 et constituée de citoyennes et de citoyens mobilisés face à l'urgence humanitaire en mer Méditerranée, où au cours des 5 dernières années plus de 20 000 personnes ont péri. Ce sont des femmes, des hommes et des enfants qui ont perdu la vie en tentant de fuir un régime oppressant, une guerre, une détresse économique ou, et de plus en plus, les conséquences du changement climatique. Lors des 4 dernières années, les bateaux de SOS Méditerranée ont secouru plus de 30 000 personnes en mer. SOS Méditerranée est financé par des subventions publiques et des dons privés.

Vous vous rappelez bien, je pense, notre volonté d'avoir fait le choix symbolique – et c'était pour nous un véritable symbole – d'attribuer la toute première subvention de notre mandature à SOS Méditerranée. Ensuite, on a signé la plateforme des villes adhérentes à SOS Méditerranée. Aujourd'hui je reviens vers vous, avec notre Municipalité, afin de renouveler notre soutien à SOS Méditerranée, et ainsi affirmer haut et fort, et j'espère collectivement, l'importance pour la Ville de Montpellier de la solidarité et de la fraternité envers les migrants. Merci.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame HART. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de

parole sur cette affaire ? Juste un petit mot en complément. D'abord, on a aussi voté une subvention d'investissement pour aider l'association SOS Méditerranée.

En ce moment, nous sommes confrontés au défi des réfugiés, à travers la guerre voulue par Vladimir POUTINE en Ukraine. En délibérant en soutien à SOS Méditerranée nous disons aussi qu'il faut soutenir – ce n'est pas parce que le focus médiatique n'est pas dessus – ceux qui risquent leur vie en Méditerranée et en soutien à cette association. De la même manière, nous avons accompli une petite contribution pour ceux qui ont fui le régime obscurantiste qui s'est installé à Kaboul et qui actuellement prive de manière scandaleuse les femmes de l'accès à l'éducation.

Je veux le dire ici avec clarté, parce que des fois quand on relaie sur les réseaux sociaux l'action qui est faite on dit « *et, et, et* ». Non : on essaie d'avoir une action globale, c'est-à-dire une Ville, comme notre pays doit l'être, attentive au sort des réfugiés. D'essayer de prendre notre part comme nous espérons que d'autres prennent leur part comme territoire pour accueillir ceux qui connaissent l'exil et qui sont obligés de partir. Je veux le dire ici : j'ai entendu des propos de remords d'un collègue sur des dires. Eh bien moi, j'en prends acte et je me réjouis de ses propos. Voilà, et à bon entendeur. Plus il y aura de territoires qui exprimeront leur solidarité, meilleurs nous serons pour relever le défi de l'accueil. Les crises migratoires, les situations de réfugiés, elles ont traversé le XX^e siècle. On en a évoqué une avec beaucoup d'émotions tout à l'heure. Nous pouvons penser aux réfugiés républicains espagnols, nous pouvons avoir en mémoire les boat-people. Nous avons eu la crise syrienne, quand déjà Vladimir POUTINE, sous l'approbation de certains hélas, envoyait ses avions MiG sur Alep. C'était la grande crise migratoire qui a frappé l'Europe et pour laquelle l'Allemagne a joué un rôle clé dans l'accueil, et notre ville jumelle de Heidelberg. Aujourd'hui, nous agissons à notre échelle, à notre mesure, et on n'oppose pas, on ne segmente pas. On essaie d'agir sur ces sujets-là. Ce sont des sujets difficiles et nous devons la vérité à chacun : il y aura d'autres vagues de réfugiés. Le meilleur moyen de se préserver de cela, c'est de préserver la paix, c'est de ne pas être complaisant avec les dictateurs, c'est d'être ferme sur nos principes. Et assurément, c'est plus d'Europe.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Françoise BOUTET-WAISS, Mme Fanny DOMBRE-COSTE.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 56 voix

16. Rayonnement et attractivité du territoire - Relations culturelles entre les Villes de Palerme, Sète et Montpellier - Programmation - Approbation

*M. Michel ASLANIAN sort de séance.
Mme Hind EMAD et M. Yvan NOSBE entrent en séance.*

Monsieur le Maire : Affaire n° 16. Madame ROBIN va parler de Palerme, Ville emblématique de l'accueil des réfugiés.

Agnès ROBIN : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. En effet, il s'agit ici d'approuver tout simplement un programme d'échanges qui va se dérouler entre les villes de Sète et de Palerme dans un premier temps, mais auquel la Ville de Montpellier s'associera. C'est une chance pour nous de pouvoir participer à ce programme d'échanges culturels, puisqu'il s'agira d'inscrire cette action dans la candidature de Montpellier et Sète comme capitale européenne de la culture. C'est une opportunité

pour nous et cette délibération très simple consiste simplement à approuver le principe de ce programme d'échanges, d'accueils des artistes, de coproductions d'expositions avec la Ville de Palerme – qui est une ville avec laquelle nous sommes déjà jumelés. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame ROBIN ? Y a-t-il des questions, des remarques ? On donne une dimension culturelle extrêmement forte à ce jumelage, avec ces échanges. Comme l'a dit Madame ROBIN très justement, le Maire de Palerme m'a confirmé son soutien plein et entier à Montpellier capitale européenne de la culture, et c'est la Ville la plus européenne de la Méditerranée qui s'associe avec nous. Il existe au demeurant à Palerme un institut franco-allemand, des liens très forts, et donc le jumelage prendra une dimension autour de la culture très forte. Leoluca ORLANDO va au terme de son mandat à la fin de ce semestre, et on travaillera avec la prochaine équipe dans cet esprit-là.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Mustapha LAOUKIRI, Mme Isabelle MARSALA, Mme Fatma NAKIB, M. Bruno PATERNOT, Mme Célia SERRANO.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 54 voix

17. Services à la population et cohésion sociale - Réalisation d'un nouveau groupe scolaire et d'une crèche dans le quartier Croix d'Argent - Autorisation de déposer les autorisations d'urbanisme - Demande de subventions - Approbation

MM. Michel ASLANIAN, Abdi EL KANDOUSSI (avec le pouvoir de M. Philippe SAUREL) entrent en séance.

Mme Hind EMAD sort de séance.

Monsieur le Maire : Affaire n° 17. Madame DOMBRE COSTE.

Fanny DOMBRE COSTE : Merci. C'est une affaire très importante et très attendue surtout sur le secteur de la Croix d'argent, où nous subissons depuis quelques années une forte pression démographique, qui va jusqu'aux Grisettes et qui génère un engorgement dans les écoles. Une école avait été construite, l'école Beethoven sur le quartier des Grisettes, mais clairement ce secteur en pleine mutation a été insuffisamment équipé, avec les constructions à la parcelle qui se sont multipliées ces dernières années. Aujourd'hui nous observons vraiment une saturation dans toutes les écoles, mettant en difficulté les communautés éducatives de ces écoles-là, et notamment l'école Ronsard et l'école Voltaire. Il est urgent de construire un nouvel équipement public. Nous avons décidé la construction de ce nouvel équipement public, qui sera situé juste à côté du collège Croix d'argent – pour ceux qui connaissent bien le quartier – et qui va enfin répondre aux besoins. Cet équipement comprendra également une crèche pour accueillir les petits de ce quartier. C'est une affaire importante. Nous allons confier cette construction à un architecte de la Ville pour accélérer sa construction, pour ne pas avoir à passer par un concours, de telle sorte que cette école sera réalisée, on l'espère, pour la rentrée 2025.

Monsieur le Maire : Merci, Madame DOMBRE COSTE. Madame MIRALLÈS et Madame DOULAIN.

Patricia MIALLÈS : Merci, Monsieur le Maire. Sur la précédente mandature, j'ai siégé dans cette école Ronsard et Aliénor-d'Aquitaine. Effectivement, on avait essayé de trouver des solutions, pour

savoir si on pouvait faire un étage, enfin bon, c'était un peu compliqué. Je suis ravie de voir que nous pouvons avoir un nouveau groupe scolaire non loin du collège, parce que vraiment au vu du nombre d'habitants qui sont arrivés depuis que le quartier construit énormément, c'était indispensable. Le personnel dans son ensemble, que ce soit le personnel municipal mais aussi de l'Éducation nationale, souffrait de ce manque de place. J'en suis ravie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame. Madame DOULAIN.

Alenka DOULAIN : Monsieur le Maire, chers collègues. Je vais évidemment voter pour la création de ce groupe scolaire et de cette crèche. C'est évidemment une très bonne nouvelle, très attendue. Mais j'aimerais avoir une précision sur un point. Quel va être le mode de gestion justement pour la crèche ? Permettez-moi de m'en inquiéter, parce que dans ce Conseil, affaire 41, on renouvelle une Délégation de Service Public (DSP) pour la crèche Salvador – je vous annonce déjà que je voterai contre. De manière générale vous avez été parfois inconstant sur ce sujet. Je rappelle que l'été dernier on a voté la création de deux DSP, qui ont donc été confiées au privé, et c'est comme un reniement de prises de positions qui ont été les vôtres il n'y a pas si longtemps, quand vous étiez élu d'opposition. Là vous semblez, en tout cas sur l'affaire 41, persister et signer ; donc je m'interroge sur celle-ci.

Vous l'avez mentionné, le scandale Orpea nous le montre avec une extrême gravité. Aujourd'hui il est de notre responsabilité d'éviter que le privé, le lucratif et sa loi du marché ne soient en prise sur des secteurs aussi essentiels que prendre soin de nos aînés ou prendre soin de nos bambins. Je crois qu'aujourd'hui il faut avoir une parole claire sur le sujet. J'espère donc que vous entendrez mes remarques, qui sont d'ailleurs partagées je pense par certains et de nombreux élus de cette Assemblée. Allez-vous donc clairement continuer ou pas dans l'extension du domaine privé sur ces secteurs-là ? Merci pour vos réponses.

Monsieur le Maire : Madame DOULAIN, tout à l'heure, j'ai nommé Orpea, qui fait l'objet d'un scandale, et j'ai cité d'autres acteurs, qui eux respectent les règles et prennent soin de nos aînés. J'ai salué le travail des agents publics sur les maisons de retraite. Le privé, il existe, et quand il est bien respectueux des règles, bien géré, ça fonctionne.

Je suis un grand défenseur de l'hôpital public. C'est pour ça qu'on a obtenu 260 millions d'euros et qu'on a présenté un schéma d'investissement pour le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Montpellier. Mais, par exemple, les cliniques qui existent sur le territoire de la Ville, elles sont là et elles ont vocation à remplir leur rôle. Quand elles coopèrent avec le CHU, c'est bien et même mieux, parce qu'on améliore globalement le service. Attention à ne pas caricaturer, à moins que vous vouliez que tout ça devienne public – mais ça c'est peut-être votre position, ça vous appartient, vous vous en expliquerez auprès de qui vous le souhaitez.

Aujourd'hui nous faisons une école et une crèche à cet endroit-là. Ça manquait, ça a été très bien rappelé par notre collègue Madame MIRALLÈS, et très bien présenté par Madame DOMBRE COSTE. Parce que là, l'urbanisation ne s'est pas déroulée de manière cohérente. Résultat : l'école Ronsard et l'école Aliénor-d'Aquitaine étaient en grande difficulté pour pouvoir accueillir les élèves. On réalise cette école et une structure dédiée à la petite enfance. Le moment venu, on présentera des choix sur le mode de gestion. On construit une crèche dans le quartier, à côté de l'école, ce qui souvent, pour un couple avec deux enfants, évite de multiplier les déplacements. C'est un choix d'aménagement, que vous auriez pu relever, mais comme vous êtes contre tout...

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 61 voix

18. Services à la population et cohésion sociale - Réalisation d'un nouveau groupe scolaire dans le quartier Saint Roch - Autorisation de déposer les autorisations d'urbanisme - Demande de subventions - Approbation

M. Eddine ARIZTEGUI sort de séance.

Monsieur le Maire : Affaire n° 18. Madame DOMBRE COSTE, deuxième groupe scolaire.

Fanny DOMBRE COSTE : Pour la même raison que précédemment, sur la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du nouveau Saint-Roch, il n'avait pas été prévu d'établissement scolaire. Or encore une fois, avec les constructions qui sont à venir et la saturation des écoles du secteur, clairement, on a un vrai besoin de construire une école dans ce quartier, qui va soulager le quartier Gare et le quartier Gambetta. Cette réalisation sera faite à travers un concours d'architecte cette fois-ci, mais avec une ouverture programmée pour la rentrée 2026.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 60 voix

Monsieur le Maire : Je précise que d'ici au mois de juin, plus globalement, nous présenterons un plan école 2030, qui précisera auprès de la communauté éducative tous les chantiers de nouveaux groupes scolaires, de réhabilitation de groupes scolaires, de modernisation des selfs, de rénovation thermique, de végétalisation d'écoles, etc. Nous avons inscrit à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) – qui, hélas, n'a pas été adoptée sur ce point par certains – la végétalisation à hauteur de 12 millions d'euros. On présentera cette stratégie-là, car il faut là encore répondre aux besoins.

19. Services à la population et cohésion sociale - Extension de l'école maternelle Docteur Roux - Autorisation de déposer les autorisations d'urbanisme - Demandes de subventions - Approbation - Autorisation de signature

M. Serge GUISEPPIN (avec le pouvoir de M. Mohed ALTRAD) sort de séance.

Monsieur le Maire : Affaire 19. C'est une extension d'école, un très beau dossier.

Fanny DOMBRE COSTE : C'est un beau dossier effectivement, Monsieur le Maire. On présentera un gros dossier sur les projets des écoles, parce qu'il y a évidemment l'école Samuel-Paty qui va ouvrir à la rentrée avec seulement 5 classes, puisqu'elle va être ouverte au fur et à mesure des besoins. Dans cette école, nous avons revisité la végétalisation – puisqu'on vient d'en parler – qui n'avait pas été prévue dans le plan initial. C'est vrai que l'école de la ZAC Saint-Roch aura un grand bonheur, c'est d'être accolée au parc René-Dumont, et donc forcément de nouveaux dispositifs et de nouvelles méthodes pédagogiques des enseignants – notamment faire l'école dehors – qui pourront là-bas

évidemment voir le jour et être utilisés par les enseignants, et je suis sûre qu'ils en seront ravis.

Sur cette école du Docteur-Roux, c'est intéressant puisque nous avons souhaité agrandir l'école. La seule façon de l'agrandir était d'utiliser le logement de fonction, qui n'était plus exploité ces dernières années. Il y a des gros travaux de structure, puisque c'est une vieille école et que ce logement n'était pas aux normes pour accueillir des enfants à l'étage. Nous faisons cette extension, qui est intéressante parce que dans cette école il y a un dispositif d'accueil des moins de 3 ans, et ce dispositif va pouvoir vivre dans un espace beaucoup plus agréable, agrandi. Il va permettre d'accueillir des enfants dont les familles sont souvent éloignées pour des raisons sociales, pour des raisons culturelles ou linguistiques, de la classe, de l'école. Il y a vraiment besoin pour ces tous petits de connaître l'apprentissage du collectif. C'est une première étape vers la scolarisation. Ce dispositif des moins de 3 ans est vraiment extrêmement important et c'est une très belle affaire que de soutenir ce projet d'extension de l'école Docteur-Roux.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions auprès de Madame DOMBRE COSTE sur ce projet d'extension ou des demandes de prise de parole ?

Moi je vais en faire une, parce que nous sommes à proximité de la Cité Gély, et il y a là un enjeu essentiel, qui est l'accès à l'éducation. Nous savons que tous les enfants ne sont pas égaux dans l'accès au langage, parce que c'est un Quartier Politique de la Ville (QPV), sur lequel Madame GIMENEZ travaille beaucoup dans le cadre de sa délégation. En faisant cet investissement, on répond à une demande de la Directrice – je veux m'adresser à elle – qui nous a dit : « *Monsieur le Maire, si vous faites cela vous nous permettrez de scolariser avant 3 ans les enfants, et vous nous permettrez de pouvoir agir face aux inégalités de langage* ». On n'avait aucune obligation réglementairement, c'est un choix politique de pouvoir accompagner cette communauté éducative extrêmement engagée pour faire en sorte que chaque enfant ait les mêmes chances. C'est essentiel. Tout comme nous allons, avec Monsieur MARTIN, travailler pour la pratique du sport à la Cité Gély. Nous allons pouvoir renforcer l'offre éducative dès le plus jeune âge, pour contrer les inégalités de langage.

Demain, le collège Fontcarrade, avec le Conseil des droits et familles, quand parfois il y aura une volonté de faire l'école à la maison ou de laisser, on pourra aussi répondre. Cette décision-là, nous l'avons prise en réponse à la prise de parole de Madame la Directrice de l'école, que je veux remercier. C'est son engagement du service public qui se concrétise ici. Je sais que les sujets éducatifs ne sont hélas peut-être pas autant devant le débat médiatique, mais ils sont absolument essentiels. C'est un choix, là, très fort, et merci à l'Éducation nationale de nous accompagner, pour que ces enfants, le plus vite, bénéficient des socialisations collectives, des apprentissages.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité. Merci beaucoup.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 58 voix

20. Rayonnement et attractivité du territoire - Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité - Procédure de rétrocession de baux commerciaux - Lancement d'un appel à candidatures - Cahier des charges - Approbation

M. Eddine ARIZTEGUI entre en séance.

Monsieur le Maire : Affaire n° 20, sur le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat,

processus de rétrocession de baux commerciaux, lancement d'un appel à candidatures. Ce sont des baux que la Ville de Montpellier a préemptés dans le cadre de la concession Grand Cœur. On lance un appel à candidatures pour voir quels types de commerces sont prêts à s'implanter. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur PATERNOT, bien sûr.

Bruno PATERNOT : Petite intervention pour cette délibération et puis pour la prochaine sur l'aide aux commerces pour améliorer la qualité de leur environnement visuel. Il est important de souligner que la beauté de la Ville ne se fera pas que par le service public, mais avec le service public. Ce sont tous les prestataires, les commerces, les privés, les gens, tout le monde qui doivent œuvrer ensemble pour faire en sorte que cette Ville soit plus belle, plus jolie, plus agréable, plus esthétique. Evidemment, cette qualité esthétique va avec certaines exigences, notamment celle de ne pas créer de la pollution lumineuse ou de la pollution sonore, qu'on fait mieux, plus beau, plus agréable ensemble et avec tout le monde.

Monsieur le Maire : Vous avez parfaitement raison, Monsieur PATERNOT. C'est pour ça que nous allons par exemple bientôt écrire à toutes les enseignes qui sont dans l'illégalité sur la place de la Comédie, pour qu'on restitue ces magnifiques façades du XIX^e siècle. Il y a des habitudes qui avaient été prises, il faut que nous les corrigions. Le moment venu d'ailleurs, sous votre impulsion, nous nous adresserons aux agences immobilières qui éclairent les biens à vendre ou à louer toute la nuit. On pourrait peut-être leur suggérer qu'entre une certaine heure et une certaine heure, ce soit éteint. Rappeler – il y aura un gros travail là-dessus – que le règlement d'urbanisme d'un certain nombre d'enseignes dans le cadre du chantier tramway, va être une occasion d'intervention. Ee tout cas, dans le choix des commerces qui sont faits, évidemment, l'enjeu de la qualité, l'enjeu de la façade, de l'ambiance, est un critère déterminant. Merci de votre propos et de votre engagement.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Annie YAGUE.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 58 voix

21. Rayonnement et attractivité du territoire - Montpellier Grand Cœur - Aide à la requalification des devantures des locaux d'activités - Attribution de subventions

Monsieur le Maire : Affaire n° 21. 20 locaux d'activités rénovés pour 80 000 euros. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Annie YAGUE.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 58 voix

22. Rayonnement et attractivité du territoire - Convention de partenariat entre la Ville de Montpellier et l'association des Ateliers Saint Roch pour la co-organisation du Festival d'Art et de Feu - Autorisation de signature

M. Serge GUISEPPIN (avec le pouvoir de M. Mohed ALTRAD entre en séance).

Monsieur le Maire : Affaire 22. Convention de partenariat entre la Ville de Montpellier et les Ateliers Saint-Roch – là où il y a les énormes efforts sur les façades et les vitrines, c'est ce qui donne un cachet – pour la co-organisation du Festival d'art et de feu, qui se déroulera en juin, avec des artisans, des créateurs. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 61 voix

23. Rayonnement et attractivité du territoire - Marché de plein air de Saint Martin - Contrat de prêt à usage entre la paroisse des Saints François et Martin et la Ville de Montpellier - Gratuité des emplacements - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire 23. Gratuité pour les commerçants sur le marché de plein air de Saint Martin jusqu'au 31 décembre 2022. Bien sûr, Madame MIRALLÈS, allez-y.

Patricia MIRALLÈS : Merci. Simplement une petite question. Samedi, j'étais au marché Tastavin. Le marché a été déplacé pour les raisons que l'on connaît, des problématiques de platanes qui menacent d'avoir des branches qui tomberaient sur les commerçants. Les commerçants se retrouvent donc sur le parking de la Maison des rapatriés. Ils ont un problème : les gens ne peuvent plus se garer puisque le parking est pris. La population est assez vieillissante, ils avaient l'habitude de venir au marché avec leur voiture, de mettre leurs petites courses. Du coup, les commerçants se plaignent parce qu'ils disent qu'ils travaillent beaucoup moins et que les personnes achètent moins. Je voulais savoir si vous aviez prévu pour eux aussi d'avoir peut-être un tarif différent, ou combien de temps ça durerait, parce que vraiment ils étaient très ennuyés.

Monsieur le Maire : Monsieur JOUAULT va vous répondre sur le volet sécurité, lié au marché.

Stéphane JOUAULT : En fait ça ne va pas durer très longtemps, parce que nous sommes allés sur site dernièrement. Le problème qu'on a, c'était les barrières qui prenaient beaucoup de place pour protéger les platanes. On peut réduire le périmètre de ces barrières. Il y a déjà des arbres pour lesquels on peut les enlever et d'autres pour lesquels on peut les réduire. On va pouvoir réinstaller l'intégrité du marché sur le site d'ici 15 jours-3 semaines.

Monsieur le Maire : Pour être précis : le 9 avril. Grâce à la réactivité des services, mais c'était pour un enjeu de sécurité. Les derniers épisodes Cévenol, nous l'ont rappelé, heureusement, il n'y a pas eu de victimes.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 61 voix

24. Hors commission - Dénomination de voies et espaces publics - Approbation

Monsieur le Maire : Affaire n° 24. Il s'agit des dénominations de petites places devant la magnifique Cité des arts. Ce sont des personnes qui ont joué un rôle dans la vie culturelle de notre Ville et qui

sont liées à la danse.

D'abord c'est la journaliste Lise OTT, qui était enseignante et qui a été – je vois Madame MARSALA qui acquiesce – vraiment celle qui a écrit sur la danse à Montpellier, qui est partie de manière subite. Et le second, c'est un artiste qui est décédé en raison de la Covid-19, qui était le dramaturge de Pina BAUSCH, Raimund HOGHE, qui a plusieurs fois été présenté au festival Montpellier Danse. Il a été en résidence à Montpellier et a profondément marqué la danse contemporaine, avec poésie. Je vous recommande ce magnifique livre, qui s'appelle *L'ange inachevé*. Nous inaugurons cela pendant le festival Montpellier Danse. C'est évidemment une parité dans les dénominations.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité. Merci beaucoup.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 61 voix

25. Aménagement durable du territoire - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du quartier de la Cité créative - Demande d'agrément de candidature du groupement Bouygues/Vestia immobilier (lot 2c) - Approbation

Monsieur le Maire : Affaire n° 25. C'est sur la ZAC créative, un agrément à Bouygues/Vestia. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Christian ASSAF, Mme Stéphanie JANNIN.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 59 voix

26. Aménagement durable du territoire - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du quartier de la Cité créative - Demande d'agrément de candidature d'ACM Habitat (lot 2d) - Approbation

Monsieur le Maire : Affaire 26. Agrément pour ACM Habitat. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Christian ASSAF, M. Michel CALVO, M. Abdi EL KANDOUSSI, Mme Julie FRÉCHE, Mme Stéphanie JANNIN, M. Philippe SAUREL, M. Charles SULTAN, Mme Radia TIKOUK.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 53 voix

27. Aménagement durable du territoire - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Pagézy - Suppression de la ZAC - Approbation

Monsieur le Maire : Affaire 27. Rapidement, Maryse [FAYE].

Maryse FAYE : Au centre-ville, il existait à l'époque la ZAC Pagézy, qui recouvrait le centre commercial le Triangle et quelques fonciers alentours. Cette ZAC a été abandonnée parce qu'elle ne correspondait plus du tout à nos nouveaux paradigmes. Nous avons donc décidé de l'interrompre et de créer une nouvelle ZAC. Vous l'avez déjà voté d'ailleurs au Conseil municipal : c'est la ZAC Ricardo-Bofill, qui va s'intégrer avec le projet ambitieux sur la rénovation du centre-ville des Arceaux jusqu'à la Comédie, et qui s'étendra justement sur la ZAC Ricardo-Bofill, sur un périmètre beaucoup plus large que celui qui existait précédemment. Je vous propose d'accepter cette suppression de ZAC.

Monsieur le Maire : Merci, Madame FAYE. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 61 voix

28. Ressources -Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Restanque - Concession d'aménagement entre la Ville de Montpellier et la Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M) - Garantie d'emprunt - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : ZAC de la Restanque. Garantie d'emprunt. Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Christian ASSAF, M. Boris BELLANGER, M. Christophe BOURDIN, M. Roger-Yannick CHARTIER, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Clara GIMENEZ, M. Mustapha LAOUKIRI, M. Hervé MARTIN, Mme Catherine RIBOT, Mme Agnès SAURAT, M. Philippe SAUREL.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 48 voix

Abstention : 1 voix

S'est abstenue : Mme Alenka DOULAIN.

29. Aménagement durable du territoire - Quartier Croix d'Argent - Acquisition de la parcelle cadastrée EL n°29 - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire n° 29. Acquisition foncière qui est liée à l'école sur laquelle nous avons délibéré tout à l'heure. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 61 voix

30. Aménagement durable du territoire - Maîtrise Foncière - Convention cadre entre la Ville de Montpellier et ACM Habitat - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire n° 30. Convention entre la Ville et ACM Habitat. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Abdi EL KANDOUSSI, Mme Julie FRÊCHE, M. Philippe SAUREL, M. Charles SULTAN.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 57 voix

31. Aménagement durable du territoire - Immeuble sis 38 rue Henri-René propriété de Roger NIVARD - Proposition de legs - Renonciation

Monsieur le Maire : Affaire n° 31. C'est une histoire un peu compliquée. On nous a proposé un legs, mais avec des conditions qu'il n'était pas possible d'assumer par la Ville ; ça arrive des fois. Il y a des legs célèbres qui ont été évoqués tout à l'heure, le legs LUNARET naturellement, le legs GUIRAUD. Mais là nous ne pouvons pas honorer ce que demande le légataire, et donc nous devons délibérer là-dessus. Y a-t-il des questions auprès de Madame FAYE ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 61 voix

32. Aménagement durable du territoire - Quartier Centre les Aubes - Acquisition de la parcelle cadastrée CL 716 à l'association diocésaine de Montpellier, sis 49 bis boulevard Ernest Renan - Approbation

M. Manu REYNAUD (avec le pouvoir de Mme Coralie MANTION) sort de séance.

Monsieur le Maire : Quartier des Aubes. Je donne la parole à Madame FAYE, puisque c'est une belle promesse d'espace public au cœur de ce quartier pour les habitants.

Maryse FAYE : Oui, Monsieur le Maire. C'est une promesse que vous aviez faite pendant la campagne électorale. C'est quelque chose qui est attendu depuis fort longtemps par les riverains et par les habitants du quartier des Aubes, dans la mesure où ils sont dans une attente de création de centres de polarité, de centres de quartier qui aujourd'hui manquent cruellement. C'est vrai que les opportunités sont assez rares sur le quartier des Aubes. La négociation a été menée depuis que nous sommes venus à nos fonctions, en ayant comme objectif de réaliser cet espace public qui est nécessaire. Bien sûr, il y a tout l'espace vert Rimbaud, qui est aujourd'hui un espace vert avec des fonctions particulières. Il manquait véritablement cette polarité pour créer un territoire sur lequel on pouvait mettre par exemple des activités commerciales, comme un marché. Dans l'attente de la création justement de cet espace, le marché a été créé de façon provisoire sur la place aux Cailles, et bien évidemment, cette négociation nous a permis d'avoir un espace beaucoup plus important, puisque nous arriverons presque à 2 000 m² de terrains qui permettront de créer à la fois un espace vert et ce pôle de centralité, qui est tant attendu.

Alors comment ça s'est passé ? Tout simplement avec une négociation forte avec l'association diocésaine de Montpellier et l'association de la Famille diocésaine de Montpellier, c'est-à-dire l'évêché, qui était propriétaire du terrain et qui l'avait mis en constructibilité auprès d'un promoteur. L'objectif a été de négocier avec le promoteur, pour que justement cet espace soit sacralisé au bénéfice des riverains. Bien évidemment, le promoteur a quand même l'obligation de réaliser une école,

puisque le terrain que nous convoitons est occupé par une école provisoire, et qui sera réinstallée sous l'immeuble que le promoteur se propose de réaliser, sur le foncier qui est en mitoyenneté. En fait dans ce quartier on aura à la fois de la construction nouvelle qui permettra de satisfaire les besoins en logements libres et en logements sociaux – puisque le promoteur a une obligation de réalisation de logements sociaux – mais cette opération nous permettra aussi de réaliser cet équipement public tant attendu et qui représente une promesse que vous allez concrétiser, Monsieur le Maire, et également a permis au diocèse de réhabiliter l'église. Vous voyez que cette opération, qui a duré en négociation plus d'un an et demi, a permis de satisfaire de nombreuses fonctionnalités, qui permettront au quartier des Aubes de retrouver cette animation.

Je vous propose donc d'accepter cette acquisition qui se fait au cours de l'estimation des services fiscaux, à savoir 1,4 million, plus une indemnité pour donner une subvention supplémentaire au diocèse pour réinstaller son établissement culturel. Je vous propose de voter favorablement.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame FAYE. Y a-t-il des questions sur ce point ? Ce que nous faisons, Madame FAYE l'a décrit, mais c'est une centralité de quartier, qui est d'ores et déjà bien vivante avec l'implantation du marché des Aubes – dont je veux saluer ici tous les producteurs qui s'installent, qui participent à la politique alimentaire que nous mettons en place à l'échelle de la Métropole. Ça va permettre un aménagement public, une centralité de quartier. C'est aujourd'hui ce que nous nous donnons les moyens de faire aux Aubes. Les discussions avec l'évêché, qui avait été impacté pour son école privée – ce qui le regarde – se sont bien passées, ils pourront la reconstituer. De ce point de vue, nous ne sommes pas partie prenante, mais c'est un espace public, une centralité de quartier. Dans le cadre des concertations que nous menons avec les habitants – que je veux remercier, pour leur présence nombreuses – dans le cadre de quartiers apaisés, d'autres projets comme ça vont se faire jour, notamment place Carnot, pour lequel à l'horizon 2024-2025 là aussi l'espace public de centralité va être aménagé, pour travailler, structurer la vie de quartier. Il y a les grands projets du centre historique de la Ville, d'embellissement, Comédie, Esplanade. Bientôt nous aborderons le sujet place des Martyrs de la Résistance et Arceaux. Et puis il y a ces projets, plus petits peut-être par leur enveloppe budgétaire et leur taille, mais qui participent à travailler les sociabilités urbaines, la convivialité, l'espace public, aux Aubes, Carnot, mais aussi place Jean-Baumel, nous aurons l'occasion d'y revenir, au plan des 4 Seigneurs, la question du devenir de la place – Madame MARSALA, je sais que vous êtes très concernée – de la place Renaudel à Celleneuve, où nous avons là aussi des enjeux. Bref, une Ville qui se structure par des projets d'espaces publics. Ici nous en avons une opportunité qui est très attendue par les habitants.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. Laurent NISON.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 58 voix

33. Aménagement durable du territoire - Quartier Celleneuve - Ravalement obligatoire des façades - Attribution de subventions - Approbation

Monsieur le Maire : Affaire 33. Celleneuve, ravalement de façades. Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 59 voix

34. Services à la population et cohésion sociale - Résorption de l'habitat indigne - Village de transition de la Rauze - Protocole de sécurité et de tranquillité publique - Approbation - Autorisation de signature

Mme Hind EMAD et M. Manu REYNAUD (avec le pouvoir de Mme Coralie MANTION) entrent en séance.

Monsieur le Maire : Affaire n° 34. Monsieur COTE.

Sébastien COTE : Monsieur le Maire, chers collègues. Il s'agit d'accepter les termes du protocole de sécurité que nous avons conclu avec la Préfecture et le Directeur départemental de la sûreté publique et la Ville de Montpellier, concernant le transfert des habitants du bidonville de Celleneuve vers un village de transition à La Rauze. Je profite évidemment de cette occasion pour saluer et pour redire la démarche exemplaire qui est la nôtre dans la résorption de cet habitat indigne, qui mettait en grand danger sanitaire mais aussi en grand danger de sécurité publique tout simplement ses habitants du bidonville, qui évidemment suscitait dans le voisinage à Celleneuve un certain nombre de dysfonctionnements. Je pense que les habitants de Celleneuve vont saluer cet engagement qui avait été le vôtre et qui trouve ici sa concrétisation, puisque c'est à la fin du mois d'avril que s'opérera ce transfert de 163 personnes vers ce village de transition.

Bien évidemment, cela a suscité un certain nombre de questionnements bien légitimes, d'inquiétudes, parfois un peu instrumentalisées – il faut bien le dire aussi – à des fins politiques. Nous avons en tête aussi un certain nombre de postures politiques et voire même politiciennes lors du Conseil de Métropole, qu'il n'est peut-être pas utile de rappeler. En tout cas, qu'il faut les avoir en mémoire lorsqu'il s'agit d'un tel engagement et d'un tel effort conjoint de l'association Coallia – que je tiens à saluer – de l'État, de la Préfecture, et du côté de la Ville, bien sûr, du service communal d'hygiène et de santé et du service de la cohésion sociale.

Evidemment quelques inquiétudes : nous y répondons par ce protocole de sécurité. C'est un protocole qui a été négocié, discuté, avec la création d'un comité de liaison citoyen, qui associera des représentants des riverains, de manière à pouvoir débattre très régulièrement des enjeux de tranquillité publique, mais aussi de salubrité publique aux alentours de ce village de transition, pour une durée bien évidemment de 18 mois – puisque tel est l'engagement qui nous lie dans la résorption de ce bidonville, la création de ce village de transition. C'est effectivement pour nous une démarche aussi de confiance vis-à-vis des riverains, et encore une fois une démarche partenariale avec les services de la Direction départementale de la sûreté publique et de la Préfecture de l'Hérault. Monsieur le Maire, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur COTE. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur JOUAULT, Madame DUFOIX, Madame MIRALLÈS, Monsieur MARTIN et Madame FRÊCHE. Monsieur JOUAULT.

Stéphane JOUAULT : Merci, Monsieur le Maire. À l'image de notre politique d'accueil que vous évoquiez tout à l'heure, notre politique de résorption de l'habitat indigne mise en place depuis 2020 nous honore. Quelle fierté de voir la mise en place, par exemple, de l'habitat intercalaire pour répondre à la problématique du squat l'Utopia. Quelle fierté après tant d'années d'indignité. Pourtant, avec le village de transition de La Rauze, certains, certaines, ont choisis par leurs propos de persévérer

dans l'indignité. Nous avons préféré redonner la dignité aux habitants et aux habitantes du bidonville de Celleneuve qui vivaient dans les conditions que Monsieur COTE évoquait tout à l'heure. Le village de transition a suscité des inquiétudes, des questionnements de la part des riverains. Mais l'échange, la discussion, ont permis d'apaiser la situation, malgré les tentatives d'instrumentalisation qui n'ont pas été rares et qui ont persévéré. Le protocole de sécurité et de tranquillité publique qui vient s'ajouter ici aux actions d'insertion, aux actions d'éducation, est une étape supplémentaire pour une cohabitation apaisée entre riverains et habitants de ce village de transition. Nous, élus Ecologistes, renouvelons donc tout notre soutien à la politique de résorption des bidonvilles menée par notre majorité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur JOUAULT. Je donne la parole à Madame DUFOIX, dont je veux saluer tout le travail, en notre nom, sur ce dossier, considérable. Caroline [DUFOIX].

Caroline DUFOIX : Merci. Vous vous doutez bien qu'aujourd'hui c'est important pour moi, cette affaire particulièrement. Elle l'est à trois titres.

D'abord c'est la concrétisation de votre volonté, Monsieur le Maire, depuis votre prise de fonction, de vous engager très fortement sur la question des bidonvilles, avec pour objectif la résorption. Sachez que c'est un objectif auquel je m'attelle, avec les équipes de la Métropole et de la Ville, que je tiens à saluer pour leur engagement.

Ensuite, elle est importante, je voudrais souligner la démarche avec laquelle nous travaillons depuis plus de 6 mois sur cette question. Elle est tout d'abord partenariale, avec les services de l'État, de l'Éducation nationale, les collectivités, les associations qui sont impactées. Nous nous réunissons régulièrement depuis quelques mois et nous travaillons. Des groupes de travail ont été mis en place en fonction des thématiques. La nouveauté aussi c'est cette approche globale que nous apportons, systémique, où toutes les questions qui peuvent être des problèmes pour les habitants sont traitées, et nous les abordons en réfléchissant tous ensemble. Elle associe les habitants du bidonville eux-mêmes, qui travaillent avec Coallia depuis quelques mois, pour préparer ce déménagement mais pour leur vie aussi au sein de leur nouveau lieu d'habitation. Alors c'est vrai, je me permets de le redire, il y a eu un tout petit ratage au mois de décembre, mais nous cherchons à associer les riverains à qui il est important d'apporter des garanties. C'est aujourd'hui ce qui fait l'objet de cette affaire. Je crois que nous faisons en tout cas tout pour les rassurer, et je crois qu'ils peuvent compter sur nous pour être là au moindre problème – mais normalement il n'y aura pas de problème. Notre démarche, là où elle est innovante, c'est que nous sommes dans l'attente, c'est notre temporalité. Ce lieu est un lieu de transition. Ça veut donc dire que nous ne nous inscrivons pas dans la durée et dans moins de 2 ans, normalement, il n'y aura plus personne dans ce lieu. Les personnes seront relogées ou auront retrouvé d'autres solutions. On est bien clair : on ne s'inscrit pas dans la durée. Ça n'est pas un nouveau lieu dans lequel les gens vont être là pendant des années. C'est aussi innovant dans le montage financier, je crois qu'il est important de le souligner. Nous avons cherché des fonds européens, au travers du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). C'est une nouvelle façon d'aborder nos dossiers et qui nous permettent d'avoir des moyens supplémentaires.

Le troisième point pour lequel c'est aussi important, c'est l'accompagnement que nous mettons en place. Il y aura une présence humaine 24 heures sur 24. L'association sera là aussi au quotidien pour travailler avec les équipes sur toutes les questions de recherche de finances, de logements, d'apprentissage de la langue, de recherche d'emploi, etc. Nous cherchons vraiment à accompagner les gens et à favoriser au maximum leur intégration dans notre cité.

Je voulais en tout cas remercier tous ceux qui travaillent avec moi sur ce sujet-là. Nous frappons fort

et je pense que nous allons certainement réussir grâce à nous tous.

Monsieur le Maire : Merci Madame DUFOIX. Merci beaucoup. Madame MIRALLÈS.

Patricia MIRALLÈS : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais peut-être revenir sur le travail à quatre mains qui a été effectué sur ce projet. D'abord vous saluer Monsieur le Maire, à travers Madame DUFOIX, Monsieur le Préfet, le collectif, parce qu'il y a eu un collectif qui a pris quand même – je vais le dire comme ça – beaucoup de coups, mais qui a tenu. Ils se sont rendus sur le camp de Celleneuve pour se rendre compte de la difficulté que vivaient ces personnes et ces enfants, et à partir de là ils ont compris qu'il fallait qu'on trouve des solutions ensemble. C'est ce que nous avons fait. Nous avons bien travaillé, vous les avez rassurés et je crois qu'effectivement ce protocole est quelque chose qui était souhaité. Vous vous y étiez engagé ; aujourd'hui vous le faites voter en Conseil municipal. Je crois que c'est une très bonne chose.

Ensuite, nous nous sommes engagés parce que, si nous réussissons, nous serons un exemple, pour d'autres villes qui nous regardent, pour toute la France d'ailleurs. Je crois que l'engagement, il faut qu'il aille plus loin et puis il faut qu'on aille avec eux pour pouvoir travailler avec ces enfants, ces parents qui ont envie eux aussi de faire partie de notre Ville, d'être des Montpelliérains à part entière. On le leur doit, et si on réussit et bien évidemment ça sera nos jeunes de demain, nos jeunes travailleurs, nos jeunes ingénieurs, nos jeunes entrepreneurs. Je serai donc à vos côtés sur la réussite de ce camp de transit.

Monsieur le Maire : Merci, Madame la Députée. La parole est à Monsieur MARTIN.

Hervé MARTIN : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, la situation des bidonvilles à Montpellier, c'est une situation qu'on connaît depuis quelques années. Finalement, pendant de nombreuses années, tout le monde regardait et à un moment donné, il a fallu se mettre à agir. Il y avait deux types de solutions possibles, et malheureusement on a vu d'abord l'État mettre en œuvre une solution, en disant « *nous allons nettoyer la Ville et rentrer dans un bidonville, avec des bulldozers, et laisser un champ de désolation* ». Heureusement, tout le monde n'a pas un chien qui s'appelle « *Poutine* », et nous avons décidé de mettre en œuvre d'autres solutions, de partenariat, avec tout le monde, parce qu'il faut obtenir les résultats que nous essayons d'obtenir actuellement, avec effectivement ce village de transition. Il faut commencer par donner des conditions de logement dignes, avec un minimum de décence, pour ces populations. C'est un point de départ essentiel pour l'accès au droit ensuite, l'accès à la santé, l'accès à la scolarisation, l'accès à l'emploi, l'accès à un vrai logement. C'est un point absolument essentiel.

Mais permettez-moi d'élargir aussi un tout petit peu le propos et la situation, parce que des populations à accueillir, pour plein de raisons, nous en aurons dans les années et les décennies à venir de plus en plus. Pour des raisons de pays en grande difficulté qui connaissent la misère, pour des raisons de conflit armé, pour des raisons de guerre, parce que le réchauffement climatique est encore à l'œuvre même si nous essayons de le combattre. Des populations qui vont être obligées de fuir leur pays et rejoindront très certainement notre pays. Les collectivités locales ne pourront pas se retrouver seules face à la gestion de ces situations-là.

C'est pour ça qu'effectivement je me félicite que nous ayons réussi, vraiment je remercie les élus qui ont en charge ces dossiers-là d'avoir réussi à mettre tous les acteurs autour de la table, y compris les acteurs associatifs qui, à un moment donné, ont quand même pris peur, en voyant comment était géré le problème par certains. On nous montre un exemple, untel ou untel, qui ont accueilli chez eux telle ou telle famille et tel ou tel réfugié, ou parce que dans tel territoire il y a des efforts qui sont faits

comme ceux que nous faisons, mais il faudra qu'à un moment donné, face à ce qui nous attend, l'État prenne son entière responsabilité. Ce qui fait la grandeur d'un pays, ce qui fait la grandeur d'un peuple, la grandeur d'une République, la grandeur d'une nation, c'est notre capacité collective à faire face à ces situations de détresse. Notre responsabilité collective face à l'ampleur de la situation qui nous attend, elle doit être mise en œuvre en priorité par l'État, avec bien entendu dans chacun des territoires comme chez nous à la fois les liens avec la population et l'agilité de nos collectivités pour participer à la gestion de ces problèmes-là. Que chacun prenne en priorité son entière responsabilité dans ces situations qui, malheureusement, pour plein de raisons, font que de vraies difficultés nous attendent encore. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur MARTIN. Madame FRÊCHE.

Julie FRÊCHE : Merci, Monsieur le Maire. Ça fait 8 ans que le bidonville est installé à Celleneuve et il n'a cessé de croître. Ça fait maintenant 8 ans que les populations vivent dans des habitats de fortune, dans des conditions insalubres, qui ne leur permettent pas un jour d'envisager de trouver un emploi ou même de voir leurs enfants réussir à l'école. Les habitants de Celleneuve et du quartier d'Alco ont souvent fait preuve d'une grande générosité vis-à-vis de ces personnes, partageant l'idée qu'il n'était pas acceptable que des gens vivent dans de telles situations. Mais progressivement, et on le comprend, cette solidarité a laissé place à une grande lassitude. La situation s'est enlisée et elle est devenue insupportable pour les riverains. Cette situation ne pouvait pas durer, ni pour les personnes qui vivent dans des conditions inacceptables, ni pour les riverains qui pâtissent de ces conséquences. Le tribunal de grande instance a validé la possibilité d'évacuer ce bidonville dès avril 2015. Ça fait très précisément aujourd'hui près de 7 ans. Il est temps que cette décision soit définitivement exécutée.

C'est aujourd'hui le sens de cet engagement, qui est d'ouvrir un village de transition qui nous permettra de garantir que ce bidonville sera définitivement résorbé, au plus tard à la mi-mai 2022. Certains sont encore sceptiques, et on peut les comprendre aisément, parce que fin-2017, la précédente équipe municipale avait annoncé la résorption de ce bidonville, qui comptait alors 120 personnes, pour le printemps 2018. Depuis, la situation s'est dégradée pour atteindre jusqu'à 270 personnes et devenir le bidonville le plus important du territoire. Cette date de la mi-mai 2022, nous allons pourtant la tenir. Il n'y aura plus un seul habitant dans le bidonville de Celleneuve à cette date, et toutes les mesures seront prises pour que plus aucun établissement de fortune puisse évidemment se reconstituer sur site.

Nous respecterons cette date, comme nous avons respecté la date annoncée du 31 mars 2021, pour la fin du squat de l'Utopia dans le quartier les Beaux-arts, et ce grâce à une méthode dite « *d'habitat intercalaire* », ce dispositif qui permet de reloger des familles temporairement dans des bâtiments appartenant à la Collectivité, mais qui ont vocation à être détruits, tout en leur garantissant un accompagnement social de qualité. C'est aussi par cette méthode que nous avons mis fin en novembre dernier au squat du Court-circuit qui était situé dans le quartier Gare, boulevard de Strasbourg.

La Ville de Montpellier n'a pas agi seule, mais en partenariat – et ça a été dit par Madame Caroline DUFOIX – avec les associations, avec d'autres institutions pleinement mobilisées pour trouver des solutions dignes à ces personnes qui sont privées de toit. C'est aussi par le biais d'un partenariat avec le Conseil départemental que nous avons réussi en moins d'un an à sortir tous les mineurs non accompagnés des hôtels du centre-ville et à leur proposer un lieu et un accompagnement social adaptés à chaque situation.

Nous poursuivons aujourd'hui cette méthode. Depuis plusieurs mois les équipes de la Ville, de la

Métropole, se réunissent avec les associations, avec les services de l'État pour trouver la bonne solution pour la résorption du bidonville de Celleneuve. Tous les aspects sont ainsi travaillés, avec une méthode partenariale, aussi bien le diagnostic des publics, la mobilisation des hébergeurs, la création du village de transition, la scolarisation des enfants, l'insertion professionnelle des majeurs. Tous ces temps d'échanges, de travail avec l'ensemble des acteurs ont permis d'aboutir à la méthode présentée et votée en Conseil de Métropole, au Conseil du mois de décembre dernier, et aujourd'hui en Conseil municipal sur le volet spécifique de la sécurité.

Ce village de transition sera doté d'un règlement intérieur strict qui sera encadré par les équipes de Coallia 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Ce village de transition fonctionnera comme un sas vers l'intégration. Des vigiles seront positionnés à l'entrée et garantiront que seules les personnes autorisées seront admises à entrer dans le village. Il en va de même pour la sécurité des résidents comme celle des riverains.

À la mi-mai 2022, une fois que tous les habitants seront partis, le terrain de Celleneuve ne sera plus accessible, aucune nouvelle installation ne sera possible, et ainsi le nettoyage de la parcelle débutera immédiatement. Parallèlement, toutes les mesures seront prises pour que l'installation dans le quartier de La Rauze à Montpellier et à proximité du quartier de la Cérérède à Lattes, se passe dans les meilleures conditions, sans trouble pour les riverains. Je sais aussi que Madame Caroline DUFOIX a reçu à de multiples reprises les riverains pour travailler avec eux les conditions de sécurité de la présence de ce village insertion. Très clairement c'est aussi un engagement qu'a pris la Ville de Montpellier, que ce village de transition sera totalement démonté à la mi-mai 2024.

Monsieur le Maire : Merci, Madame FRÊCHE. Merci, chers collègues, de vos propos, qui ont resitué un peu toute cette action, son historique, et la résolution qui était la nôtre à faire en sorte que squats et bidonvilles ne soient ni la norme, ni fatalité sur le territoire de la Commune de Montpellier. Merci d'avoir soulevé également que la méthode que nous proposons, celle qui est partenariale, celle qui se fait d'abord discrètement, de réunions longues, très longues, pour avancer sur ce sujet, permet d'obtenir des résultats. Je veux ici en remercier – ça a été cité – l'État, Monsieur le Préfet et ses services – je lui ai très clairement posé que nous pouvions y arriver par cette méthode, nous y sommes – les services de la cohésion sociale, les acteurs associatifs, dont parfois des propos blessants à leur endroit ont été énoncés : Coallia, la Fondation Abbé Pierre et l'association 2 Choses Lune, l'association Area, et j'en oublie, mais elles sont très nombreuses.

Je voudrais vous remercier, Madame la Députée aussi, ainsi que Monsieur le Maire de Lattes, parce que ce n'était pas simple, et les banderoles ont fleuri avec des mots parfois durs et des propos dépassant sans doute la pensée des gens. Le rôle des élus de la République que vous êtes a été souvent d'apaiser, de ne surtout pas rajouter d'huile sur le feu et d'aider à comprendre ce qui se jouait là. Je veux très clairement le dire, parce que sur ces dossiers, nous n'avons pas la même sensibilité, mais on peut agir de manière respectueuse, et pas chercher à instrumentaliser n'importe quel sujet. Le fait que vous ayez à plusieurs reprises reçu le collectif des riverains a été un élément important. Je me réjouis de voir qu'il n'y a plus de paroles qui s'opposent. Peut-être que nous avons convaincu, ou en tout cas que la raison l'a emporté sur la petite politique. Mais vous remercier.

Remercier les riverains. Vous l'avez dit : ça a été un moment très fort, quand ils nous ont dit « *nous sommes allés dans le bidonville de Celleneuve et nous n'imaginions pas dans quelle situation de détresse humaine vivaient les habitants* ». C'est toujours facile quand on voit de loin le journal, etc. Voilà, leur engagement.

Alors aujourd'hui nous délibérons sur le protocole de sécurité et de tranquillité publique. Le but c'est

de bien veiller à l'accompagnement de chacune des familles, de chacun des enfants qui sera scolarisé, de travailler le chemin vers l'emploi, et beaucoup d'entrepreneurs et d'entrepreneuses se sont manifestés pour dire qu'ils étaient prêts à accompagner. Certains pourraient dire « *mais pourquoi des vigiles 24/24 ?* » : pour préserver des influences mafieuses et des réseaux qui parfois instrumentalisent ces vulnérabilités. Il ne faut pas être naïf ou candide sur ces personnes, ces réseaux, c'est pour les préserver. Ça renvoie aux droits et devoirs que chaque famille, qui a été désireuse de vivre dans le village de transition et donc de sortir de cette situation, s'engage. Si jamais il n'y a pas scolarisation des enfants, eh bien à partir de ce moment les devoirs ne sont pas remplis et des règles s'appliqueront. Mais je suis convaincu que tout va bien se passer.

Dans deux ans, il y aura un nouveau projet à cet endroit, très différent de celui-là. Les équipes y travaillent. Il faut un peu de patience parce qu'il faut du temps pour faire bien les choses. Mais il y aura un autre projet, ce qui est la garantie pour les riverains que ça n'a pas vocation à être toujours un village de transition – nous y viendrons. Je le dis aux habitants de Celleneuve et d'Alco – ça a été soulevé – ils ont fait preuve de solidarité, de patience, et là aussi il y aura d'autres projets et nous aurons l'occasion de les présenter, le long du tramway.

Plus globalement, quand on veut, on peut. On ne pas toujours faire tout ce qu'on veut. Mais d'avoir mobilisé l'habitat intercalaire, d'avoir établi ce village de transition nous a permis de régler de très nombreuses situations – ça a été énoncé par les uns et les autres, et merci. Certains appellent à la réquisition des logements vacants. Eh bien nous, nous avons mobilisé le parc non occupé, permettant cet habitat intercalaire. C'est 1 % de la ressource immobilière sur le territoire, mais nous y sommes parvenus. À chaque fois nous avons mobilisé des crédits de partenaires, renforçant l'intervention sociale. Je veux le dire aux Montpelliérains : ce n'est pas sur le budget communal que ça s'est joué, nous sommes allés chercher des crédits européens, parce que nous, Madame DUFOIX, sommes allés taper aux portes, aux fenêtres du ministère du Logement, du ministère de la Solidarité et auprès de la Commission européenne, que nous avons obtenu ces financements. Bref, ceux qui veulent opposer, « *vous vous occupez d'eux plutôt que d'eux* », non, non : nous sommes allés chercher des moyens que nous pouvions activer pour pouvoir y aller. Ne cherchez pas non plus ici une quelconque instrumentalisation ; nous y arriverons.

Mon dernier message sera à l'endroit d'une position que j'ai toujours annoncée : le squat et le bidonville ne sont pas la norme du logement ; en rien ils ne sont acceptables. Autant nous allons accompagner toutes les personnes qui se retrouvent dans des situations de vulnérabilité, autant notre fermeté sera totale face à ceux qui instrumentalisent la détresse et la misère. Il existe aussi des gens qui ont joué les passeurs, qui ont monnayé, qui ont fait croire, qui ont mené des fausses promesses, et qui ont constitué ces situations-là. Je veux qu'on soit bien clairs là-dessus. Nous l'avons vu sur la copropriété Fond-Del-Rey, nous le savons sur d'autres squats – les acteurs associatifs nous alertent d'ailleurs parfois là-dessus, c'est leur travail qui doit être salué. Ceux qui abusent de la détresse et de la vulnérabilité des gens, ils nous trouveront sur leur chemin avec toute la fermeté qui s'impose. Je prononce ces mots pour une raison très précise.

En tout cas, mi-mai, le bidonville de Celleneuve, c'est terminé. Mi-mai, toutes les familles auront un toit, de l'eau, de l'électricité. Nous avons visité – vous étiez là Madame la Députée, avec Monsieur CALVO, Madame DUFOIX – le lieu sera bien plus digne, même si évidemment il n'est pas parfait. C'est pour ça d'ailleurs qu'on construit des logements, pour pouvoir répondre ensuite à ce problème. Dans 2 ans il y aura un autre projet à cet endroit-là. En tout cas, ce qui n'était plus regardé, ce qu'on avait délaissé, maintenant est en cours de règlement.

Je vous propose de passer au vote sur ce protocole. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 61 voix

Abstention : 1 voix

S'est abstenue : Mme Alenka DOULAIN.

35. Services à la population et cohésion sociale - Lutte contre la LGBTQI + Phobie - Attribution d'une subvention à l'association FLAG! - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature

M. Salim JAWHARI sort de séance.

M. Abdi EL KANDOUSSI (avec le pouvoir de M. Philippe SAUREL) sort définitivement de séance (le pouvoir de M. Philippe SAUREL est annulé).

Monsieur le Maire : Affaire 35. Subvention de 2 000...

Interventions hors micros.

Monsieur le Maire : Non, mais, ne commentez pas cette abstention. Subvention de 2 000 euros à l'association FLAG!. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 59 voix

36. Services à la population et cohésion sociale - Convention de mise à disposition de locaux associatifs en créneaux horaires à titre gracieux - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Convention de mise à disposition de locaux associatifs. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 59 voix

37. Services à la population et cohésion sociale - Mise à disposition de locaux associatifs - Approbation des loyers minorés - Convention - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire 37. Subvention et convention avec des associations. Même vote ? Même vote.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Christian ASSAF, M. Boris BELLANGER, M. Christophe BOURDIN.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 56 voix

38. Services à la population et cohésion sociale - Convention de partenariat entre la Ville de Montpellier et le Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA) pour mise à disposition des salles dans les Maisons pour Tous - Autorisation de signature

Mme Stéphanie JANNIN sort définitivement de séance sans donner pouvoir.

Monsieur le Maire : Affaire 38. Convention entre la Ville de Montpellier et le Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA). Même vote ? Même vote.

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. Boris BELLANGER.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 57 voix

39. Services à la population et cohésion sociale - Mise à disposition à titre gratuit des salles dans les Maisons pour Tous - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire 39. Convention de mise à disposition de salles à titre gratuit. Qui demande des questions ? Même vote ? Même vote. Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Christian ASSAF, Mme Véronique BRUNET, M. Sébastien COTE, M. Jean-Dominique DELAVEAU, Mme Hind EMAD, Mme Clara GIMENEZ, M. Mustapha LAOUKIRI, M. Bruno PATERNOT, Mme Célia SERRANO.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 49 voix

40. Rayonnement et attractivité du territoire - Conventions de mise à disposition à titre gratuit de la salle de réception de la Maison des Relations Internationales Nelson Mandela - Approbation - Autorisation de signature

Mme Marie MASSART (avec le pouvoir de M. François VASQUEZ) sort de séance.

Monsieur le Maire : Affaire 40. Conventions de mise à disposition à la Maison des Relations Internationales (MRI). Même vote ? Même vote. Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Tasnime AKBARALY, M. Eddine ARIZTEGUI, M. Roger-Yannick CHARTIER, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Coralie MANTION, M. Manu REYNAUD, Mme Agnès ROBIN.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 49 voix

41. Services à la population et cohésion sociale - Choix du mode de gestion pour la crèche Henri Salvador - Délibération de principe pour le renouvellement de la délégation de service public - Approbation

Mme Marie MASSART (avec le pouvoir de M. François VASQUEZ) et M. Salim JAWHARI entrent en séance.

Mme Véronique BRUNET et M. Brunot PATERNOT (avec le pouvoir de Mme Célia SERRANO) sortent de séance.

Mme Catherine RIBOT sort définitivement de séance en donnant pouvoir à M. Eddine ARIZTEGUI.

Monsieur le Maire : Affaire 41. Principe de renouvellement de la DSP de la crèche Henri-Salvador. Madame DOULAIN, vous demandez la parole ?

Alenka DOULAIN : *Intervention hors micro.*

Monsieur le Maire : D'accord. Monsieur MARTIN, pardon.

Hervé MARTIN : Merci, Monsieur le Maire. Le groupe Communiste va voter contre cette délibération de renouvellement de la DSP de cette crèche. Nous avons toujours réclamé un service public de l'éducation qui aille de la petite enfance à l'université. Quelle est cette étrangeté qui fait que la petite enfance est exclue du service public de l'éducation, quand on connaît l'importance des 1 000 premiers jours dans l'éveil des enfants et les conséquences que ça peut avoir pour leur futur ?

On retrouve bien évidemment toujours la même argumentation pour défendre la DSP, celle qui est là en conclusion dans le document qui nous a été fourni, qui est la nécessaire maîtrise des coûts qu'impose la conjoncture économique. Ce n'est pas imposé par la conjoncture économique ; c'est imposé par la conjoncture politique. C'est-à-dire que nous nous faisons enfermer depuis bien longtemps, depuis Maastricht – ça remonte au début des années 90 – avec la règle des 3 %, par le pacte de Cahors. Petit à petit, cela permet d'offrir une victoire supplémentaire à ceux que vous évoquiez tout à l'heure, en disant que certains pour des raisons idéologiques cherchent à réduire le périmètre de la fonction publique. Les richesses dans ce pays, elles existent. La période passée très récente, qui a vu pendant les mois de confinement les milliardaires quasiment doubler leur fortune, invalide totalement l'argument selon lequel il n'y aurait pas la richesse pour répondre à ces besoins de service public. Mais le choix qui est fait par ceux qui, année après année, de Maastricht à Cahors, votent ces règles qui prennent en étau les budgets de fonctionnement, permet à ce champ privé d'intervenir.

Ce n'est pas rien, parce que les logiques ne sont pas les mêmes. Quand il s'agit de services publics, la priorité, c'est le service rendu au public, et donc au bénéfice des petites Montpelliéraines et des petits Montpelliérains qui iront dans ces crèches. J'entends, on nous dit et on écrit que, « *puisque c'est une DSP, la Ville garde la maîtrise du service* », sauf que quand c'est fait par une entreprise privée, son premier objectif, ce n'est plus le service rendu, c'est le profit bien évidemment. On voit bien, à un autre étage de l'extrémité de la vie, les conséquences que cela peut parfois avoir. Il sera temps un jour de se décider à créer nationalement ce grand service public de l'éducation de la petite enfance jusqu'à l'université. En attendant nous devons défendre coûte que coûte la régie pour les crèches, et donc le service public pour la gestion de la petite enfance. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur MARTIN. Madame AKBARALY.

Tasnime AKBARALY : Peut-être un mot quand même pour redonner un petit peu le contexte de cette délibération. Effectivement, on a besoin de place pour accueillir les tout petits Montpelliérains. Nous avons tellement besoin de place que sur ce mandat notre Maire s'est engagé à créer 300 nouvelles places en crèche. Pour replacer un petit peu ce chiffre absolu de 300 places dans un contexte

qui est le nôtre, c'est augmenter de 20 % le nombre de berceaux existants, sans augmenter les impôts. Il n'y a à ma connaissance, Monsieur le Maire, chers collègues, aucune ville en France qui porte ce niveau d'ambition dans la politique petite enfance. 300 places nettes, c'est 10 fois plus de places que ce qui a été créé entre 2014 et 2020. Pourquoi nous avons besoin de places ? Parce que, là encore, les études le montrent. Quand un enfant bénéficie d'un accueil, qu'il soit dans un cadre collectif ou dans un cadre plus individuel, au sein des assistantes maternelles indépendantes, c'est d'emblée inscrire ces enfants dans un schéma où l'on favorise ses chances d'apprentissage, ses capacités d'habileté sociale.

Pour relever ce défi, nous proposons pour cet établissement, qui était déjà en DSP, de reconduire le processus de délégation. Mais je voudrais ici préciser ce que signifie et ce qu'implique réellement ce processus de délégation. J'ai demandé au service de la petite enfance un travail extrêmement précis sur le cahier des charges, qui se veut exigeant. Exigeant sur la qualité d'encadrement, sur les pédagogies qui vont être implémentées, sur la manière de fonctionner, un fonctionnement qui s'approche le plus possible de ce qui se fait en régie, par exemple sur la qualité des repas. Une commission d'attribution des places transparente, à laquelle siègera le service de la petite enfance bien évidemment, l'assurance d'une mixité sociale. C'est sur la base de ce nouveau cahier des charges que les candidats vont se positionner.

Je crois qu'il faut aussi sortir un petit peu d'une position dogmatique et de la caricature, qui consisteraient à binariser le débat sur les DSP et la régie. J'entends complètement les arguments qu'a évoqué Monsieur MARTIN, et je peux m'inscrire complètement sur la volonté de mener un service public de la petite enfance. Mais il y a quand même DSP et DSP. Tout dépend évidemment de l'exigence dans le contenu de ce cahier des charges.

Je saisis l'opportunité de cette prise de parole pour remercier le service de la petite enfance, qui a vraiment fait un travail considérable sur ce nouveau cahier des charges ambitieux, qui va permettre de proposer de l'accueil en horaires élargis, en tarif Prestation de Service Unique (PSU), je le précise, parce que, encore une fois, une politique de la petite enfance ambitieuse, c'est une politique de la petite enfance qui s'adapte aux changements de la société et notamment aux postes à horaires de travail élargis, des postes qui sont souvent occupés par des femmes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame AKBARALY. Oui, Monsieur LÉVITA ?

Max LÉVITA : Je voudrais juste dire un mot. Je ne reviens pas sur votre délibération. Dans votre texte, dans « *La maîtrise des coûts d'exploitation* », il est dit que le reste à charge pour la Ville d'une place en gestion déléguée équivaut au quart d'une place en gestion directe. Dans la commission consultative du service public qui s'est tenue le 8 mars, ce problème a été évoqué. Ce n'est pas du tout les chiffres qu'on a donnés ; ce n'est pas le quart. Je vous invite à vous rapprocher de vos services pour voir la réalité. Mais Monsieur MARTIN connaît très bien : ce n'est pas le quart. Si ça n'était que le quart, mais ce n'est pas le quart.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur LEVITA. Madame AKBARALY a donné deux informations essentielles. La première c'est le chiffre du nombre de places en crèche que nous allons créer durant ce mandat : 300. Plus l'offre des assistantes maternelles, etc., qui doit nous aider à rattraper notre retard par rapport à d'autres métropoles, qui ont une offre plus importante, d'où le lancement de la construction d'une nouvelle crèche.

La deuxième information importante, c'est quand même que le service avec les horaires élargis va permettre de pouvoir, dans la commission d'attribution, répondre à beaucoup de femmes seules avec

enfants qui sont aux horaires décalés, qui sont souvent les personnels du soin, le personnel des maisons de retraite, le personnel hospitalier, les services à la personne. Nous le faisons apparaître dans ce cahier des charges.

Je mets aux voix. Monsieur MARTIN, on prend acte de votre position bien sûr. Elle est constante.

Hervé MARTIN : Elle ne l'est pas pour des raisons dogmatiques.

Monsieur le Maire : Je connais bien vos positions, vos convictions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Pour : 46 voix

Contre : 6 voix

Ont voté contre : M. Georges ARDISSON, Mme Emilie CABELLO, Mme Alenka DOULAIN, Mme Clara GIMENEZ, M. Hervé MARTIN, Mme Agnès SAURAT.

Abstentions : 4 voix

Se sont abstenus : M. Mohed ALTRAD, M. Serge GUISEPPIN, M. Salim JAWHARI, Mme Flora LABOURIER.

42. Services à la population et cohésion sociale - Conventions d'objectifs et de financement entre la Ville et la CAF de l'Hérault pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance - Avenants - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire 42. C'est le financement des relais petite enfance par la CAF – très important – qui vient en appui aux assistantes maternelles. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 56 voix

43. Services à la population et cohésion sociale - Réservation de berceaux municipaux au profit d'organismes publics ou privés - Tarif 2022-2023 - Approbation

Monsieur le Maire : Affaire 43. Réservation de berceaux municipaux au profit d'organismes publics. Même vote ? Même vote.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 56 voix

44. Services à la population et cohésion sociale - Structures petite enfance - Convention cadre de partenariat entre la Ville de Montpellier et Montpellier Contemporain (MO.CO) - Autorisation de signature

Mme Véronique BRUNET et M. Brunot PATERNOT (avec le pouvoir de Mme Célia SERRANO) entrent en séance.

Mmes Clara GIMENEZ, Mylvia HOUGUET (avec le pouvoir de Mme Nadia AKIL) et M. Manu

*REYNAUD (avec le pouvoir de Mme Coralie MANTION) sortent de séance.
Mme Patricia MIRALLES sort de séance sans donner pouvoir.*

Monsieur le Maire : Affaire 44. Peut-être, Madame AKBARALY, dire un mot ? Dans le cadre d'une politique à hauteur d'enfants.

Tasnime AKBARALY : Effectivement, j'ai déjà pris la parole à ce Conseil plusieurs fois pour réaffirmer notre mobilisation sur le droit à l'éveil artistique et culturel pour les tout-petits dans la Ville de Montpellier. Cette convention s'inscrit tout à fait dans ce cadre, pour permettre un partenaire supplémentaire avec le MO.CO dans la participation active et le développement actif de l'éveil artistique et culturel avec les Équipements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de la Ville. Je vous invite d'ailleurs à vous rendre à la Comédie du livre où il y aura un stand avec le tapis interactif qui a été développé par le MO.CO et qui est absolument incroyable. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame AKBARALY. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 53 voix

45. Services à la population et cohésion sociale - Écoles privées sous contrat d'association - Conventions de participation financière de la Ville pour l'année 2021-2022 - Approbation

M. Sébastien COTE sort de séance.

Monsieur le Maire : Affaire 45. Nous respectons la loi sur les contrats d'association avec les écoles privées sous contrat. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 52 voix

46. Services à la population et cohésion sociale - Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT) avec l'Académie de Montpellier 2021-2022 - Renouvellement - Approbation - Autorisation de signature

Mme Mylvia HOUGUET (avec le pouvoir de Mme Nadia AKIL) entre en séance.

Monsieur le Maire : Affaire 46. Convention avec l'Académie sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT). Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 54 voix

47. Services à la population et cohésion sociale - Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'État, Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier - Rapport d'exécution 2021 - Approbation

Monsieur le Maire : Affaire 47. Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'État, la Métropole et la Ville de Montpellier. C'est le même qu'à la Métropole. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 54 voix

48. Rayonnement et attractivité du territoire - Appel à projets d'investissement à destination des artistes et des associations culturelles - Approbation - Autorisation de signature

M. Manu REYNAUD (avec le pouvoir de Mme Coralie MANTION) entre en séance.

Mme Hind EMAD sort définitivement de séance donnant pouvoir à M. Boris BELLANGER.

Monsieur le Maire : Affaire 48. Appel à projets d'investissement à destination des artistes et associations. Madame ROBIN, un petit mot ?

Agnès ROBIN : Merci, Monsieur le Maire. En effet il s'agit d'hospitalité encore, nous sommes ici avec la deuxième délibération de ce type puisque nous avons déjà voté ce principe et les modalités l'an passé. Il s'agit, tout comme dans le domaine du sport, de permettre aux artistes, aux compagnies et associations culturelles d'investir dans du matériel, dans des équipements. C'est une délibération très importante bien sûr, en ce sens en plus qu'elle va prolonger le dispositif, puisqu'il s'agira de poursuivre et de sanctuariser ce budget de 500 000 euros par an jusqu'en 2026. C'est une affaire évidemment importante.

En 2021, je souhaitais juste rappeler que cette attribution avait permis de distribuer 34 subventions pour un montant total de 369 191 euros. Nous souhaitons que ces demandes puissent s'étoffer, de manière à répondre à ce besoin qui est un besoin de développement culturel territorial, tout en permettant également de dynamiser l'artisanat et puis les commandes de toutes sortes qui peuvent avoir lieu pour ces structures culturelles.

Nous sommes tout à fait contents de proposer au vote cette délibération à nouveau, et ceci évidemment est tout à fait conforme à la volonté de Monsieur le Maire de renforcer toujours les moyens de la culture et d'encourager et soutenir évidemment la vie artistique et de rendre cette Ville hospitalière pour les artistes. Cela participera encore une fois au projet et à la candidature de la Ville de Montpellier pour la capitale européenne de la culture. « *Hospitalité* » étant un maître-mot dans toute cette politique qui sera menée à travers ce projet. Je vous remercie. Cet appel à un projets d'investissement est donc soumis à votre approbation.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame ROBIN. Pas de question ? Ça aide les artistes pour financer leur atelier. Par exemple, rue du Général-Vincent, nous avons plein d'artistes qui s'installent, on voit la dynamique des briscards, on voit Mathilde MONNIER qui se réinstalle, qui s'ancre sur le territoire à Tropisme, et ce sont des moyens d'aider matériellement les artistes. Merci beaucoup, chère Agnès ROBIN, pour tout le travail qui est fait. Les artistes, ils vivent parfois dans une situation de précarité, de difficulté, et là c'est une aide qui peut les accompagner et il faut que nous soyons hospitaliers à leur endroit.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Mustapha LAOUKIRI, Mme Isabelle MARSALA, Mme Fatma NAKIB, M. Bruno PATERNOT, Mme Célia SERRANO.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 51 voix

49. Rayonnement et attractivité du territoire - Convention de partenariat entre la Ville de Montpellier et la Région Occitanie pour l'attribution d'aides financières aux artistes professionnels du territoire - Approbation - Autorisation de signature

M. Sébastien COTE entre en séance.

Mme Annie YAGUE et M. Mikel SEBLIN (avec le pouvoir de M. Sophiane MANSOURIA) sortent de séance.

Monsieur le Maire : 49. Je mets aux voix ou tu veux préciser ? Vas-y, bien sûr. Pardon.

Agnès ROBIN : Merci, Monsieur le Maire. Juste pour préciser une petite chose qui est importante, également toujours dans cette volonté de permettre aux artistes d'investir, cela permet de marquer la confiance que nous accordons aux artistes et aux associations culturelles, qui jusqu'à présent ne bénéficiaient pas d'un tel dispositif qui leur permette d'investir dans du matériel.

Cette délibération, elle est très formelle, mais elle est importante à comprendre, parce qu'en effet lorsqu'il s'agit d'aider et de soutenir des artistes, on se retrouve souvent confrontés à la situation que l'artiste n'est pas constitué en association. C'est le cas souvent dans le domaine des arts plastiques et graphiques. Il nous fallait alors pouvoir bénéficier d'un dispositif permettant de leur accorder une aide en-dehors de toute structure associative. Il s'avère que pouvoir aider des personnes à titre individuel, ça n'est pas permis pour le versement de subventions. Pour cette raison, nous nous sommes rapprochés de la Région Occitanie afin de convenir avec elle d'un principe et de modalités permettant d'aider également des artistes qui sont en situation d'entrepreneurs individuels, on pourrait dire. Il s'agit donc ici de permettre, par dérogation, et par convention avec la Région Occitanie, d'accorder des aides financières aux artistes professionnels du territoire, même lorsqu'ils ne sont pas en structure associative. C'était juste pour préciser ce point un peu technique et juridique. Merci.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Je mets aux voix. Même vote ? Même vote.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Mustapha LAOUKIRI, Mme Isabelle MARSALA, Mme Fatma NAKIB, M. Bruno PATERNOT, Mme Célia SERRANO.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 49 voix

50. Rayonnement et attractivité du territoire - Convention de partenariat entre la Ville de Montpellier et les acteurs du BTP pour la mise en art des chantiers dans l'espace public - Autorisation de signature

Mme Clara GIMENEZ et M. Mikel SEBLIN (avec le pouvoir de M. Sophiane MANSOURIA) entrent en séance.

Monsieur le Maire : Affaire 50. Convention de partenariat entre la Ville et les acteurs du BTP. Vassy Agnès [ROBIN].

Agnès ROBIN : Merci, Monsieur le Maire. Un dispositif également très important, sur lequel nous travaillons depuis quelques mois, afin de permettre là encore d'aider et de soutenir les artistes, mais sous d'autres modalités, dans d'autres conditions. Il s'agit ici de mettre en art les chantiers dans l'espace public, donc d'investir l'espace public, mais pas tous les espaces publics concernant cette délibération, simplement les chantiers, c'est-à-dire les panneaux de chantiers, les barrières de chantiers, ainsi que les façades de bâtiments qui ont vocation à être détruits ou rénovés.

C'est tout à fait ce genre de choses qui pourra également avoir lieu lorsque nous procéderons à la rénovation urbaine dans le quartier de la Mosson ou des Cévennes. Nous sommes en train de prévoir aussi là évidemment l'embellissement pour accompagner la transformation des quartiers. Quand je parle d'embellissement il s'agit surtout de créations artistiques, ce qui est encore autre chose. Il s'agit d'espaces transitoires d'interventions artistiques. Je ne dirai pas « *zones artistiques temporaires* », bien sûr que non, mais enfin, cette idée quand même de transition, de caractère temporaire, éphémère, est une idée intéressante, parce que ça permet de faire vivre aussi ici la création artistique, et surtout de préfigurer des espaces urbains qui sont en renouvellement.

Ce dispositif consiste dans le fait de jouer pour la Ville de Montpellier le rôle d'intermédiaire, d'intermédiation entre les artistes d'un côté et les acteurs du bâtiment de l'autre. La Ville sera totalement en accompagnement de ce dispositif. En aucun cas la Ville ne sera commanditaire des œuvres en question, puisque ce sont les acteurs du bâtiment qui commanderont les œuvres. Il s'agira pour la Ville, encore une fois, simplement d'accompagner le dispositif et la mise en œuvre de ce chantier artistique sur les chantiers du bâtiment. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame RROBIN. Y a-t-il des questions ? Monsieur PATERNOT, puis Madame DOULAIN.

Bruno PATERNOT : Après les délibérations 20 et 21 où nous travaillons avec les commerces pour essayer d'embellir la Ville, après la délibération 33 où on ravale des façades et où on aide à embellir la Ville, voilà encore une délibération qui œuvre pour la qualité de l'environnement virtuel. Evidemment je ne peux que m'en réjouir et me réjouir d'avoir été associé à tout ce travail, nous allons modifier du coup le règlement local de publicité. Contrairement à d'autres villes où nous avons des affiches de porno chic sur les façades de travaux, des affiches qui promeuvent des dictatures, où toutes ces bâches servent avant tout à « *con-sommer* », à « *dé-penser* » des produits de luxe et autres publicités, nous allons, nous, y mettre de l'art. De l'art éphémère, des choses qui vont, comme ça, comme des petites paillettes, disparaître petit à petit. C'est peut-être aussi une façon de voir la Ville, comme un élément qui évolue, qui bouge, qui respire et qui va de l'avant.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur PATERNOT. Madame DOULAIN.

Alenka DOULAIN : Monsieur le Maire, évidemment, sur le principe je suis favorable à l'intention de cette délibération. Proposer à des artistes de s'emparer des supports de chantier pour en faire des œuvres éphémères, je dis : « *pourquoi pas* ». Je me réjouis d'ailleurs de voir que l'art, notamment le *street art*, a à nouveau vos faveurs. Ce n'était pas le cas ces derniers mois. Il y a des fresques qui ont été effacées de manière relativement brutale, des fois en moins de 48 heures, celles sur les ATSEM rue Morin ou encore une autre concernant le chantier de la Liaison Intercommunale d'Évitement Nord (LIEN) au bord du Lez.

Surtout, deuxième point, quand j'ai réfléchi au chantier sur lequel allait s'appliquer cette convention et ces œuvres éphémères, j'ai un peu moins souri. Je pense notamment au chantier à venir du Contournement Ouest de Montpellier (COM), au chantier du nouveau stade, au chantier à Cambacérés, ... Tous ces projets inutiles qui vont amener les Montpelliérains et Montpelliéraines à perdre les dernières zones naturelles et agricoles que nous avons. Je dois vous dire que je suis un peu mal à l'aise avec cette idée d'avoir ces belles œuvres éphémères sur ces chantiers-là, parce que ça consisterait à rendre artistiquement acceptable la bétonisation de notre Ville.

Plus que jamais, oui aux artistes libres, oui au *street art*, et non au béton.

Monsieur le Maire : Donc non aux logements ?

Je vais prendre un exemple, lors de la journée du 8 mars, en lien avec le premier vice-président de la cour d'appel – qu'il convient publiquement de remercier – ainsi que l'ensemble des services du palais de justice, on a pu permettre, sur la palissade de la très belle rénovation en cours du palais de justice rue Foch, à des artistes de pouvoir s'y exprimer. Les œuvres restent le temps du chantier. C'est vrai qu'il va y avoir beaucoup de chantiers. C'est sûr que la ligne 5 du tramway, la rénovation Comédie-Esplanade, les projets de rénovation urbaine vont être de nombreux chantiers.

Bon, on peut toujours polémiquer sur tout, en tout cas à Montpellier nous avons un engagement. Le *street art*, il a sa place. Ce qui n'a pas sa place par contre, ce sont ces affiches dégueulasses qui sont mises n'importe où. Je respecte les convictions démocratiques, mais il va falloir qu'on paye pour nettoyer. Il y a toujours un peu d'excès, d'accord, mais parfois l'excès est trop excessif et ça va être un coût pour la Collectivité. Après, Madame DOULAIN, vous avez vos combats, ça vous appartient. Dont acte, au fond. Mais rassurez-vous, ça va plutôt se voir sur la Comédie. Et vous viendrez ?

Alenka DOULAIN : *Intervention hors micro.*

Monsieur le Maire : C'est vrai, comme vous avez pu être là le 8 mars, comme vous avez été là – je vous en remercie – lors du départ solidarité Ukraine. C'est important que nous soyons unis autour de ça.

J'ai un tableau de *street art* dans mon bureau. La dernière fois que je vous ai proposé un rendez-vous pour nous expliquer sur un sujet, vous n'avez pas voulu, donc je n'ai pas pu vous le montrer. L'occasion viendra peut-être.

Alenka DOULAIN : *Intervention hors micro.*

Monsieur le Maire : Mais je vous avais proposé de vous rencontrer, vous avez décliné, c'est dommage.

Alenka DOULAIN : *Intervention hors micro.*

Monsieur le Maire : En matière de mensonge, tout à l'heure, vous avez été pas mal sur les ATSEM et leurs rémunérations. Je me permets, mais je ne doute pas que vous corrigerez.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Mustapha LAOUKIRI, Mme Isabelle MARSALA, Mme Fatma NAKIB, M. Bruno PATERNOT, Mme Célia SERRANO.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 51 voix

Abstention : 1 voix

S'est abstenue : Mme Alenka DOULAIN.

51. Rayonnement et attractivité du territoire - Convention de partenariat entre la Ville de Montpellier et l'association Enfance et Partage dans le cadre des activités du théâtre Jean Vilar - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire n° 51. C'est lié à Jean-Vilar. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Mustapha LAOUKIRI, Mme Fatma NAKIB, M. Bruno PATERNOT, Mme Célia SERRANO.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 53 voix

52. Rayonnement et attractivité du territoire - Théâtre Jean Vilar - Opéra Junior - Convention de partenariat entre la Ville de Montpellier et l'association Opéra et Orchestre National de Montpellier Occitanie (OONMO) - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire 52. Convention Jean-Vilar, Opéra junior. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Roger-Yannick CHARTIER, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Catherine RIBOT, Mme Agnès ROBIN.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 53 voix

53. Rayonnement et attractivité du territoire - Convention pluriannuelle de partenariat entre la Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole et l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier - Autorisation de signature

Mme Annie YAGUE entre en séance.

Monsieur le Maire : Affaire n° 53. Convention pluriannuelle entre la Ville de Montpellier et l'Académie des sciences et des lettres, qui est l'une des plus grandes institutions de notre Ville. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. Michaël DELAFOSSE.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 57 voix

**54. Services à la population et cohésion sociale - Bourse Initiatives Jeunes 2022 -
Participation de la Ville - Attribution**

Monsieur le Maire : Affaire 54. Bourse initiatives jeunes, participation de la Ville. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 58 voix

**55. Services à la population et cohésion sociale - Carte Été Jeunes 2022 - Attributions à
titre gratuit - Approbation**

Mme Julie FRÊCHE sort définitivement de séance en donnant pouvoir à M. Michaël DELAFOSSE (le pouvoir de M. Charles SULTAN est annulé).

Monsieur le Maire : Affaire n° 55. Carte été jeunes, attributions à titre gratuit pour les jeunes qui sont en démarche d'insertion, les lauréats sur critères sociaux titulaires de la mention baccalauréat. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 57 voix

**56. Rayonnement et attractivité du territoire - Conditions d'intervention des Éducateurs
Territoriaux - Convention de partenariat entre la Ville de Montpellier et l'Académie de
Montpellier - Approbation - Autorisation de signature**

Monsieur le Maire : Affaire 56. Je donne la parole à Monsieur MARTIN.

Hervé MARTIN : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une convention passée entre la Ville et l'Éducation nationale pour l'emploi de nos éducateurs sportifs dans les écoles. Pour tout vous dire, au départ j'étais un peu dubitatif parce que – comme j'ai tenu à ce que ça soit indiqué dans la délibération – l'éducation physique et sportive en temps scolaire est une mission qui incombe aux personnels de l'Éducation nationale. Mais nos éducateurs sportifs sont là pour les épauler avec leur expertise. Surtout, pour avoir beaucoup parlé avec nos éducateurs, je crois que c'est le moment de valoriser aussi le travail qu'ils font au pied des immeubles partout dans la Ville. Ça leur permet d'établir un contact réel, concret, avec beaucoup d'enfants dans les écoles. Du coup, quand ils se retrouvent au pied des immeubles, où il faut vraiment aller chercher les enfants – les enfants ne viennent pas s'inscrire pour aller à telle ou telle activité – ce contact est établi.

D'ailleurs il y a un projet – et je remercie l'association Sport Culture, qui est la cheville ouvrière de ce projet – pour que les enfants identifiés justement par les professeurs des écoles, par les éducateurs sportifs dans les écoles, soient accompagnés par un éducateur sportif de la Ville. Il y a un essai – une première couche je dirais – dans le quartier de la Croix d'argent, pour que ces enfants soient accompagnés au club de sport par l'éducateur sportif, jusqu'à ce que finalement ils deviennent autonomes, qu'ils deviennent licenciés, que la famille accompagne également le projet. D'avoir des enfants qui soient captés définitivement vers ces activités-là. C'est le travail volontaire de nos

éducateurs sportifs dans les écoles qui permet ça. C'est pour ça que je tenais à souligner cette convention-là, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur MARTIN. D'ailleurs, éducateurs qui étaient présents lors du débat que nous avons tenu avec Nathalie PÉCHALAT, Présidente de la Fédération française de patinage artistique, pour la lutte contre les violences sexuelles dans le monde du sport, et où nous avons pu poser les enjeux très importants de la féminisation du sport. J'avais oublié de le dire.

Hervé MARTIN : Effectivement nos éducateurs sont tellement impliqués dans leur mission qu'ils étaient présents sur leur temps à eux à ce débat.

Monsieur le Maire : Ils ont un engagement remarquable. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 57 voix

57. Rayonnement et attractivité du territoire - Appel à projets d'investissement en faveur du développement des activités physiques et sportives - Renouvellement pour l'année 2022 - Approbation

Monsieur le Maire : Appel à projets, cette fois-ci sur le sport, en parallèle, Madame ROBIN et Monsieur MARTIN agissent de concert.

Hervé MARTIN : C'est le parallèle, effectivement, de la délibération qu'a présentée tout à l'heure Agnès ROBIN. Juste, nous avons abaissé le seuil à 1 000 euros, parce que des remontées que nous avons eues du terrain, ça permet à plus d'associations d'en profiter. Nous payons 70 %, il faut quand même que les associations complètent, ça permettra à beaucoup plus d'associations de bénéficier de cette aide qui leur fait beaucoup de bien.

Monsieur le Maire : Très bien, merci beaucoup. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 57 voix

58. Rayonnement et attractivité du territoire - Quartier Mosson - Les Hauts de Massane - Dénomination du terrain des Tritons "Bruno Martini" - Approbation

Mme Alenka DOULAIN sort définitivement de séance sans donner pouvoir.

Mme Joëlle URBANI sort définitivement de séance donnant pouvoir à Mme Isabelle MARSALA

Monsieur le Maire : Affaire 58. C'est une autre dénomination.

Hervé MARTIN : Je voudrais très brièvement refaire l'historique du stade des Tritons, et y associer ma collègue Véronique BRUNET, qui est l'Adjointe du quartier Paillade, parce que ce travail nous l'avons fait en collaboration très étroite. Le terrain des Tritons – qui maintenant va donc s'appeler

« *Bruno-Martini* » – connaissait des difficultés pour vivre normalement. Nous sommes allés chercher avec Véronique [BRUNET] les associations une par une, nous avons discuté avec elles une par une, dans différents sports, y compris avec des associations qui se consacrent essentiellement au sport féminin. Je me souviens de ce jour, il y a à peu près un an, où nous avons vu l'ensemble des associations et nous étions assis en rond au milieu de ce terrain-là pour mettre en place les créneaux pour chacun, les moments d'intervention, pour que ce stade puisse revivre au mieux. Ce projet a abouti, il a vocation à être amélioré, bien évidemment, l'année prochaine en fonction de ces quelques mois d'existence, et nous en tirerons les leçons de ce qui s'est bien passé ou moins bien passé.

Plutôt qu'il continue de s'appeler « *stade des Tritons* », il est temps de marquer finalement une rupture entre l'ancien fonctionnement et le nouveau fonctionnement. Nous avons décidé, bien entendu en accord avec la famille, avec le club qui sera présent lors de l'inauguration qui va se tenir demain après-midi, d'appeler ce stade « *Bruno-Martini* ». Chacun connaît le rôle que Bruno MARTINI a pu jouer à la fois dans le foot national mais aussi dans le club de Montpellier. C'est une bonne chose que ce stade Hauts de Massane puisse porter son nom pour accompagner le projet que nous avons mené avec Véronique BRUNET.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur MARTIN. Je vous propose de mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité.

Vous êtes évidemment tous invités demain, en présence de la famille, du club et tous ces jeunes garçons et jeunes filles qui jouent au foot dans le stade maintenant Bruno-Martini.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 56 voix

59. Rayonnement et attractivité du territoire - Mise à disposition des installations sportives et locaux associatifs - Conventions d'occupation du domaine public - Redevances minorées - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire 59. C'est une mise à disposition de locaux associatifs. Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Eddine ARIZTEGUI, M. Hervé MARTIN, Mme Catherine RIBOT, Mme Agnès SAURAT.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 52 voix

60. Rayonnement et attractivité du territoire - Mandat spécial - Réseau européen des villes universitaires - Bruxelles - Printemps 2022 - Approbation

Monsieur le Maire : Affaire 60. C'est dans le cadre du réseau européen des villes universitaires. C'est une réunion de l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), pour laquelle Montpellier est membre et impliquée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michaël DELAFOSSE, Mme Julie

FRÊCHE.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 54 voix

61. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la thématique "Droits des femmes" - Exercice 2022 - Approbation

Monsieur le Maire : Madame NAKIB. Soutien à des associations. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Même vote ? Même vote.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Bruno PATERNOT, Mme Célia SERRANO.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 54 voix

62. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la thématique "Accessibilité Universelle" - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Accessibilité universelle. Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ok.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Emilie CABELLO, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Julie FRÊCHE.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 53 voix

63. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la "thématique Lutte contre les exclusions" - Exercice 2022 - Approbation

Monsieur le Maire : Affaire 63. Attributions de subventions, lutte contre les exclusions. Même vote ? Même vote.

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Caroline DUFOIX.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 55 voix

64. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la thématique "Santé" - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire 64. Subventions dans le cadre de la thématique « santé ». Peut-être, Madame BRUN MANDON, nous parler de la subvention à AIDES ? Parce que si bien sûr nous sommes engagés aux côtés de AIDES, c'est pour un programme remarquable de la stratégie qui fut

initiée précédemment, Montpellier sans SIDA, et sur laquelle nous nous inscrivons pleinement. Madame BRUN MANDON, vous avez la parole.

Élodie BRUN MANDON : Monsieur le Maire, je vous fais toute confiance pour en parler, parce que je ne peux pas prendre part au vote malheureusement, ni au débat, à titre personnel. Mais je vous suis très attaché au sujet. Je suis désolée.

Monsieur le Maire : J'avais oublié, mais vous étiez toute légitime dans votre implication sur le sujet. Vous l'avez peut-être vu boulevard de Strasbourg, il y a un centre de santé sexuelle qui a été inauguré, piloté par AIDES, qui permet de faire de la prévention, du dépistage, de la prise en charge de manière absolument remarquable, en lien Ville-CHU, qui a été aussi aidé par la Région Occitanie – qu'il faut remercier – et qui s'inscrit pleinement dans la stratégie Montpellier sans SIDA. Nous le savons aujourd'hui, les comportements à risques dans les moments festifs peuvent conduire à des contaminations. Là, il y a un lieu de prise en charge, et le travail qui est fait est remarquable. Voilà pourquoi on met une subvention de 40 000 euros.

Je précise que nous aurons des actions complémentaires autour de la question de la lutte contre le SIDA, car ce sont les relâchements des campagnes d'éducation à la santé qui font que cet autre virus, ô combien terrible, peut resurgir. Nous aurons un temps fort, comme chaque 1^{er} décembre, en soutien à la recherche, en soutien aux associations et surtout aux victimes du SIDA. Qu'il me soit permis publiquement, mais je crois que tous les collègues vont partager ce propos, de rendre un hommage appuyé au Docteur Jacques REYNES, qui a été un des très grands chercheurs à Montpellier sur ce sujet.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Tasnime AKBARALY, Mme Elodie BRUN-MANDON, M. Bruno PATERNOT, Mme Célia SERRANO.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 52 voix

65. Hors commission - Attributions de subvention dans le cadre de la thématique "Prévention routière" - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire prévention routière. Monsieur COTE. Même vote ? Même vote. Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 56 voix

66. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la thématique "Bien-être animal" - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature

Mme Clare HART sort de séance.

Monsieur le Maire : Monsieur ARIZTEGUI, un petit mot ? Allez.

Eddine ARIZTEGUI : Monsieur le Maire, chers collègues, je propose au vote les subventions allouées aux associations de protection animale. Parmi les bénéficiaires, vous retrouverez :

- Quatre associations œuvrant dans la stérilisation et les divers soins apportés aux chats errants et libres,
- Trois associations dédiées aux animaux sauvages – dont Goupil Connexion qui est notre partenaire dans la construction de notre propre hôpital pour les animaux sauvages –,
- Une association aidant les personnes sans domicile à prendre soin de leurs animaux,
- Une nouvelle association spécialisée dans les Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC) et notamment les reptiles, qui sont parfois abandonnés dans notre Commune,
- Egalement l'association Vétos pour tous, une nouvelle association bénéficiaire qui va permettre aux personnes avec de faibles revenus de pouvoir avoir un accès à des soins vétérinaires pour leurs animaux.

Je tiens à remercier ces associations ainsi que tous les bénévoles pour le travail considérable qu'ils réalisent, et c'est bien normal que nous leur apportions ce soutien. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur ARIZTEGUI, pour vos propos. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 55 voix

67. Hors commission - Attribution de subventions dans le cadre de la thématique "Relations Internationales" - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire n° 67. Relations internationales. La principale subvention est évidemment le soutien à la Maison de Montpellier à Heidelberg. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 55 voix

68. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la thématique "Culture" - Exercice 2022 - Annulation de subventions au titre de l'exercice 2021 - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Monsieur ASLANIAN, attributions de subventions dans le cadre de la thématique « culture », annulation au titre de l'exercice 2021. Ce sont des manifestations qui ne se sont pas tenues. Même vote ? Même vote.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Tasnime AKBARALY, M. Christian ASSAF, M. Boris BELLANGER, Mme Françoise BOUTET-WAISS, M. Roger-Yannick CHARTIER, M. Michaël DELAFOSSE, M. Jean-Dominique DELAVEAU, Mme Fanny DOMBRE-COSTE, Mme Hind EMAD, Mme Julie FRÊCHE, M. Mustapha LAOUKIRI, M. Max LEVITA, Mme Fatma NAKIB, M. Bruno PATERNOT, Mme Agnès ROBIN, Mme Célia SERRANO, M. Bernard TRAVIER.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 38 voix

69. Hors commission - Attribution de subventions dans le cadre de la thématique "Sport et Partenariat Sport" - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Monsieur MARTIN. Attribution de subventions dans le cadre de la thématique « sport ». Pas de demande de prise de parole ? Même vote ? Même vote.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 55 voix

70. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la thématique "Économie / Commerce" - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature

Mme Clare HART entre en séance.

Monsieur le Maire : Attributions de subventions dans le cadre du commerce. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Même vote ? Même vote.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 56 voix

71. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la thématique "Commémorations" - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire 71. Thématique « commémoration ». Y a-t-il des questions ? Même vote ? Même vote.

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Clare HART.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 55 voix

72. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la thématique "Finances" - Exercice 2022 - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire cadre thématique « finances ». C'est la subvention au Comité des Oeuvres Sociales et Culturelles du personnel municipal et du centre communal d'action sociale (COSC). La subvention est augmentée cette année parce que nous faisons un travail pour corriger la trajectoire pour être à égalité avec le travail qui est fait à la Métropole. Je veux saluer évidemment tous les agents impliqués dans la vie du COSC. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Yves BARRAL, Mme Françoise BOUTET-WAISS, M. Michel CALVO, Mme Fanny DOMBRE-COSTE.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 51 voix

73. Ressources - Cotisations à l'Ordre des Architectes - Renouvellement - Exercice 2022 - Approbation

Monsieur le Maire : Affaire 73. Renouvellement de l'adhésion à l'Ordre des architectes. Même vote ? Même vote. Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 56 voix

Monsieur le Maire : On vient de passer les associations. Juste avant de passer à la suite, voici un mot que je voulais donner en Conseil, un message peut-être qui sera relayé. 10 rue Haguenot, il existe un lieu qui joue un rôle majeur d'éducation populaire et de débat démocratique qui s'appelle « *la Carmagnole* », qui est un lieu qui existe, qui foisonne. Si demain la Carmagnole ne trouverait pas de solution et s'il y avait des promoteurs qui se positionneraient dessus, elle pourrait compter sur le soutien de la Municipalité pour l'accompagner.

Ce n'est pas une société, c'est une coopérative qui joue un rôle très important. C'est devenu quasiment une institution citoyenne de la Ville. Nous aurions ici un grand point de vigilance et un peu à part du vote sur les subventions, mais je tenais à le dire publiquement. Peut-être que les promoteurs qui pensent que ça peut s'acheter l'auront entendu, ce message.

74. Hors commission - Élections professionnelles 2022 - Composition du Comité Social Territorial (CST) - Approbation

Monsieur le Maire : Affaire 74. Élections professionnelles 2022, composition du Comité social Territorial (CST). Y a-t-il des questions auprès de Monsieur ASLANIAN ? Même vote ? Même vote. Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 56 voix

75. Ressources - Versement d'une partie des indemnités des élus en monnaie locale complémentaire La Graine - Adhésion à l'association Alternatives pour le Développement Économique et Social Local (ADESL) - Convention de partenariat entre l'association ADESL et la Ville de Montpellier - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire 75. Monsieur PATERNOT, vous voulez dire un mot ? C'est La Graine.

Bruno PATERNOT : Le Croco, l'Abeille, la Cigogne, le Flamant : certaines villes ont choisi des animaux pour dénommer leur monnaie locale. Nous avons l'Epi en Lorraine, le Grain au Havre, il y a le Trèfle, le Cèpe... Ici c'est La Graine.

Il y a environ 80 monnaies locales sur tout le territoire, nous ne faisons pas exception. Petite particularité : on peut remarquer que La Graine est pensée en bassin de vie et, comme pour la candidature de la capitale européenne de la culture, nous sommes main dans la main avec Sète et avec toutes les villes qui le souhaitent, dans la logique et pour le bien du territoire, indépendamment des

frontières administratives. Ce n'est donc pas une monnaie municipale mais bien une monnaie locale.

Il y a 80 monnaies locales, mais qui vivent souvent malgré l'administration municipale. Il faut bien avouer que certaines villes se fichent complètement de leur monnaie locale, voire les bloquent dès qu'elles peuvent. D'autres les récupèrent pour en faire un objet politique, politicien, partisan. Nous, nous avons opté pour une solution alternative : ni perfusion, ni mépris, ni approbation, ni appropriation, ni empêchement. Lors d'un précédent Conseil, vous avez chers collègues accepté à l'unanimité l'adhésion de la Ville de Montpellier à la monnaie locale. Effectivement, on adhère dans l'idée, et aussi dans les faits.

Comme pour la pollution lumineuse, nous partons d'abord sur la base d'une Collectivité exemplaire. En effet, nous permettons aujourd'hui, si vous le souhaitez, à cette Assemblée de percevoir une partie de ses indemnités en Graine. Comme nous sommes élus ici, nous vivons ici, nous achetons ici, nous payons ici. Avec 10 % par exemple de vos indemnités, chers collègues, vous pourrez payer une partie de vos courses dans les 28 épiceries ou supermarchés partenaires. Il y en a forcément un ou une à côté de chez vous. Vous pourrez acheter 6 fois plus de livres dans 6 des librairies de la Ville qui sont partenaires. Vous pourrez offrir des LEGO ou muscler votre stratégie sur les réseaux sociaux. Vous pourrez vous faire faire un petit massage ou boire avec modération du jus de raisin fermenté. Vous pourrez faire réparer vos lunettes, prendre un cours de yoga, manger ou consulter un avocat, manger français, italien, africain, manger carné, végété, vegan ou flexi en vous faisant livrer par les coursiers montpelliérains. Vous pourrez acheter des tableaux, des textiles, des céramiques, des bijoux. Puisque nos élus à la mobilité sont devant moi, je vous informe que vous pouvez aussi dépenser toutes vos Graines chez deux réparateurs de vélos.

On le dit, on le fait, on incite toute la population à participer pour que l'économie circulaire soit un système vertueux et autonome. On le dit, on incite et surtout on le fait, nous, au quotidien, parce que nous sommes avant tout des citoyennes et des citoyens.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur PATERNOT, pour votre plaidoyer pour consommer responsable, en tout cas pour mettre en avant les circuits courts. Nous avons été sollicités par le pacte pour la transition pour mettre en œuvre cet engagement. On avait dit sous réserve de faisabilité juridique que nous le faisons. Vous l'avez très bien démontré, ça participe des initiatives de l'économie sociale et solidaire.

Je précise que, je ne suis pas là pour en faire la promotion, mais un groupe bancaire, le Crédit coopératif, accompagne ce dispositif-là. Les collègues qui perçoivent des indemnités pourront s'en faire verser en partie à travers cette monnaie locale. C'est moins risqué que la *blockchain* et autres monnaies que le gouverneur de la Banque de France avait désignées, comme l'affaire de la tulipe, le système de Law aussi, au XVIII^e siècle. D'autres villes ont fait comme ça et c'est une liberté donnée à chacun. Mais pour ça, il faut siéger au Conseil municipal, parce que je rappelle que si on ne vient pas, on supprime la moitié des indemnités.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci beaucoup.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 56 voix

76. Ressources - Relations institutionnelles entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole - Modification des services communs - Avenants aux

conventions de services communs - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire 76. Y a-t-il des questions auprès de Monsieur ASLANIAN ? Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 51 voix

Abstentions : 5 voix

Se sont abstenus : M. Max LEVITA, Mme Isabelle MARSALA, M. Bernard TRAVIER, Mme Joëlle URBANI, Mme Annie YAGUE.

77. Hors commission - Modification du tableau des Emplois et des Effectifs - Approbation

Monsieur le Maire : Affaire 77. Tableau des effectifs. Même vote ? Même vote.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 51 voix

Abstentions : 5 voix

Se sont abstenus : M. Max LEVITA, Mme Isabelle MARSALA, M. Bernard TRAVIER, Mme Joëlle URBANI, Mme Annie YAGUE.

78. Ressources - Convention constitutive de groupement de commandes entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier - Prestations graphiques et autres - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire 78. Groupement de commandes. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 56 voix

79. Ressources - Convention de groupement de commandes - Marché n°G0D0065EP - Serrurerie de voirie - Travaux de dépose et de pose, maintenance et fournitures - Avenant n°1 - Modification de la délibération n°V2022-039 - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire 79. Groupement de commandes, un avenant. Des questions ? Même vote ? Même vote. Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 56 voix

80. Aménagement durable du territoire - Contrat de location entre ACM Habitat et la Ville de Montpellier - Local 91 square Uranus - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire 80. Convention entre ACM Habitat et la Ville de Montpellier, square Uranus. Même vote ? Même vote. Adoptée.

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Julie FRÊCHE.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 55 voix

81. Aménagement durable du territoire - Mise à disposition de locaux associatifs - Pavillon Jean-Nouvel - Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Montpellier et l'UNICEF - Redevance minorée - Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Montpellier et le Comité de quartier de Port Marianne sud - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire 81. Mise à disposition du pavillon Jean-Nouvel, convention d'occupation temporaire entre la Ville de Montpellier et l'UNICEF, et le comité de quartier Port Marianne. Ce pavillon, il faut qu'il vive, d'un point de vue citoyen. On reparlera des maquettes dans quelque temps, mais là en tout cas il faut qu'il s'y passe des choses, sur le quartier. Même vote ? Même vote. Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Sophiane MANSOURIA, M. Mikel SEBLIN.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 54 voix

82. Aménagement durable du territoire - Fixation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) - Année 2021 - Approbation

Monsieur le Maire : Affaire 82. Fixation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs, professeurs des écoles. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel CALVO, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Julie FRÊCHE, Mme Coralie MANTION, Mme Marie MASSART, M. Manu REYNAUD, M. François VASQUEZ.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 49 voix

83. Aménagement durable du territoire - Epidémie de Covid-19 - Maintien de l'exonération du loyer de la Société d'Exploitation et de Production Musicale (SEPM) du Rockstore - Avenant n°4 au bail commercial - Autorisation de signature

Mme Isabelle MARSALA (avec le pouvoir de Mme Joëlle URBANI) sort de séance.

Monsieur le Maire : Affaire 83. Maintien de l'exonération pour le Rockstore jusqu'au 30 juin 2022. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Annie YAGUE.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 52 voix

Abstention : 1 voix

S'est abstenu : M. Salim JAWHARI.

84. Hors commission - Organismes extérieurs - Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M) - Modifications Statutaires relatives à l'objet social - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire 84. Modifications statutaires de la SA3M. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 54 voix

85. Hors commission - Délégations du Conseil municipal au Maire - Approbation

Monsieur le Maire : Affaire 85. Délégations du Conseil municipal. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 54 voix

86. Hors commission - Représentations du Conseil municipal - Désignations - Approbation

Monsieur le Maire : Affaire 86. Représentations au sein de l'association pour capitale européenne de la culture.

Il s'agit de désigner les représentants de la Ville de Montpellier au sein de Montpellier 2028 – Capitale Européenne de la Culture pour siéger au sein du CA et de l'AG.

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

- Michaël DELAFOSSE (titulaire) ;*
- Boris BELLANGER (suppléant) ;*

- Agnès ROBIN (titulaire) ;*
- Fanny DOMBRE-COSTE (suppléante).*

Il est proposé de procéder à ces désignations par un vote à main levée en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales

Aucune autre candidature n'est proposée, les désignations prennent effet immédiatement.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Boris BELLANGER, Mme Françoise BOUTET-WAISS, M. Roger-Yannick CHARTIÈR, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Fanny DOMBRE-COSTE, Mme Hind EMAD, Mme Julie FRÉCHE, Mme Agnès ROBIN.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 46 voix

87. Ressources - Réhabilitation de la serre amazonienne et travaux d'urgence - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2020 - Approbation

Monsieur le Maire : Affaire 87. Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) sur la serre amazonienne. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 54 voix

88. Ressources - Mise en sécurité et réhabilitation du parc de Lunaret - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2020 - Avenant n° 3 au mandat - Autorisation de signature

Mme Isabelle MARSALA (avec le pouvoir de Mme Joëlle URBANI) entre en séance.

Monsieur le Maire : Affaire 88. Avenant 3 du CRAC sur le parc du Lunaret. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Christian ASSAF, M. Boris BELLANGER, M. Christophe BOURDIN, M. Roger-Yannick CHARTIER, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Hind EMAD, Mme Julie FRÊCHE, Mme Clara GIMENEZ, M. Mustapha LAOUKIRI, M. Hervé MARTIN, Mme Catherine RIBOT, Mme Agnès SAURAT.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 43 voix

89. Ressources - Mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) du patrimoine immobilier communal - Mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Société d'Aménagement Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M) et la Ville de Montpellier - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2020 - Approbation

Monsieur le Maire : Affaire 89. C'est le CRAC sur la mise en accessibilité de tout le patrimoine communal auprès de la SA3M. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 56 voix

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé. Merci beaucoup de votre présence, de la qualité de nos débats. Merci à la presse d'avoir été là. Bonjour aux Montpelliérains qui ont suivi en visioconférence ce Conseil municipal.

Merci à chacun des élus de ne pas manquer à ses devoirs pour la bonne tenue, sous l'autorité de Madame TIKOUK, des bureaux de vote lors des élections présidentielles, premier et deuxième tours.

Nous recevons des indemnités : c'est aussi pour participer au bon fonctionnement de la vie démocratique et puis ensuite des élections législatives. Quatre dimanches, c'est long, mais c'est très important. Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h50.



Conseil municipal du 29 mars 2022

Décisions prises par Monsieur le Maire
et non présentées lors du précédent Conseil,
conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales

N°VD2021-207 - Direction Aménagement et Renouvellement Urbain

Décision relative à l'avenant n°3 au mandat d'études préalables à l'aménagement du secteur de l'Hortus confié à la SA3M - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature de l'avenant n°3 au marché de mandat d'études préalables à l'aménagement du secteur Hortus/Mende avec la SA3M. Il a pour objet de porter le montant de l'enveloppe prévisionnelle des dépenses à engager par le mandataire de 300 000 € HT à 410 000 € HT, le montant de la rémunération du mandataire de 117 400 € HT à 152 000 € HT et de prolonger le mandat jusqu'en/12/2022.

N°VD2021-527 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "Requête TA n°2105692-1 - BEC Gaëtan"

Objet : La défense de la Ville de Montpellier est confiée au cabinet d'avocats "Jean-Philippe MENEAU" A la suite du dépôt de la requête n°2105692-1 devant le Tribunal Administratif de Montpellier le 28/10/2021 par Monsieur Gaëtan BEC tendant à annuler le permis de démolir, délivré le 3/09/2021 par Monsieur le Maire de Montpellier à la SAS AEKO, destiné à permettre la dépose du bardage installé en façade de l'ancien cinéma le Royal, rue Bousairolles.

N°VD2021-528 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "Requête n°2105727-3-4 TA - Ressources humaines"

Objet : La défense de la ville de Montpellier est confiée au cabinet d'avocats "MB AVOCATS" à la suite du dépôt de la requête n°2105727-3 le 01/11/2021 devant le Tribunal Administratif de Montpellier par un agent de la Ville sollicitant l'annulation de la décision implicite de rejet de la Commune sur sa demande de report de congés en date du 6/07/2021.

N°VD2021-529 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "Requête TA n°2105852-4 - Société OGF"

Objet : La Ville de Montpellier est autorisée à ester en justice pour la défense de ses intérêts près le Tribunal Administratif de Montpellier à la suite du dépôt de la requête n° 2105852-4 par la société OGF, devant le Tribunal Administratif de Montpellier le 5/11/2021, contre le marché public relatif aux obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes ou sans famille conclu entre la Ville de Montpellier et la société SAEML-SFMA. La défense de ses intérêts est confiée à Maître Jean-Philippe MENEAU.

N°VD2021-563 - Direction Architecture et Immobilier

Décision relative au marché n°2993 S21.02 - Missions de diagnostics avant travaux et avant démolition à mener sur les E.R.P de la ville de Montpellier dans le cadre et en vue des travaux de mise en accessibilité - Programme 2022 à 2024 - Attribution

Objet : Il s'agit d'attribuer le marché n°2993 S21.02 à la société QUALITAT EXPERTISES, sise à CLICHY (92). Il concerne des missions de diagnostics avant travaux et avant démolition à mener sur les ERP de la ville de Montpellier dans le cadre et en vue des travaux de mise en accessibilité (Programme des travaux 2022 à 2024). Il est conclu avec un maximum (sans minimum) fixé en valeur

à 198 000 € HT et pour une durée de trois ans à compter de sa notification. Il est reconductible une fois sans que la durée totale de l'accord-cadre n'excède quatre ans.
N°VD2022-001 - Mission Grand Coeur

Décision relative au marché n°V1A2374GC - Réalisation d'une étude sur les devantures commerciales en sites patrimoniaux remarquables - Attribution

Objet : Il s'agit d'attribuer le marché n°V1A2374GC à Serge AIMETTI, architecte, sis à Jacou. Il concerne la réalisation d'une étude sur les devantures commerciales en sites à enjeux patrimoniaux. Il est conclu pour un montant de 36 000 € HT et pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.

N°VD2022-002 - Direction du Parc de Lunaret

Décision relative à l'adhésion obligatoire aux réseaux professionnels des parcs zoologiques - Exercice 2022

Objet : Il s'agit d'acter l'adhésion obligatoire aux réseaux professionnels des parcs zoologiques notamment au sein des organismes ci-après mentionnés et pour un montant total de 13.309,30€ réparti comme suit : - ORDRE NATIONAL DES VETERINAIRES : 1 005,30 € ;

- ASSOCIATION FRANCOPHONE DES VETERINAIRES DE PARCS ZOOLOGIQUES : 150,00 € ;
- ASSOCIATION FRANÇAISE DES PARCS ZOOLOGIQUES : 3 250,00 € ;
- ASSOCIATION EUROPEENNE DES VETERINAIRES DE ZOOS ET DE LA FAUNE SAUVAGE : 510,00 € ;
- EUROPEAN ASSOCIATION OF ZOOS AND AQUARIAS + INSPECTION : 5 884,00 € ;
- INTERNATIONAL SPECIES INFORMATION SYSTEMS : 2 100,00 € ;
- IDENTIFICATION DE FAUNE SAUVAGE : 300€ ;
- OISEAU CLUB PALAVAS HERAULT : 60 € ;
- ASSOCIATION DE MEDIATION SCIENTIFIQUE : 150 €.

N°VD2022-003 - Direction du Parc de Lunaret

Décision relative au renouvellement d'adhésion du parc de Lunaret aux organisations de conservation in situ des espèces animales menacées - Exercice 2022

Objet : Il s'agit d'autoriser, au titre de l'exercice 2022, le renouvellement de l'adhésion du parc de Lunaret aux organisations de conservation in situ des espèces animales menacées de la manière suivante :

- CHEETAH CONSERVATION FUND : 4 000 € ;
- ASSOCIATION EUROPEENNE POUR L'ETUDE ET LA CONSERVATION DES LEMURIENS : 3 000 € ;
- HELPSIMUS : 3 000 € ;
- SAHARA CONSERVATION FUND : 3 000 € ;
- SAVE DE RHINO INTERNATIONAL : 4 000 € ;
- NAMIBIA NATURE FOUNDATION : 2 000 € ;
- CIKANANGA CONSERVATION BREEDING CENTRE : 2 000 € ;
- MARWELL WILDLIFE : 3 000 € ;
- VULTURE CONSERVATION FOUNDATION : 4 000 € ;
- LE REFUGE DES TORTUES : 4000 € ;
- MABULA GROUND HORNBILL PROJECT : 4 000 €.

N°VD2022-004 - Direction Aménagement et Renouvellement Urbain

Décision relative au marché n° 202102917S2103 pour une mission d'urbanisme, paysage et programmation dans le cadre du mandat de prestations foncières et d'étude préalables à l'aménagement du secteur Port Marianne - Cavalade avec SA3M - Attribution

Objet : Il s'agit d'attribuer le marché n°202102917S2103 à l'entreprise SCE. Il concerne les prestations d'études de faisabilité et de cadrage paysagères et urbaines. Il est conclu pour un montant maximum de 70 000 € HT (sans minimum) et pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Le marché n'est pas reconductible.

N°VD2022-010 - Direction Energie et Moyens Techniques

Décision relative à l'attribution d'un accord cadre passé selon une procédure adaptée pour l'achat de produits bois pour l'agencement intérieur, la construction et les aménagements extérieurs

V1B0062EM - Attribution

Objet : Il s'agit d'attribuer l'accord Cadre N° V1B0062M à la société DISPANO DMBP sise à Lesquin (59). Il concerne l'achat de produits bois pour l'agencement intérieur, la construction et les aménagements extérieurs. Il est conclu pour un montant total maximum de 80 000 € HT et pour une période d'exécution de deux ans à compter de sa notification sans dépasser la date butoir du 31/12/2023.

N°VD2022-011 - Direction Energie et Moyens Techniques

Décision relative au marché V1B0067EM - Maîtrise d'œuvre relative à la construction de centrales photovoltaïques pour la Ville de Montpellier

Objet : Il s'agit d'attribuer le marché V1B0067EM à l'entreprise IDE SUN. Cet accord-cadre à bons de commande concerne la maîtrise d'œuvre relative à la construction de centrales photovoltaïques pour la Ville de Montpellier. Il est conclu sans minimum et avec un maximum de 88 000 € HT et pour une durée prenant effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31/12/2024.

N°VD2022-015 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "Requête TA n°2106857-3 - Ressources Humaines"

Objet : La défense de la Ville de Montpellier est confiée au cabinet d'avocats MB AVOCATS à la suite du dépôt de la requête n°2106857-3 le 27/12/2021 devant le Tribunal Administratif de Montpellier par un agent de la Ville contre la décision du 5/10/2021 prise par le Maire de Montpellier refusant la prise en charge de la rechute de l'accident de service du 2/08/2010.

N°VD2022-016 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "Tribunal Correctionnel de Montpellier - Ville contre Monsieur DRIHMOU - SARL EPICES ET CHARBON"

Objet : La défense de la Ville de Montpellier est confiée au cabinet d'avocats CGCB ET ASSOCIES devant le Tribunal Correctionnel de Montpellier dans la procédure concernant la SARL EPICES ET CHAMBON, représentée par Monsieur Abderrahim, DRIHMOU consécutivement à une construction nouvelle sans avoir obtenu au préalable un permis de construire et exécuté ou fait exécuter des travaux sans déclaration préalable sur la parcelle cadastrée OL 45 sise à Montpellier.

N°VD2022-017 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de la Maison des Chœurs avec l'association ' Dante

Alighieri ' les 7 et 28 janvier 2022 - Autorisation **Objet :** Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs avec l'association DANTE ALIGHIERI pour les 7 et 28/02/2022, moyennant une redevance de 30,40 €.

N°VD2022-018 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de la Maison des Chœurs au profit de l'association ' Conspetus ' pour les 4 et 16 janvier 2022 - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs avec l'association CONSPECTUS pour les 4 et 16/02/2022, moyennant une redevance de 61€.

N°VD2022-019 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de la Maison des Chœurs au profit de l'association ' Chœur Universitaire de Montpellier Méditerranée ' pour les 5 et 12 janvier 2022 - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs est conclue avec l'association CHŒUR UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE les 5 et 12/02/2022, moyennant une redevance de 61 €.

N°VD2022-020 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de la Maison des Chœurs au profit de l'association ' La Morena ' pour le 9 janvier 2022 - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs avec l'association « LA MORENA » pour le 9/02/2022, moyennant une redevance de 61 €.

N°VD2022-021 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de la Maison des Chœurs au profit de l'association ' Tutti ' pour les 3,10,24 et 31 janvier 2022 - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs avec l'association « TUTTI » pour les 3,10,24 et 31/02/2022, moyennant une redevance de 60,80 €.

N°VD2022-022 - Direction des Systèmes d'Information

Décision relative au marché n°G1D0022RI - Fourniture et mise à jour de licences logicielles pour les postes de travail utilisateurs, développeurs et serveurs Attribution

Objet : Il s'agit d'attribuer le marché n°G1D0022RI à la société SCC FRANCE 96 sise à Nanterre. Il concerne la fourniture et la mise à jour de licences logicielles pour les postes de travail utilisateurs, développeurs et serveurs pour la Ville de Montpellier et le Centre Communal d'Action social. Il est conclu pour un montant estimé de 2 047 517,22 € pour une période de 3 ans, pour un montant maximal de 8 880 000 € HT sur la durée du marché. Le marché prend effet à compter de la date de notification.

N°VD2022-023 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "Tribunal correctionnel de Montpellier - FAVERDIN Christian"

Objet : La défense de la Ville de Montpellier est confiée au cabinet d'avocats CGCB ET ASSOCIES devant le Tribunal Correctionnel de Montpellier dans la procédure contre Monsieur Christian FAVERDIN consécutivement à l'exécution de travaux ou utilisation du sol en méconnaissance du Plan Local d'Urbanisme et ce, sur la parcelle cadastrée OA 18 sise à Montpellier.

N°VD2022-024 - Direction de la Politique Alimentaire

Décision relative au renouvellement de l'adhésion à l'association "Un Plus Bio" - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'une décision de renouvellement d'adhésion à l'association "UN PLUS BIO" pour 2022 pour un montant de 3 752 €.

N°VD2022-027 - Direction Sports et Jeunesse

Décision relative à une convention d'occupation temporaire du domaine public - Stand de Tir - Police 25m Couvert - Montmaur - Ville de Montpellier - Ville de Castelnau-le-Lez

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention d'occupation temporaire entre la Ville de Montpellier, propriétaire du Pas de Tir de Montmaur, et la Ville de Castelnau-le-Lez afin de mettre à disposition de celle-ci le Stand de Tir Police 25 mètres, du 01/02/2022 jusqu'au 31/12/2022. Le montant à payer par la Ville de Castelnau-le-Lez est de 206,00 € la séance de 3 heures pour 7 personnes, conformément à la Délibération du Conseil municipal du 21/12/2021.

N°VD2022-028 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "Requête n°2106890-3 TA - Ressources humaines"

Objet : La défense de la Ville de Montpellier est confiée au cabinet d'avocats MB à la suite du dépôt de la requête n°2106890-3 par un agent de la Ville devant le Tribunal Administratif de Montpellier tendant à l'annulation de la décision en date du 28/10/2021 lui refusant l'attribution d'un congé d'invalidité temporaire imputable au service.

N°VD2022-029 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de l'espace Saint Ravy à Alice de Miramon du 8 au 30 janvier 2022 - Exposition d'œuvres d'artistes plasticiens - Autorisation

Objet : Il s'agit d'autoriser Alice DE MIRAMON à exposer à l'Espace Saint Ravy, du 8 au 30/02/2022, et de soumettre cette autorisation aux règles et conditions définies dans le règlement intérieur de l'Espace Saint Ravy notamment le dépôt d'un chèque de caution de 385 €.

N°VD2022-030 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de l'espace Saint Ravy au collectif Simon Pradaut, Thaïs Guimard, Timothée Pellisier, Malo Gagliardini du 5 au 27 février 2022 - Exposition d'œuvres d'artistes plasticiens - Autorisation

Objet : Il s'agit d'autoriser le collectif Simon PRADAUT, Thaïs GUIMARD, Timothée PELLISIER, Malo GAGLIARDINI, à exposer à l'Espace Saint Ravy, du 5 au 27/02/2022, et de soumettre cette autorisation aux règles et conditions définies dans le règlement intérieur de l'Espace Saint Ravy notamment le dépôt d'un chèque de caution de 385 €.

N°VD2022-031 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de l'espace Saint Ravy à Marie Pourchot du 5 au 27 mars 2022 - Exposition d'œuvres d'artistes plasticiens - Autorisation

Objet : Il s'agit d'autoriser Marie POURCHOT à exposer à l'Espace Saint Ravy du 5 au 27/03/2022 et de soumettre cette autorisation aux règles et conditions définies dans le règlement intérieur de l'Espace Saint Ravy notamment le dépôt d'un chèque de caution de 385 €.

N°VD2022-032 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de l'espace Saint Ravy au collectif les Briscarts du 1er au 3 avril 2022 - Exposition d'œuvres d'artistes plasticiens - Autorisation

Objet : Il s'agit d'autoriser le collectif LES BRISCARTS à exposer à l'Espace Saint Ravy du 01/04 au 3/04/2022 et de soumettre cette autorisation aux règles et conditions définies dans le règlement intérieur de l'Espace Saint Ravy notamment le dépôt d'un chèque de caution de 385 €.

N°VD2022-033 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de l'espace Saint Ravy à Alba Sagols du 9 avril au 1^{er} mai 2022 - Exposition d'œuvres d'artistes plasticiens - Autorisation

Objet : Il s'agit d'autoriser Alba SAGOLS à exposer à l'Espace Saint Ravy du 9/04 au 01/05/2022 et de soumettre cette autorisation aux règles et conditions définies dans le règlement intérieur de l'Espace Saint Ravy notamment le dépôt d'un chèque de caution de 385 €.

N°VD2022-034 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de l'espace Saint Ravy à Vanessa Avila du 7 au 29 mai 2022 - Exposition d'oeuvres d'artistes plasticiens - Autorisation

Objet : Il s'agit d'autoriser Vanessa AVILA à exposer à l'Espace Saint Ravy du 7 au 29/05/2022 et de soumettre cette autorisation aux règles et conditions définies dans le règlement intérieur de l'Espace Saint Ravy notamment le dépôt d'un chèque de caution de 385 €.

N°VD2022-035 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de l'espace Saint Ravy à Eric Pradalié du 4 au 26 juin 2022 - Exposition d'oeuvres d'artistes plasticiens - Autorisation

Objet : Il s'agit d'autoriser Eric PRADALIE à exposer à l'espace Saint Ravy du 4 au 26/06/2022 et de soumettre cette autorisation aux règles et conditions définies dans le règlement intérieur de l'Espace Saint Ravy notamment le dépôt d'un chèque de caution de 385 €.

N°VD2022-036 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de l'espace Saint Ravy à Frauke Furthmann-Batbedat du 2 au

24 juillet 2022 - Exposition d'oeuvres d'artistes plasticiens - Autorisation

Objet : Il s'agit d'autoriser Frauke FURTHMANN-BATBEDAT à exposer à l'espace Saint Ravy du 2 au 24/07/2022 et de soumettre cette autorisation aux règles et conditions définies dans le règlement intérieur de l'Espace Saint Ravy notamment le dépôt d'un chèque de caution de 385 €.

N°VD2022-037 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de l'espace Saint Ravy à Stéphanie Marais du 30 juillet au 21 août 2022 - Exposition d'œuvres d'artistes plasticiens - Autorisation

Objet : Il s'agit d'autoriser Stéphanie MARAIS à exposer à l'espace Saint Ravy du 30/07 au 21/08/2022 et de soumettre cette autorisation aux règles et conditions définies dans le règlement intérieur de l'Espace Saint Ravy notamment le dépôt d'un chèque de caution de 385 €.

N°VD2022-038 - Direction de l'Action Foncière et Immobilière

Décision relative à un droit de préemption urbain - ZAC République - Propriété BRUNNER - parcelle SE 23 - 550 rue du Mas Rouge - Exercice du droit de préemption

Objet : Il s'agit d'exercer le droit de préemption sur la vente de ce bien situé dans le périmètre de la ZAC République. Il est proposé de préempter en révision de prix à la valeur vénale du bien, soit 500 000 €, conformément à l'avis de France Domaines.

N°VD2022-039 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de la Maison des Chœurs au profit de l'association "France Parkinson" pour les 6 et 13 janvier 2022, les 10 et 17 février 2022 et les 17 et 24 mars 2022

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs, à titre gratuit, avec l'association « FRANCE PARKINSON » pour les 6 et 13 janvier, les 10 et 17/02/2022 et les 17 et 24/03/2022.

N°VD2022-040 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "Requête n°2106526-4 TA - Amine ALLAOUI"

Objet : La défense de la Ville de Montpellier est confiée à Maître Gonzague PHELIP, Avocat, à la suite du dépôt de la requête n°2106526-4 déposée près le Tribunal Administratif de Montpellier par Monsieur et Madame ALLAOUI tendant à obtenir réparation pour préjudice subi consécutivement à une chute dont a été victime leur enfant au sein du parc public municipal de Saint Martin.

N°VD2022-041 - Direction Aménagement et Renouvellement Urbain

Décision relative au marché n°202102917 S 21.04 - Prestations d'études de voirie et réseaux divers et hydraulique dans le cadre du mandat de prestations foncières et d'étude préalables à l'aménagement du secteur Port Marianne - Cavalade avec SA3M - Attribution

Objet : Il s'agit d'attribuer le marché n°202102917 S 21.04 à l'entreprise PRESENTS. Il concerne les prestations d'études de voirie et réseaux divers et hydraulique. Il est conclu pour un montant maximum de 140 000 € HT (sans minimum) et pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Le marché n'est pas reconductible.

N°VD2022-042 - Direction Sécurité et Tranquillité Publique

Décision relative aux renouvellements de cotisations auprès de différentes associations nationales - Année 2022

Objet : Il s'agit d'autoriser le versement des cotisations à différentes associations, afin de renouveler leurs adhésions :

- FORUM FRANÇAIS POUR LA SECURITE URBAINE : 5 829 € ;
- RESEAU FRANÇAIS DES VILLES SANTE OMS : 1 295 € ;
- CLUB DECIBEL VILLES : 900 € ;
- ASSOCIATION DES POLLINARIUMS SENTINELLES DE FRANCE : 900 €.

N°VD2022-043 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative au renouvellement de cotisations à des organismes nationaux pour l'année 2022 - Autorisation

Objet : Il s'agit d'autoriser le renouvellement de cotisations à des organismes nationaux, dans la thématique Culture, au titre de l'année 2022, pour un montant global de 4 730 € répartis comme suit :

- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS : 105 € ;
- AVENIO UTILISATEURS : 60 € ;
- ICA CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES : 250 € ;
- ASSOCIATION FRANÇAISE DES CINEMAS D'ART ET D'ESSAI : 755 € ;
- ASSOCIATION DES CINEMAS ET CIRCUITS ITINERANTS DU LANGUEDOC-ROUSSILLON : 200 € ;
- AGENCE POUR LE CINEMA INDEPENDANT ET SA DIFFUSION : 140 € ;
- AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL DU CINEMA : 100 € ;
- LABORATOIRE DES MEDIATIONS EN ART CONTEMPORAIN : 100 € ;
- COLLECTIF EN JEUX DU RESEAU OCCITANIE EN SCENE : 3000 € ;
- OCCITANIE EN SCENE : 20 €.

N°VD2022-044 - Direction Energie et Moyens Techniques

Décision relative à l'accord-cadre n°V1B0070EM - Achat de produits pharmaceutiques - Attribution

Objet : Il s'agit d'attribuer le marché n°V1B0070EM à la société Mehdaoui TOUHAMI (Pharmacie Châtelets Richemont) sise à Montpellier. Il concerne l'achat de produits pharmaceutiques. Il est conclu pour un montant sans minimum et avec un montant maximum de 85 000 € HT et pour une période d'exécution prévue pour 3 ans à compter de sa date de notification.

N°VD2022-045 - Direction des Finances

Décision relative au renouvellement de l'adhésion à France Urbaine - Exercice 2022

Objet : Il s'agit d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à FRANCE URBAINE pour un montant de 38 143,30 € TTC.

N°VD2022-047 - Direction Paysage et Biodiversité

Décision relative à l'accord cadre n°V1D0014PB - Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'accompagnement de la stratégie Montpellier Ville Nature - Attribution

Objet : Il s'agit d'attribuer le marché N°V1D0014PB au groupement CONTEMPORARY LANDSCAPE CREATION, COLOCO/SAFRAN, V. MURE-POUSSE CONSEIL sise à Paris. Il concerne la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'accompagnement de la stratégie Montpellier Ville Nature. Il est conclu pour un montant de 98 500 € HT sur la base d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire avec maximum de 100 000 € HT et pour une durée d'un an reconductible 3 fois et un montant maximum de 400 000 € HT sur la durée totale du marché.

N°VD2022-048 - Direction des Relations aux Publics

Décision relative à la rétrocession de concession quinquennale au cimetière Saint-Etienne - Acte 47350

Objet : Il s'agit d'une rétrocession de concession quinquennale au cimetière Saint-Etienne compte tenu de l'intérêt pour la Ville de ne pas laisser une concession inutilisée dans le cimetière, la Ville rembourse la somme de 488,78 €.

N°VD2022-049 - Direction de l'Education

Décision relative au marché n°V9D0028AI - Construction de l'école primaire - ZAC de la RESTANQUE - Avenants n°1 pour les lots 2,3,5,6,7,8,10,11,13 - Avenant n°2 lot 9 - Prolongation de la durée d'exécution du marché

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant n°1 au marché n°V9D0028AI, pour les lots n°2, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 13 et d'un avenant n°2 pour le n°9, afin de préciser la durée du marché et d'augmenter le délai d'exécution du contrat indiqué dans l'acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières à la suite de la liquidation du titulaire du lot 4 et de la relance de ce marché.

N°VD2022-050 - Direction de l'Education

Décision relative au marché n°V9D0028AI-2 - Construction de l'école primaire - ZAC de la RESTANQUE - Avenant n°1 - Lot 1 - Prolongation de la durée d'exécution du marché

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant n°1 au marché V9D0028AI-2 pour le lot 1 – VRD (Voirie réseaux divers) de l'école primaire de la ZAC de la Restanque, afin de préciser la durée du marché et d'augmenter le délai d'exécution du contrat indiqué dans l'acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières.

N°VD2022-051 - Direction de l'Education

Décision relative au marché n°V9D0028AI-3 - Construction de l'école primaire - ZAC de la RESTANQUE - Avenant n°1 - Lot 12 - Prolongation de la durée d'exécution du marché

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant n°1 au marché V9D0028AI-3 pour le lot 12 - Ascenseurs de l'école primaire de la ZAC de la Restanque, afin de préciser la durée du marché et d'augmenter le délai d'exécution du contrat indiqué dans l'acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières.

N°VD2022-052 - Direction de l'Education

Décision relative au marché n°V9D0028AI-4 - Construction de l'école primaire - ZAC de la RESTANQUE - Avenant n°1 pour le lot 4 - Prolongation de la durée d'exécution du marché

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant n°1 au marché V9D0028AI-4 pour le lot 4 - Menuiseries extérieures et protections solaires de l'école primaire de la ZAC de la Restanque, afin de

préciser la durée du marché et d'augmenter le délai d'exécution du contrat indiqué dans l'acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières.

N°VD2022-053 - Direction de l'Education

Décision relative à la donation à la Ville de 2 œuvres de Christian MARTEL par Madame CRIVELLO

Objet : Madame CRIVELLO et sa famille (descendants du peintre Christian MARTEL) ont souhaité faire don à la Ville de Montpellier de deux œuvres de Christian MARTEL (deux esquisses, une à la gouache, l'autre au fusain, toutes deux datant du 19/10/2006) pour qu'elles soient intégrées au dispositif Artomômes géré par le pôle éducation.

N°VD2022-054 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de la Maison des Chœurs au profit de l'association "ECUME" pour le 23 janvier 2022

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs avec l'association "ECUME" le 23/02/2022, moyennant une redevance de 60,80 €.

N°VD2022-055 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de la Maison des Chœurs au profit de l'association "What the Fest Productions" pour le 21 janvier 2022

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs avec l'association WHAT THE FEST PRODUCTIONS le 21/02/2022, moyennant une redevance de 61 €.

N°VD2022-056 - Direction de l'Education

Décision relative au marché n°V1D0030AI - Transformation du site du conservatoire en école primaire - Démolition de corps d'états secondaires - Attribution

Objet : Il s'agit d'attribuer le marché n°V1D0030AI à la SARL CASTELNAU DEMOLITION sise à Brignoles (83). Il concerne la transformation du site du conservatoire en école primaire démolition de corps d'états secondaires. Il est conclu pour un montant global et forfaitaire de 345 000 € HT. L'exécution du marché débute à compter de la date de notification du contrat avec un délai d'exécution de 4 mois dont 2 semaines de préparation comprises.

N°VD2022-057 - Direction des Relations aux Publics

Décision relative aux travaux de remise en état des bâtiments communaux de la Ville - Opérations programmées pour l'année 2022 - Demande de permis de construire - Administration des Cimetières

Objet : Il s'agit d'autoriser le dépôt d'un permis de construire pour la réalisation des travaux de réaménagement permettant une augmentation de 132,10 m² de la superficie des bureaux du service administration des cimetières sis à Grammont rue Richard Wright.

N°VD2022-059 - Direction de la Communication

Décision relative à l'accord-cadre n°G0D0051CO - "Magazines institutionnels pour Montpellier Méditerranée Métropole et la ville de Montpellier" - Lot 1 : Impression - Avenant n°1 - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant n°1 au marché n°G0D0051CO – lot n°1 – Impression, conclu avec l'entreprise LPJ HIPPOCAMPE. Il a pour objet d'ajouter 8 nouveaux prix au bordereau des prix unitaires car la nouvelle maquette effective depuis le début d'année a révélé un besoin d'augmenter le nombre de page de l'encart à 20 au lieu de 16 ;

N°VD2022-060 - Direction Architecture et Immobilier

Décision relative au marché n°V9B0081AI - Réfection de la toiture de l'église Sainte Eulalie Mission de maîtrise d'œuvre - Avenant n° 1 - Avenant de transfert

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant n°1 de transfert au marché n°V9B0081AI de réfection de la toiture de l'église Sainte Eulalie-Mission de maîtrise d'œuvre. Il a pour objet la cession du contrat, avec effet au 22/09/2021, au profit de la société ATELIER MARILYN GOBIN ARCHITECTE DU PATRIMOINE à la suite d'un changement de statut de l'entreprise individuelle ATELIER D'ARCHITECTURE MARILYN GOBIN.

N°VD2022-062 - Direction Architecture et Immobilier

Décision relative à un avenant n°5 au mandat de gestion technique de l'ancienne mairie A et de sa salle polyvalente Ville /SA3M - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature de l'avenant n°5 au mandat de gestion technique de l'ancienne mairie A et de sa salle polyvalente entre la Ville et la SA3M. Cet avenant porte sur la durée initiale de 5 ans prolongée d'une année supplémentaire jusqu'au 19/02/2023.

N°VD2022-064 - Direction Architecture et Immobilier

Décision relative au marché n°V1D0008AI - Missions d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) - Attribution

Objet : Il s'agit d'attribuer un marché de services pour la Ville de "Missions d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC)" à l'entreprise ARCOR INGENIERIE sise à Sussargues. Cet accord-cadre, sans minimum et un maximum annuel de 240 000 € HT, est conclu pour une durée d'un an reconductible par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans à compter de la notification du contrat.

N°VD2022-065 - Direction du Parc de Lunaret

Décision relative au renouvellement d'adhésion du parc de Lunaret aux réseaux professionnels des parcs zoologiques - Exercice 2022 - Modification de la décision n°VD2022-002 en date du 13/01/2022

Objet : Il s'agit de modifier la décision n°VD2022-002 en date du 13/01/2022 à la suite d'une erreur de montant sur la cotisation liée à l'ORDRE NATIONAL DES VETERINAIRES. Le montant est de 1 023,30€ TTC au lieu de 1 005,30 € TTC. Cette modification est nécessaire pour permettre l'engagement comptable de la dépense.

N°VD2022-066 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de la Maison des Chœurs au profit de l'association ' ECUME ' pour le 30 janvier 2022

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs avec l'association ECUME pour le 30/01/2022, moyennant une redevance de 61 €.

N°VD2022-067 - Direction Architecture et Immobilier

Décision relative à un avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels - Ancien Hôtel de Ville de Montpellier 1 place Francis Ponge - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels relative à l'ancienne mairie entre la Ville et la Métropole. Cet avenant porte sur la durée initiale de 5 ans prolongée d'une année supplémentaire jusqu'au 19/02/2023.

N°VD2022-068 - Direction des Systèmes d'Information

Décision relative à un recours à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour l'acquisition d'une solution de gestion des subventions et des prestations informatiques - Marché n°V2D0006RI - Autorisation de recours

Objet : Il s'agit d'autoriser les services de la Ville de Montpellier à faire appel à l'UGAP, sur une période débutant à la date d'effet de cette décision et une durée de deux ans, pour :

- L'acquisition et la mise en oeuvre d'une solution de gestion des subventions aux associations pour un montant maximum de 120 000 € HT ;
- Une prestation de migration des espaces collaboratifs pour un montant maximum de 130 000 € HT ;
- Une prestation de maintien en condition opérationnelle du parc applicatif pour un montant maximum de 250 000 € HT.

N°VD2022-069 - Direction des Systèmes d'Information

Décision relative au marché n°V2B0001RI - Prestation d'assistance aux utilisateurs, installation et maintenance - Attribution

Objet : Il s'agit d'attribuer le marché n°V2B0001RI à la SAS EXPERIS FRANCE sise à Nantes. Il concerne la prestation d'assistance aux utilisateurs, l'installation et la maintenance. Il est conclu pour un montant total maximum de 89 000 € HT et pour une durée d'un an à compter de la date de notification.

N°VD2022-072 - Direction des Finances

Décision relative au renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité et de l'Association des Maires du Département de l'Hérault

Objet : Il s'agit d'autoriser le renouvellement de l'adhésion et du versement de la cotisation à l'ASSOCIATION DE MAIRES DE FRANCE ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE et celle des MAIRES DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT au titre de l'année 2022 pour un montant total de 43 320 € TTC.

N°VD2022-073 - Direction Energie et Moyens Techniques

Décision relative à l'attribution d'un accord cadre n°V1B0066EM - Achat de peintures bâtiment, lasures pour les aménagements extérieurs et fournitures pour l'agencement intérieur - Lots 1 et 2 - Attributions

Objet : Il s'agit d'attribuer le marché n°V1B0066EM d'achat de peintures bâtiment, lasures pour les aménagements extérieurs et fournitures pour l'agencement intérieur pour - Lots 1 et 2 comme suit :

- Lot n°1 (Produits peintures bâtiment) à la société COULEURS DE TOLLENS, sise au Crès, pour un montant total maximum de 20 000 € HT ;
- Lot n°2 (Lasures et agencement intérieur) à la société CAP 34, sise à Montpellier, pour un montant total maximum de 30 000 € HT.

Les marchés sont conclus pour une période d'exécution à compter de leur notification sans toutefois dépasser la date butoir du 31/12/2023.

N°VD2022-074 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "Requête n°2005308-5 TA - Association LES VERTS - Thierry TEULADE"

Objet : La défense de la Ville de Montpellier est confiée au cabinet d'avocats CGCB ET ASSOCIES consécutivement au dépôt de la requête n°2005308-5 près le Tribunal Administratif de Montpellier par l'association LES VERTS et par Monsieur Thierry TEULADE contre la délibération du 30/07/2020 rendant obligatoire la consommation d'un repas végétarien dans les restaurants scolaires de la ville de Montpellier.

N°VD2022-075 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "Requête n°2200271-5 TA - SAS AVVA GARDEN"

Objet : La défense de la Ville de Montpellier est confiée au cabinet d'avocats CGCB ET ASSOCIES consécutivement au dépôt de La requête n°2200271-5 près le Tribunal Administratif de Montpellier le 19/02/2022 par la SAS AVVA GARDEN contre la décision du 7/12/2021 par laquelle le directeur des usages et de la valorisation des espaces publics de la Commune de Montpellier a rejeté ses demandes de dérogation exceptionnelle de fermeture ;

N°VD2022-076 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "Requête en appel CAA de Marseille - Jugement TA n°1906274-4"

Objet : La défense de la Ville de Montpellier est confiée au cabinet d'avocats CGCB ET ASSOCIES devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille contre le jugement du Tribunal Administratif de Montpellier n°1906274-4 en date du 27/02/2022 annulant l'arrêté municipal du 21/02/2020 portant mesures de circulation et de stationnement rue de l'Aramon à Montpellier consécutivement à la requête de Monsieur Jean CROUZET.

N°VD2022-078 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de la Maison des Chœurs au profit de l'association ' C I M M ' pour les 14-15-22-23 et 24 janvier 2022

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs avec l'association CIMM pour les 14-15-22-23 et 24/02/2022, moyennant une redevance de 305 €.

N°VD2022-079 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "Requête Juge de l'expropriation de Montpellier - Immeuble 9 rue André MICHEL"

Objet : La défense de la Ville de Montpellier est confiée au cabinet d'avocats CGCB et Associés devant le juge de l'Expropriation de Montpellier pour fixation judiciaire du prix de l'immeuble situé 9 rue André Michel propriété de Madame Aline BOUCHET dans le cadre du droit de préemption exercé par la Ville.

N°VD2022-080 - Direction Travaux et Maintenance

Décision relative à la mise en place de structures modulaires à l'école élémentaire Charles Baudelaire - Demande d'autorisation d'urbanisme

Objet : Il s'agit d'autoriser l'obtention d'un permis de construire pour répondre à un manque de place à l'école Charles Baudelaire par l'implantation de bâtiments modulaires. Le coût de l'opération est estimé à 1 000 000 € HT.

N°VD2022-081 - Direction Travaux et Maintenance

Décision relative à l'extension du restaurant scolaire de l'école élémentaire Victor Schoelcher - Demande d'autorisation d'urbanisme

Objet : Il s'agit de construire une extension du restaurant scolaire par l'implantation de bâtiments modulaires afin d'augmenter la capacité d'accueil des réfectoires de l'école Victor Schoelcher. Ce projet nécessite l'obtention d'un permis de construire. Le coût de l'opération est estimé à 300 000 € HT.

N°VD2022-082 - Direction de l'Administration des Ressources Humaines

Décision relative à un avenant de transfert - Accord cadre n°VID0018RH ayant pour objet l'acquisition de titres restaurant pour le personnel de la Mairie de Montpellier

Objet : Le groupement, composé des sociétés NATIXIS INTERTITRES et BIMPLI, est titulaire du marché VID0018RH concernant sur l'acquisition de titres restaurant pour le personnel de la Mairie

de Montpellier. La société NATIXIS INTERTITRES a été absorbée et la totalité de son patrimoine a été transmis à la société BIMPLI. Il y a lieu de constater, par un avenant de transfert, la cession du marché V1D0018RH.

N°VD2022-083 - Direction Sécurité et Tranquillité Publique

Décision relative au marché n°V1B0077ST - Gestion de l'Animal Domestique en Ville - Attribution

Objet : Il s'agit d'attribuer le marché n°V1B0077ST de gestion de l'animal domestique en ville lots n°1 et n°2 comme suit :

- lot n°1 « Identification, stérilisation, surveillance sanitaire et soins à la population animale », aux cabinets vétérinaires SCP ROSA CABEZUELO, CITY VETO PORT-MARIANNE, CLINIQUE VETERINAIRE DES TONNELLES, SCP VET AIGUELONGUE, et VETOCIA MONTPELLIER, pour un montant maximum de 25 000 € HT avec reconduction d'un an, pour un montant identique, sur la base d'un accord cadre à bons de commande ;

- lot n°2 « Suivi du placement des animaux en lieux de dépôt à la demande du Maire » à LA CLINIQUE VETERINAIRE LES PATOUNES, pour un montant total maximum de 10 000 € HT, avec reconduction d'un an, pour un montant identique, sur la base d'un accord cadre à bons de commande.

Les marchés sont conclus pour une période initiale d'un an à compter de leur notification.

N°VD2022-084 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "Requête Conseil d'Etat - Contre le décret n°2021-1583 du 7 décembre 2021 portant création de la Cour Administrative d'Appel de Toulouse"

Objet : La défense de la Ville de Montpellier est confiée au cabinet d'avocats CGCB ET ASSOCIES devant le Conseil d'Etat tendant à l'annulation du décret n°2021-1583 du 7/12/2021 portant création de la Cour Administrative d'Appel de Toulouse.

N°VD2022-087 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de la Maison des Chœurs au profit de l'association 'Ribosome ' pour les 2-5 et 6 février 2022

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs avec l'association RIBOSOME pour les 2-5 et 6/02/2022, moyennant une redevance de 122 €.

N°VD2022-088 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de la Maison des Chœurs au profit de l'association ' Chœur Universitaire de Montpellier Méditerranée ' pour les 2 et 16 février 2022, puis les 2 et 16 mars 2022

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs avec l'association « Chœur Universitaire de Montpellier Méditerranée » pour les 2 et 16/02/2022, puis les 2 et 16/03/2022, moyennant une redevance de 152,40 €.

N°VD2022-089 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de la Maison des Chœurs au profit de l'association ' LA MORENA ' pour les 6 février, 13 mars, 3 avril, 25 mai et 12 juin 2022

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs avec l'association LA MORENA pour les 6/02, 13/03, 3/04, 25/05 et 12/06/2022, moyennant une redevance de 305 €.

N°VD2022-090 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de la Maison des Chœurs au profit de l'association ' Chœur Universitaire de Montpellier Méditerranée ' pour le 13 février 2022

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs avec l'association CHŒUR UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE pour le 13/02/2022, moyennant une redevance de 30,50 €.

N°VD2022-095 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de la Maison des Chœurs au profit de l'association ' TUTTI ' pour les 14 février, 14 mars, 21 mars et 28 mars 2022

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs avec l'association TUTTI pour les 14/02, 14/03, 21/03/et 28/03/2022, moyennant une redevance de 60,80 €.

N°VD2022-096 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de la Maison des Chœurs au profit de l'association ' DU VENT DANS LA VOIX ' pour le 8 février 2022

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs avec l'association DU VENT DANS LA VOIX pour le 8/02/2022, moyennant une redevance de 60,80 €.

N°VD2022-097 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de la Maison des Chœurs au profit de l'association ' L'ART SCÈNE ' pour les 7-8-9-10 et 11 février 2022

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs avec l'association L'ART SCÈNE pour les 7-8-9-10 et 11/02/2022, moyennant une redevance de 182,50 €.

N°VD2022-099 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de la Maison des Chœurs au profit de l'association ' DANTE ALIGHIERI pour le 11 février 2022

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs avec l'association DANTE ALIGHIERI pour le 11/02/2022, moyennant une redevance de 30,50 €.

N°VD2022-100 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de la Maison des Chœurs au profit de l'association ' ENSEMBLE VOCAL ET INSTRUMENTAL DE MONTPELLIER ' pour le 19 mars 2022

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs avec l'association ENSEMBLE VOCAL ET INSTRUMENTAL DE MONTPELLIER pour le 19/03/2022, moyennant une redevance de 61 €.

N°VD2022-101 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de la Maison des Chœurs au profit de l'association ' JORDELAN ' pour les 21 et 28 février 2022.

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs avec l'association JORDELAN pour les 21 et 28/02/2022, moyennant une redevance de 61 €.

N°VD2022-107 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de la Maison des Chœurs au profit de l'association ' LES AMIS DE TRISTAN ' pour les 4-5 et 6 mars 2022

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs avec l'association LES AMIS DE TRISTAN pour les 4-5 et 6/03/2022, moyennant une redevance de 183 €.

N°VD2022-112 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "Requête Société du Parking du Polygone - Juge de l'Exécution"

Objet : La défense de la Ville de Montpellier est confiée au cabinet d'avocats CGCB ET ASSOCIES devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Montpellier consécutivement à la demande de la SOCIETE DU PARKING DU POLYGONE tendant à ce que soit déclarée nulle la saisie administrative pratiquée le 22/07/2021 et notifiée le 27/08/2021 pour la somme de 205 592,09 € relative au paiement des loyers concernant l'exploitation du parking du Polygone et à ordonner le remboursement de cette somme par la Ville de Montpellier.

N°VD2022-113 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "Requête n°2200357-1 TA - Eddie LEQUETTE"

Objet : La défense de la Ville de Montpellier est confiée au cabinet d'avocats CGCB ET ASSOCIES à la suite du dépôt de la requête n°2200357-1 devant le Tribunal Administratif de Montpellier par Monsieur Eddie LEQUETTE le 21/02/2022 tendant à l'annulation de l'arrêté n°PC34172 21 M0061 en date du 30/07/2021 par lequel le Maire de Montpellier a délivré un permis de construire à la SNC PITCH PROMOTION pour la construction d'un immeuble de 17 logements, rue des 4 seigneurs.

N°VD2022-121 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs au profit de l'association ' Ba.BACH ' pour le 20 novembre 2022 –

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la Maison des Chœurs avec l'association BA.BACH pour le 20/11/2022, moyennant une redevance de 61 €.